



NORME DE CLASSIFICATION

SCIENCES BIOLOGIQUES

**CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET
PROFESSIONNELLE**

NORME DE CLASSIFICATION

SCIENCES BIOLOGIQUES

**CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET
PROFESSIONNELLE**

Publiée par:
Division de la classification,
des systèmes d'information sur
les ressources humaines et de la paye
Direction de la politique du personnel
Mars 1989
En vigueur le 1^{er} octobre 1988

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>PAGE</u> |
|---|-------------|
| INTRODUCTION | 1 |
| DÉFINITION DE LA CATÉGORIE | 3 |
| DÉFINITION DU GROUPE | 4 |
| GLOSSAIRE | 5 |
| FACTEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES FACTEURS | 7 |
| DÉFINITIONS DES FACTEURS, DES CARACTÉRISTIQUES DES FACTEURS ET DES DEGRÉS ET INSTRUCTIONS AYANT TRAIT A LA COTATION | 8 |
| TRAITS DISTINCTIFS DES NIVEAUX DES POSTES | 17 |
| LISTE DES POSTES REPÈRES | 18 |
| TABLEAU DES COTES DES POSTES REPÈRES | 19 |
| DESCRIPTIONS, PARTICULARITÉS ET COTES DES POSTES REPÈRES | |

INTRODUCTION

La présente norme décrit le plan à suivre pour la classification des postes attribués au groupe des sciences biologiques. Elle comprend une introduction, la définition de la catégorie scientifique et professionnelle et du groupe professionnel, un glossaire, la définition des facteurs, leurs caractéristiques et le résumé des exigences des degrés, ainsi que la description des postes-repères.

L'évaluation de l'occupation vise en dernier ressort à déterminer les valeurs relatives de l'ensemble des postes de chaque groupe professionnel. Établi pour le groupe, un système de classification à cinq niveaux fait état des différences marquées qui graduent les difficultés inhérentes au travail. Les postes attribués à un niveau donné sont considérés comme comportant les mêmes difficultés.

Facteurs

L'évaluation des postes et la détermination du niveau de classification dépendent de cinq facteurs:

- La nature du travail
- La complexité du travail
- Les responsabilités professionnelles
- Les responsabilités de gestion
- Les répercussions des recommandations et des activités

Chaque facteur est décrit et les descriptions font état des caractéristiques du travail assigné aux postes du groupe.

Caractéristiques des facteurs

Une liste de caractéristiques accompagne chaque facteur. Celles-ci indiquent les éléments du travail à prendre en considération dans l'évaluation d'un poste selon un facteur particulier.

Des définitions décrivant et indiquant la complexité croissante du travail, du premier au dernier degré, sont fournies pour les cinq degrés des caractéristiques de chaque facteur. Elles décrivent les éléments du travail à accomplir dans la plupart des postes.

Postes-repères

Les postes-repères expliquent, par des exemples, les degrés des caractéristiques, les degrés de chaque facteur et les niveaux du système de classification. Chaque poste-repère comprend un titre descriptif, des énoncés des principales fonctions et une série de particularités qui décrivent les éléments du travail propre au poste, en fonction des caractéristiques des cinq facteurs. Les particularités démontrent l'application du système d'évaluation aux fonctions et responsabilités du poste-repère et justifient le degré accordé au poste pour chaque facteur et ses caractéristiques. Un niveau de classification est attribué à chaque poste-repère.

Application de la norme

L'application de la présente norme de classification se fait en six étapes.

1. Étudier la description de poste pour s'assurer qu'on comprend bien le poste dans son ensemble, ainsi que la nature des fonctions et des responsabilités, selon qu'elles se rapportent aux caractéristiques de chaque facteur. Étudier aussi le rapport qui existe entre le poste à étudier et les postes de l'organisation qui sont situés au-dessus et au-dessous.

1. Confirmer le classement du poste dans la catégorie et le groupe, en se référant aux définitions et aux descriptions des postes inclus et des postes exclus.
2. Attribuer provisoirement au poste évalué un degré pour chacune des caractéristiques de chaque facteur, en considérant les fonctions et les responsabilités du poste par rapport à la définition des degrés pour les caractéristiques du facteur et, en attribuant au poste le degré dont la description reflète le plus fidèlement les conditions considérées comme étant typiques du travail du poste et est le plus conforme à sa complexité en regard de la caractéristique. La comparaison avec la description du poste-repère et de ses particularités en regard de la caractéristique, permet de vérifier si l'on a correctement attribué le degré provisoire.
3. Attribuer un degré au poste pour chaque facteur. Le degré qui doit être alloué pour un facteur est déterminé par le degré prédominant attribué pour les caractéristiques du facteur. Si un degré ne prédomine pas, les moteurs doivent comparer l'intensité de l'ensemble des exigences du poste, en regard des diverses caractéristiques du facteur, avec celles des postes-repères et, attribuer au poste pour le facteur, le degré qui concorde le mieux, dans l'ensemble, avec les postes-repères.
4. Déterminer le niveau du poste par le degré attribué au poste pour au moins trois facteurs sur cinq. Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer la tâche globale avec les postes-repères et déterminer quel niveau correspond le mieux, dans l'ensemble, aux fonctions et aux responsabilités du poste.
5. Comparer le poste avec les postes-repères attribués au même niveau pour vérifier l'exactitude du niveau choisi.

Guide

La présente norme contient un guide énumérant une série de grands traits distinctifs qui caractérisent des postes considérés comme étant typiques de chacun des niveaux.

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels dans le Groupe Sciences appliquées et examen des brevets, il est recommandé d'utiliser [la définitions du groupe professionnel](#) et [la table de correspondance des sous-groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions du groupe et des sous-groupes de 2005 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du sous-groupe professionnel de 2005 à chaque norme de classification.

GLOSSAIRE

Aux fins de la présente norme, les expressions suivantes ont le sens précisé:

((Activité importante d'un programme): Partie d'un programme de nature scientifique formant une entité évidente et comparable au travail qu'effectuent les cadres supérieurs, mais qui est davantage d'ordre scientifique.

«Aide de l'extérieur»: Aide de nature temporaire requise pour exécuter un travail et qui doit être obtenue hors de l'unité administrative immédiate, ou d'autres sources ou organismes au sein ou à l'extérieur de la fonction publique.

«Analyse biologique»: Examen qualitatif ou quantitatif de matières ou d'organismes biologiques pour en déterminer la nature, le nombre, la proportion, la fonction ou les relations.

«Bio-essaie»: Utilisation d'organismes vivants pour identifier ou quantifier l'effet biologique de certaines substances, facteurs ou conditions.

((Conflit d'intérêt): Divergences d'opinions ou de points de vue qui provoquent l'affrontement de personnes ou d'organismes au sujet des résultats avantageux ou nuisibles d'une mesure envisagée.

((Contrats/conventions (Évaluation de)): Examen critique de propositions de contrats ou de conventions ou de travail effectué sous contrat, sur le plan de la qualité scientifique ou de la qualité intrinsèque, et formulation de recommandations quant au rejet ou à l'acceptation de la proposition, avec ou sans modification.

«Contrôle de l'organisation»: Contrôle des employés et de leur travail exercé dans le cadre d'une structure administrative établie qui permet de définir clairement les niveaux de responsabilité et d'autorité.

«Domaines connexes»: Domaines généraux ou spécialisés qui se rapportent ou sont liés au travail des professionnels des sciences biologiques.

«Écologie»: Branche de la biologie traitant des relations entre des organismes vivants et leur environnement.

«Écosystème»: Unité d'organisation biologique constituée d'organismes vivants qui interagissent avec leur environnement.

«Études»: Étude, investigation ou enquête en profondeur dans un domaine d'intérêt.

«Étude»: Vaste examen ou examen général d'un domaine d'intérêt.

((Gestion des ressources biologiques): Processus concernant le contrôle de la consommation ou de la conservation des populations biologiques.

«Implications d'éléments extérieurs»: Difficultés venant s'ajouter au travail à cause de la nécessité de reconnaître les intérêts des autres, incluant les intérêts de ceux pouvant être peu influencés.

REMARQUE: Certains termes du glossaire ne sont pas utilisés dans la présente norme. Toutefois, leurs définitions peuvent aider à s'assurer de leur utilisation de façon uniforme lorsqu'il y a lieu de les employer.

((Politique)): Déclaration de buts et d'intentions énoncées par voie de mesures législatives ou d'autorisations ministérielles pour orienter toute action future.

((Normes)):

- i) Poids, mesures ou matériel reconnu, de composition ou de caractéristiques bien déterminées, ou méthodes expérimentales utilisées comme critères de référence aux fins de mesures, de comparaisons ou d'étalonnage uniformes;
- ii) Un groupe de critères reconnus (obligatoires ou volontaires) précisant un niveau minimum de qualité, de pureté, d'uniformité, de rendement ou de sécurité pour la fabrication, l'utilisation ou la manutention d'un matériel, d'un produit ou d'un dispositif.

((Opération continue)): Tâches ou recherches systématiques ou cycliques, habituellement en cours.

((Projet)): Tâche dont les objectifs ont été définis et qui est limitée par des contrôles budgétaires, par les délais et les ressources disponibles.

((Programme)): Plan général visant la réalisation des objectifs fixés par un ministère ou un organisme pour atteindre les buts et l'objet de la politique.

((Responsabilité en matière de supervision)): Rôle qui consiste à ordonnancer et à répartir le travail, à instruire et former d'autres employés, à contrôler et évaluer le rendement, ainsi qu'à assurer l'exécution de leurs travaux.

((Ressources biologiques)): Population d'espèces végétale et animale dans un environnement naturel ou en captivité.

((Sciences biologiques)): Sciences traitant de l'origine, des caractéristiques physiques, des processus de vie et du comportement des plantes et des animaux. Comprend la botanique, la zoologie, la microbiologie et les domaines connexes tels que l'écologie, l'entomologie, la cytologie et la génétique. Comprend également l'application des principes de la biologie aux systèmes chimiques, physiques et géologiques.

((Sujet)): Faits, théories, idées, techniques et questions connexes compris dans l'étude, l'enquête, le projet ou le programme et qui englobent l'application d'une ou de plusieurs disciplines.

((Sujet spécialisé)): Sujet dont l'envergure se rétrécit et dont le travail à effectuer nécessite un développement davantage intense des connaissances et de l'expérience. (Syn. - Domaine de spécialisation)

((Systèmes biologiques)): Organismes vivants et leurs processus vitaux.

((Unité administrative)): En termes de dimension, une ((unité administrative)) correspond au type d'unité qui comporte ou que l'on croit englober «un degré normal de supervision de professionnels». - Tel qu'illustré par des postes-repères, l'effectif de l'unité administrative dépend normalement de la nature, de la complexité, des conditions et des exigences du travail, de même que de la structure de l'organisation.

REMARQUE: Certains termes du glossaire ne sont pas utilisés dans la présente norme. Toutefois, leurs définitions peuvent aider à assurer leur utilisation de façon uniforme lorsqu'il y a lieu de les employer.

FACTEURS ET CARACTÉRISTIQUES

| FACTEUR | CARACTÉRISTIQUES | FACTEUR | CARACTÉRISTIQUES |
|------------------------------------|---|--|--|
| «NATURE DU TRAVAIL» | a) Objectifs du travail fixés par d'autres; b) Importance du travail; c) Diversité des activités; d) Latitudes laissées pour la planification et l'exécution du travail. | «RESPONSABILITÉS DE GESTION» | (Responsabilités :) a) Direction du personnel; b) Contrôle des ressources matérielles; c) Engagement des ressources du Ministère; d) Obtention de l'aide de l'extérieur; e) Contrôle administratif du travail; f) Coordination du travail accompli pour d'autres unités ou en collaboration avec celles-ci; g) Mise en oeuvre ou élaboration de procédures administratives, de directives et de lignes directrices relatives à la gestion et à la sécurité. |
| «COMPLEXITÉ DU TRAVAIL» | a) Existence et difficulté d'obtenir des données et des renseignements; b) Validité des données et des renseignements; c) Variables: nombre et variabilité, et ambiguïté des données et des renseignements; d) Relations entre les variables; e) Répercussions des activités des autres sur le travail; f) Communications avec les autres: nature et but; g) Elaboration, adaptation et application des concepts, des méthodes, des procédés, des techniques et des pratiques; h) Connaissances théoriques et pratiques qui doivent être appliquées. | «RÉPERCUSSIONS DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS» | (Répercussions - Gouvernementales) a) Sur les travaux du Ministère ou d'autres programmes gouvernementaux; b) (Répercussions - Externes) (i) Sur un procédé industriel ou commercial, une opération ou un produit; (ii) Sur l'état des ressources naturelles ou de l'environnement; (iii) Sur l'hygiène et la sécurité publiques; (iv) Sur d'autres secteurs externes; Sur la progression et la compréhension d'un domaine de connaissance. |
| «RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES» | a) Degré de vérification des travaux par d'autres; b) Directives d'ordre professionnel reçues; c) Initiative et jugement lors de la définition des objectifs, la résolution des problèmes et l'établissement des lignes directrices scientifiques; d) Discernement lors de la révision et de l'évaluation de la qualité du travail d'autrui; e) Discernement lors de l'interprétation des résultats des travaux; f) Discernement dans la prestation de conseils. | | c) |

FACTEUR: «NATURE DU TRAVAIL»

Ce facteur sert à mesurer la complexité du travail en fonction de ses objectifs et de son importance, de la diversité des activités et de la latitude laissée pour sa planification et son exécution.

Instructions ayant trait à la cotation

- (i) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur et leurs degrés de difficulté s'échelonnant de un à cinq, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique, le degré dont la définition exprime le mieux les conditions typiques du travail du poste et qui correspond, le plus étroitement, à la difficulté des exigences du travail en regard de la caractéristique.
- (ii) un même degré de difficulté, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.
- (iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins trois des quatre caractéristiques- «A», «B», «C» et «D»). Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer la difficulté, pour l'ensemble des exigences du poste en regard du facteur, à celle des postes-repères et, déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux avec les postes-repères.

| DEGRÉ 1 | DEGRÉ 2 | DEGRÉ 3 | DEGRÉ 4 | DEGRÉ 5 |
|---|--|--|--|---|
| Caractéristique A: Les objectifs | fixés par d'autres pour l'exécution | du travail. | | |
| Les objectifs et les instructions sont fournis pour l'exécution du travail. | Les objectifs du travail sont bien définis. | Les objectifs du travail sont définis en fonction d'activités ou d'objectifs des projets. | Les objectifs du travail sont énoncés en fonction d'objectifs opérationnels. | Les objectifs du travail sont énoncés en fonction d'objectifs pour une activité importante d'un programme. |
| Caractéristique B: L'importance | du travail. | | | |
| Le travail consiste généralement en une partie ou une phase d'un projet, d'une étude ou d'une opération continue nécessitant peu de recherches. | Le travail consiste généralement en un nombre distinct de projets, d'études ou de recherches. | Le travail comporte des recherches, des projets ou des études approfondis à l'intérieur d'un domaine de spécialisation. | Le travail requiert l'application d'un certain nombre de principes et de théories scientifiques aux fins de recherches ou d'études complexes dans un domaine de spécialisation; ou la direction d'un travail relevant de divers domaines de spécialisation. | Le travail est effectué dans un certain nombre de domaines de spécialisation connexes et comprend une activité importante d'un programme. |
| Caractéristique C: La diversité | des activités. | | | |
| Les activités se ressemblent sous presque tous les aspects et consistent en un nombre limité et bien défini de tâches exécutées successivement. | Les activités diffèrent les unes des autres et consistent en une diversité de tâches telles que: l'utilisation d'un nombre de techniques scientifiques connexes pour l'étude, l'observation, l'analyse et la vérification de produits, de phénomènes ou de processus; l'étude de la réaction ou de l'effet de certaines substances; la répartition du travail au personnel de soutien; et la prestation de conseils. | Les activités diffèrent les unes des autres et comportent l'utilisation d'un large éventail de techniques scientifiques pour étudier la composition, la réaction ou l'effet de substances ou de systèmes; ou encore la supervision du travail du personnel effectuant les analyses ou les recherches; et la prestation de conseils. | Les activités diffèrent les unes des autres sous plusieurs aspects et comportent plusieurs tâches suivantes: la réalisation d'études complètes; la direction fonctionnelle; la coordination du travail avec d'autres activités; la prestation de conseils; l'organisation, le contrôle et la supervision du travail du personnel chargé de faire des analyses ou des recherches; le contrôle de l'utilisation des installations, du matériel et des ressources humaines. | Les activités comportent un large éventail de fonctions scientifiques et administratives qui diffèrent les unes des autres sous presque tous les aspects et consistent à: évaluer et autoriser les projets ou les études; faire des recommandations ou donner des conseils sur la politique ou la législation; évaluer l'incidence de la progression des travaux sur les objectifs des programmes; aider à déterminer la façon d'aborder les problèmes complexes; et gérer une activité importante d'un programme; ou coordonner les activités aux niveaux national et international. |
| Caractéristique D: La latitude | laissée pour la planification | et l'exécution du travail. | | |
| Planifier et effectuer un travail selon des procédés et des techniques normalisés. | Planifier les activités, déterminer les approches et choisir les méthodes afin de s'assurer que le travail répond à des objectifs bien définis. | Planifier et accomplir une grande diversité de tâches relevant d'un domaine de spécialisation, ou planifier et répartir des tâches pour le travail courant d'une unité administrative, ou d'une équipe chargée d'un projet ou d'une étude pour s'assurer de la réalisation des objectifs dans les limites des lignes directrices établies. | Planifier, organiser et déléguer les tâches d'un nombre d'unités administratives, ou planifier et coordonner des projets complexes ou des études pour s'assurer de la réalisation des objectifs opérationnels dans les limites des ressources; ou planifier, organiser et diriger des projets ou des études complexes à l'intérieur d'un domaine de spécialisation avec beaucoup de liberté et de latitude. | Planifier, coordonner et mettre en œuvre une activité importante d'un programme ou de grandes études scientifiques. |

FACTEUR: «COMPLEXITÉ DU TRAVAIL»

Ce facteur sert à déterminer la complexité du travail en fonction de la nature des données et des renseignements employés; des influences extérieures au travail; de la nature et de l'objet des communications avec les autres; de l'obligation d'élaborer, d'adapter et d'appliquer des concepts et méthodes, des procédés, des techniques et des pratiques; ainsi que des connaissances théoriques et pratiques qui doivent être appliquées.

Instructions ayant trait à la cotation

- (i) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur et leurs degrés de difficulté s'échelonnant de un à cinq, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique, le degré dont la définition exprime le mieux les conditions typiques du travail du poste et qui correspond, le plus étroitement, à la difficulté des exigences du travail en regard de la caractéristique.
- (ii) A un même degré de difficulté, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.
- (iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins cinq des huit caractéristiques - «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G» et «H»). Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer la difficulté, pour l'ensemble des exigences du poste en regard du facteur à celle des postes-repères et déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux Avec les postes-repères

| DEGRÉ 1 | DEGRÉ 2 | DEGRÉ 3 | DEGRÉ 4 | DEGRÉ 5 |
|--|--|---|--|---|
| Caractéristique A: L'existence Obtenir ou recevoir des données et des renseignements de sources faciles d'accès. | des données et des renseignements Obtenir des données et des renseignements par l'observation directe, la cueillette ou la sélection auprès de sources établies qui sont reconnues. | et la difficulté à les obtenir. Obtenir des données et des renseignements qui sont souvent difficiles à obtenir, à interpréter et à sélectionner en procédant à des recherches. Les expériences antérieures ou les lignes directrices peuvent aider à découvrir les sources. | Obtenir des données et des renseignements qui sont souvent difficiles à obtenir, à interpréter et à sélectionner en procédant à des recherches approfondies. Les sources sont difficiles à découvrir: elles sont aussi difficiles d'accès, | Coordonner la cueillette et la sélection des données et des renseignements qui, habituellement, s'obtiennent à grand peine et exigent des études et des recherches approfondies. Les sources de ces données doivent être obscures ou doivent être établies. |
| Caractéristique B: La validité Les données et les renseignements qui ont été vérifiés sont obtenus auprès de sources fiables ou selon des procédés normalisés. | des données et des renseignements. Les données et les renseignements peuvent être vérifiés généralement grâce à des procédés établis ou en puisant des références dans des ouvrages. | Les données et les renseignements peuvent ordinairement être vérifiés en combinant les expériences et en puisant des références détaillées dans des ouvrages ou par des investigations plus poussées sur les lieux. | Les données et les renseignements peuvent être vérifiés seulement en entreprenant des recherches difficiles ou complexes. | Les données et les renseignements peuvent ne pas être entièrement vérifiables. |
| Caractéristique C: Le nombre et Les données et les renseignements comportent peu de variables, peu de variabilité, sont dépourvus d'ambiguïté et leurs incidences sont connues. | la variabilité des variables et Les données et les renseignements comportent plusieurs variables qui exigent d'être interprétées mais dont les incidences et la variabilité sont connues. | l'ambiguïté des données et des Les données et les renseignements comportent plusieurs variables nécessitant d'être interprétées, dont la variabilité n'est pas bien définie et comportent certaines ambiguïtés. | renseignements. Les données et les renseignements sont d'une variabilité plutôt remarquable, comportent beaucoup de variables, sont difficiles à interpréter et exigent de faire preuve de discernement dans leur utilisation. | Les données et les renseignements sont d'une variabilité remarquable; comportent beaucoup de variables et d'ambiguïtés, et exigent de l'ingéniosité et beaucoup de jugement sélectif dans leur utilisation. |
| Caractéristique D: Les relations Les relations entre les variables sont simples et connues. | entre les variables. Les relations entre les variables peuvent être établies et on résout les contradictions en effectuant des recherches simples. | Les relations entre les variables sont quelquefois contradictoires et exigent de la recherche et de l'interprétation. | Les relations entre les variables sont compliquées et nécessitent une recherche poussée afin de cerner et de résoudre les contradictions et les problèmes d'interprétation. | Les relations entre les variables sont souvent contradictoires et difficiles à établir et à mesurer. |
| Caractéristique E: Les répercussions Peu de répercussions des activités des autres au sein de l'unité administrative. | des activités des autres sur Les travaux des autres au sein de l'unité administrative et parfois en dehors de cette unité influent sur le travail. | le travail. Les activités des scientifiques et des agents en dehors de l'unité administrative influent fréquemment sur le travail. | Les activités des scientifiques et des agents en dehors de l'unité administrative influent ordinairement sur le travail et exigent que l'on tienne compte des incidences de leurs activités sur un projet ou sur l'activité en cours. | Les activités d'autre organisations et organismes influent sur le déroulement d'une activité importante d'un programme et exigent que l'on tienne compte des incidences des travaux des scientifiques ou des fonctionnaires supérieurs. |

FACTEUR: «COMPLEXITÉ DU TRAVAIL» (SUITE)

| DEGRÉ 1 | DEGRÉ 2 | DEGRÉ 3 | DEGRÉ 4 | DEGRÉ 5 |
|---|---|--|--|---|
| <p>Caractéristique F: La nature</p> <p>Les échanges se font avec les autres au sein d'une unité administrative afin d'obtenir et de discuter de renseignements.</p> | <p>et le but des communications avec</p> <p>Les échanges se font avec d'autres personnes travaillant dans les mêmes domaines de spécialisation ou des domaines étroitement reliés afin d'obtenir et d'échanger des renseignements et de discuter de problèmes. Peut fournir des renseignements et des données factuelles au public et aux médias.</p> | <p>les autres.</p> <p>Les échanges se font avec des scientifiques et des agents afin d'obtenir et d'échanger des renseignements, de participer à des projets communs, de résoudre des problèmes et de donner des conseils. Peut expliquer les activités en cours et les objectifs visés et échanger des renseignements avec le public et les médias.</p> | <p>Les contacts sont établis avec des scientifiques et des fonctionnaires en dehors de l'unité administrative afin de mettre au point des projets communs, de négocier les modalités des accords, d'établir des règlements et pour fournir des conseils basés sur une compétence établie. Peut être appelé à fournir des renseignements scientifiques et techniques au public et aux médias concernant des points litigieux.</p> | <p>Des contacts doivent être établis avec les scientifiques et les fonctionnaires supérieurs aux niveaux national et international à des rencontres où sont débattus des intérêts divergents et où sont conclus des accords qui peuvent influencer sur une activité importante d'un programme. Peut représenter le Ministère à des forums publics et auprès des médias.</p> |
| <p>Caractéristique G: L'obligation</p> <p>Appliquer des pratiques, des techniques et des procédures courantes. Peut effectuer des adaptations secondaires.</p> | <p>d'élaborer, d'adapter et d'appliquer</p> <p>Adapter des pratiques, des techniques et des procédés.</p> | <p>des concepts, des méthodes,</p> <p>Élaborer de nouvelles techniques et de nouveaux procédés en ayant recours à des méthodes connues et à des précédents.</p> | <p>des procédés, des techniques</p> <p>Élaborer de nouveaux procédés et de nouvelles techniques selon des méthodes nouvelles n'ayant souvent pas de précédent,</p> | <p>et des pratiques.</p> <p>Approuver ou recommander de nouveaux procédés, élaborer de nouveaux concepts et de nouvelles méthodes. Le travail est caractérisé par l'absence de précédent.</p> |
| <p>Caractéristique H: Les connaissances</p> <p>Connaissance solide des principes et des théories d'une discipline et une certaine habitude des pratiques.</p> | <p>théoriques et pratiques qui doivent être appliquées.</p> <p>Connaissance solide des principes, des théories et des pratiques d'une discipline et une certaine habitude des pratiques des disciplines connexes.</p> | <p>Application des connaissances approfondies des principes, des théories et des pratiques d'un domaine de spécialisation et de ses disciplines pertinentes, et l'habitude des pratiques des disciplines ou des domaines connexes ou encore des pratiques de supervision.</p> | <p>Application des connaissances approfondies des principes, des théories et des pratiques d'un domaine de spécialisation et une connaissance des disciplines scientifiques connexes ou encore des pratiques de gestion.</p> | <p>Application d'une connaissance poussée des principes, des théories et des pratiques d'un domaine de spécialisation et une bonne connaissance des disciplines scientifiques, des domaines de spécialisation ou encore des pratiques de gestion connexes.</p> |

FACTEUR: «RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES»

Ce facteur sert à mesurer la complexité du travail en fonction des vérifications et des contrôles du travail, ainsi que des directives professionnelles reçues. Il sert également à évaluer le degré d'initiative et de jugement professionnel nécessaire pour définir les objectifs et traiter les problèmes, ainsi qu'à établir des lignes directrices scientifiques; et le discernement requis pour réviser et évaluer le travail des autres; interpréter les résultats, les découvertes et les recommandations, et donner des conseils.

Instructions avant trait à la cotation

- (i) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur et leurs degrés de difficulté s'échelonnant de un à cinq, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique, le degré dont la définition exprime le mieux les conditions typiques du travail du poste et qui correspond, le plus étroitement, à la difficulté des exigences du travail en regard de la caractéristique.
- (ii) A un même degré de difficulté, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.
- (iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins quatre des six caractéristiques - «A», «B», «C», «D», «E» et «F»). Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer la difficulté, pour l'ensemble des exigences du poste en regard du facteur à celle des postes-supérieures et, déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux avec les postes-repères.

| | DEGRÉ 1 | DEGRÉ 2 | DEGRÉ 3 | DEGRÉ 4 | DEGRÉ 5 |
|---|--|---|---|--|---|
| Caractéristique A: Le degré de vérification des travaux par les autres. | Le travail est examiné en cours d'exécution et une fois achevé pour s'assurer de l'exactitude et de la cohérence. | Le travail est accepté comme techniquement exact. Le travail attribué et les conclusions sont examinés pour s'assurer de leur exactitude et de leur degré d'achèvement. | Les méthodes de travail, les recommandations et les conclusions sont examinées pour vérifier la justesse de jugement en regard des objectifs de l'étude ou du projet à atteindre. | Les principales recommandations et conclusions sont examinées pour s'assurer de leur efficacité . Les résultats sont également vérifiés périodiquement en regard des objectifs fixés. | Les résultats sont évalués par rapport au degré de réalisation de la politique et des objectifs du programme. |
| Caractéristique B: Les directives | Des directives professionnelles sont reçues pour assurer la bonne utilisation des méthodes et des techniques, | Des directives professionnelles sont reçues sur les nouveaux aspects des travaux, | Des directives professionnelles sont reçues sur la résolution des problèmes difficiles. | Des directives professionnelles sont reçues sur la résolution des problèmes inhabituels et complexes. | Des directives sont reçues sur l'objet de la politique et des répercussions du programme. Des directives professionnelles peuvent être reçues d'autres autorités scientifiques. |
| Caractéristique C: L'obligation ainsi que | de faire preuve d'initiative et de jugement dans la définition des lignes directrices scientifiques. | de faire preuve d'initiative et de jugement dans la définition des lignes directrices scientifiques. | de faire preuve d'initiative et de jugement dans la définition des lignes directrices scientifiques. | de faire preuve d'initiative et de jugement dans la définition des lignes directrices scientifiques. | de faire preuve d'initiative et de jugement dans la définition des lignes directrices scientifiques. |
| Indiquer les problèmes et choisir les méthodes et les techniques conformément aux manuels des procédés et aux lignes directrices établis ou par rapport aux précédents. | Cerner les problèmes et déterminer les moyens et les méthodes appropriés pour les résoudre. | Définir les objectifs des études, cerner les problèmes et déterminer les méthodes de résolution des problèmes difficiles dans son propre domaine. | Établir les limites et définir les objectifs des projets ou des études et indiquer les méthodes possibles de résolution des problèmes inhabituels et difficiles dans des domaines connexes. | Établir des objectifs, élaborer des cadres conceptuels de résolution des problèmes complexes et établir des lignes directrices scientifiques pour une activité importante d'un programme. | |
| Caractéristique D: L'obligation | de faire preuve de discernement | de faire preuve de discernement | de faire preuve de discernement | de faire preuve de discernement | de faire preuve de discernement |
| Le travail du personnel de soutien est vérifié pour s'assurer que les procédures sont bien appliquées et que les résultats sont cohérents, | Le travail du personnel subalterne est examiné en cours d'exécution et une fois achevé pour s'assurer de l'exactitude du point de vue technique. Des propositions émanant de l'extérieur sont examinées pour s'assurer qu'elles sont complètes et conformes aux données et renseignements exigés, | Le travail du personnel subalterne ou des membres de l'équipe chargée d'un projet est examiné pour s'assurer de son degré d'achèvement et du respect des normes et des lignes directrices. Les résultats et les conclusions des autres scientifiques dans son domaine sont examinés pour établir leur validité ou pour déterminer les possibilités d'application dans son propre domaine. | Les méthodes de travail, les recommandations et les conclusions du personnel subalterne ou des membres d'une équipe chargée d'un projet sont examinées quant à la rigueur du jugement exercé. Les propositions et les études d'autres scientifiques se rapportant à son propre domaine de spécialisation sont examinées afin de déterminer si elles sont acceptables. | Les recommandations ainsi que les conclusions du personnel sont examinées afin de juger de leur validité et de leur efficacité dans le cadre de la politique, des directives, des lignes directrices établies et des ressources disponibles. Les principales études ou activités d'autres scientifiques sont évaluées par rapport aux objectifs de son propre programme. | |
| Caractéristique E: L'obligation | de faire preuve de discernement | de faire preuve de discernement | de faire preuve de discernement | de faire preuve de discernement | de faire preuve de discernement |
| Les résultats de ses propres observations sont examinés pour s'assurer qu'ils sont fiables et cohérents. | Les observations et les résultats scientifiques sont interprétés afin de fournir des renseignements, des conclusions, des recommandations ou des rapports significatifs. | Les données ou les résultats scientifiques complexes, les conclusions et les recommandations du personnel subalterne ou d'autres scientifiques sont interprétés afin de déterminer leur signification et leur incidence sur les travaux, | Les résultats des études ou des projets sont interprétés afin de déterminer les incidences de leurs conclusions et recommandations sur les objectifs de son propre travail et leur importance pour les travaux scientifiques connexes et d'autres travaux. | Les résultats d'études majeures, les conclusions et les recommandations sont interprétés afin de déterminer leurs répercussions générales sur des travaux scientifiques ou d'autres travaux connexes touchant une activité importante d'un programme. | |

FACTEUR: «RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES» (SUITE)

| DEGRÉ 1 | DEGRÉ 2 | DEGRÉ 3 | DEGRÉ 4 | DEGRÉ 5 |
|---|---|---|--|--|
| Caractéristique F: L'obligation | de faire preuve de discernement | dans la prestation de conseils. | | |
| Des instructions et des conseils peuvent être fournis au personnel de soutien sur des questions étroitement reliées au travail exécuté. | Des conseils sont donnés à des collègues et au personnel de soutien sur des questions étroitement liées à son propre domaine. | Des conseils spécifiques d'ordre technique dans son propre domaine sont donnés à d'autres scientifiques et fonctionnaires, et au supérieur immédiat. Les directives sur des questions scientifiques sont données au personnel subalterne ou à d'autres scientifiques participant aux travaux. | Des conseils basés sur des compétences attestées dans un domaine de spécialisation sont donnés à d'autres scientifiques et fonctionnaires. | Des conseils et des recommandations touchant une activité importante d'un programme et faisant autorité dans un certain nombre de domaines spécialisés connexes sont donnés aux autres scientifiques ou fonctionnaires supérieurs. |

FACTEUR: «RESPONSABILITÉS DE GESTION»

Ce facteur sert à mesurer la complexité du travail en fonction des responsabilités qu'imposent l'engagement, le contrôle et la gestion des ressources; l'obtention d'aide extérieure, le contrôle et la coordination des travaux; ainsi que la mise en oeuvre ou l'élaboration de directives, de procédures et de lignes directrices.

Instructions ayant trait à la cotation

- (i) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur et leurs degrés de difficulté s'échelonnant de un à cinq, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique, le degré dont la définition exprime le mieux les conditions typiques du travail du poste et qui correspond, le plus étroitement, à la difficulté des exigences du travail en regard de la caractéristique.
- (ii) A un même degré de difficulté, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.
- (iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins quatre des sept caractéristiques - «A», «B», «C», «D», «E», «F» et «G»). Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer la difficulté, pour l'ensemble des exigences du poste en regard du facteur, à celle des postes-repères et déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux avec les postes-repères.

| DEGRÉ 1 | DEGRÉ 2 | DEGRÉ 3 | DEGRÉ 4 | DEGRÉ 5 |
|---|--|---|--|--|
| <p>Caractéristique A: La responsabilité</p> <p>Le travail comporte à l'occasion la distribution de tâches au personnel de soutien non subalterne.</p> | <p>de diriger le personnel.</p> <p>Le travail comporte normalement la supervision du personnel de soutien,</p> | <p>Le travail comporte la supervision d'une unité comprenant habituellement du personnel professionnel.</p> | <p>Le travail comporte la gestion opérationnelle d'un personnel professionnel notamment de spécialistes ou de superviseurs subalternes.</p> | <p>Le travail comporte la gestion et la planification de ressources humaines, par l'intermédiaire de superviseurs subalternes, d'un effectif important de professionnels.</p> |
| <p>Caractéristique B: La responsabilité</p> <p>Planifier l'utilisation quotidienne du matériel et des fournitures pour son propre travail,</p> | <p>d'administrer les ressources</p> <p>S'assurer de l'utilisation convenable du matériel, des fournitures et des installations alloués.</p> | <p>matérielles.</p> <p>Contrôler l'utilisation et l'entretien du matériel, des fournitures et des installations alloués,</p> | <p>Allouer le matériel, les fournitures et les installations.</p> | <p>Planifier, administrer et surveiller l'utilisation des ressources matérielles allouées pour une activité importante d'un programme.</p> |
| <p>Caractéristique C: La responsabilité</p> <p>Restreinte à l'utilisation de son propre temps ainsi que des fournitures et de l'équipement pour son propre travail,</p> | <p>d'engager les ressources</p> <p>Déterminer les besoins d'équipement, de matériel et de services pour les travaux confiés,</p> | <p>du Ministère.</p> <p>Recommander l'achat d'équipement, de matériel et de services précis pour répondre aux exigences du travail à effectuer,</p> | <p>Évaluer les besoins et élaborer et recommander des plans pour l'achat et l'utilisation de ressources et de dépenses budgétaires, en fonction des priorités et des objectifs fixés pour les travaux.</p> | <p>Exercer le pouvoir délégué selon la Loi sur la gestion des finances publiques, en vue d'acquiescer des ressources et d'effectuer des dépenses budgétaires; ou donner des conseils faisant autorité relatifs à des dépenses ou des engagements majeurs de ressources ministérielles.</p> |
| <p>Caractéristique D: La responsabilité</p> <p>Informé le superviseur des besoins d'aide.</p> | <p>d'obtenir de l'aide de l'extérieur.</p> <p>Faire des recommandations sur les besoins d'aide.</p> | <p>Justifier le besoin d'aide, déterminer les exigences particulières et identifier les sources appropriées d'aide; et, prendre les moyens pour obtenir l'aide disponible.</p> | <p>Choisir les meilleures sources d'aide en fonction des coûts et des avantages probables et négocier leur acquisition; ou, donner des conseils et des avis relatifs aux exigences et au choix d'aide extérieure, fondés sur une compétence reconnue en regard d'un domaine de spécialisation.</p> | <p>Approuver ou recommander les dépenses en vue de l'obtention d'aide de l'extérieur; ou donner des conseils faisant autorité relatifs aux exigences et à l'aide de l'extérieur requises pour des engagements majeurs.</p> |
| <p>Caractéristique E: La responsabilité</p> <p>Respect des procédures, des directives et des lignes directrices établies pour le travail.</p> | <p>d'assurer les tâches administratives</p> <p>S'assurer du respect des normes de qualité, de quantité et de sécurité ainsi que d'autres normes dans son propre champ de responsabilité.</p> | <p>liées au contrôle</p> <p>Appliquer des normes d'assurance de la qualité, de mesure du rendement et des procédures de sécurité afin d'atteindre les objectifs de l'unité.</p> | <p>du travail.</p> <p>Contrôler et coordonner les calendriers des projets, établir et appliquer des normes de rendement et de sécurité ainsi que des normes de contrôle afin de s'assurer que les priorités et les objectifs sont atteints.</p> | <p>Préparer les budgets et les plans de travail, établir et appliquer des mesures de contrôle de la sécurité, de la qualité et des coûts, et recommander les objectifs ainsi que les priorités pour une activité importante d'un programme.</p> |

FACTEUR: «RESPONSABILITÉS DE GESTION» (SUITE)

| DEGRÉ 1 | DEGRÉ 2 | DEGRÉ 3 | DEGRÉ 4 | DEGRÉ 5 |
|---|--|--|--|---|
| Caractéristique F: La responsabilité | de coordonner le travail | effectué pour le compte d'autres | unités administratives ou en collaboration | |
| avec ces | dernières. | | | |
| Peu d'activités de coordination des travaux avec ceux des autres. | Coordonner, à l'occasion, des activités liées aux travaux des autres. | Coordonner des activités liées à celles des autres. | Coordonner différentes activités avec celles d'une ou de plusieurs unités administratives. | Coordonner les activités avec celles de plusieurs autres unités administratives aux intérêts divergents ou dont les priorités sont contradictoires. |
| Caractéristique G: La responsabilité | de mettre en oeuvre ou d'élaborer à la gestion et à la sécurité. | des procédures administratives, | des directives et des lignes directrices | |
| Suivre des procédures administratives simples concernant le travail de bureau ou les travaux effectués sur place. | Appliquer des procédures administratives concernant le travail de bureau ou les travaux effectués sur place. | Interpréter et appliquer les lignes directrices et les directives. | Recommander et élaborer des directives et des lignes directrices internes relatives à la sécurité, à l'administration et à la gestion. | Approuver les directives et les lignes directrices internes relatives à l'administration, à la sécurité et à la gestion et s'assurer de l'application cohérente et uniforme de la politique, des directives et des lignes directrices du Ministère et de l'organisme central. |

FACTEUR: «RÉPERCUSSIONS DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS»

Ce facteur sert à mesurer les répercussions des recommandations et des activités du poste sur les travaux ou les programmes gouvernementaux, les activités industrielles ou commerciales, les ressources naturelles ou l'environnement, la santé et la sécurité publiques et d'autres secteurs externes directement touchés par le poste, ainsi que sur l'avancement des connaissances et l'amélioration de la compréhension dans des domaines spécialisés, selon la nature et l'ampleur des effets attribuables au poste compte tenu de son but particulier ou de sa raison d'être.

Instructions ayant trait à la cotation

- (i) Aux fins de la cotation d'un poste en fonction de ce facteur, on devra considérer les caractéristiques du facteur, l'ampleur des répercussions s'échelonnant du degré 1 au degré 5, et attribuer au poste, en regard de chaque caractéristique pertinente, le degré dont la définition correspond, le plus étroitement, à l'ampleur des répercussions les plus probables du poste ou l'exprime le mieux.
- (ii) A un même degré d'ampleur des répercussions, les caractéristiques du facteur sont considérées d'égale valeur.
- (iii) Le degré qui doit être attribué au poste, pour l'ensemble du facteur, est déterminé en fonction du degré qui prédomine pour les caractéristiques (c.-à-d. le degré qui a été attribué pour au moins deux des trois caractéristiques: «A», celle des caractéristiques B i), ii), iii) ou iv) identifiée comme la plus pertinente au but ou à la raison d'être du poste; «C»). Si aucun degré ne prédomine, les moteurs doivent comparer l'ampleur des répercussions, pour l'ensemble des recommandations et des activités du poste en regard du facteur, à celle des postes-repères et, déterminer et attribuer au poste le degré qui concorde le mieux avec les postes-repères.

DEGRÉ 1

DEGRÉ 2

DEGRÉ 3

DEGRÉ 4

DEGRÉ 5

(Répercussions - Gouvernementales)

| Caractéristique A: Les répercussions en rapport aux changements | des recommandations et des changements qu'ils entraînent | activités sur les travaux ou sur les activités permanentes, | Ministère ou d'autres programmes ou les politiques. | gouvernementaux par les programmes ou les politiques. |
|--|--|---|---|--|
| Les renseignements et les résultats du travail ont des conséquences limitées sur une activité continue, un projet ou une étude dans son propre domaine de travail. | Les renseignements et les résultats du travail influent sur une activité continue, des projets ou des études dans son propre domaine de travail ou des domaines qui lui sont étroitement liés. | Les recommandations, les conseils et les résultats du travail influent sur une activité continue, la formulation de lignes directrices, de règlements, de spécifications ou de normes, ainsi que sur l'élaboration ou l'exécution de projets ou d'études dans son propre domaine de travail et des domaines connexes. | Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration des politiques et influent sur l'élaboration, l'exécution ou la modification d'une activité importante d'un programme; ou, les décisions influent sur la réalisation de projets et d'études et sur l'application de lignes directrices et de directives. | Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité influent sur l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère; les décisions et les activités influent sur le ou les programme(s) ou les activités d'autres organismes gouvernementaux; ou, les décisions et les recommandations influent sur l'élaboration, la mise en marche, l'exécution ou la poursuite d'une activité importante d'un programme. |

(Répercussions - Externes)**Caractéristique 8:**

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| i) Les répercussions des incidences contributive ou réglementaire. | recommandations et des activités ou réglementaire. | sur un procédé industriel ou commercial, une opération ou un produit par rapport à leur | | |
| Les renseignements et les résultats du travail ont des effets limités sur un produit, un procédé ou une opération industrielle ou commerciale. | Les renseignements et les résultats du travail ont des effets économiques ou technologiques sur un produit, un procédé ou une opération industrielle ou commerciale. | Les recommandations, les conseils et les résultats du travail ont des effets économiques ou technologiques sur des produits, des procédés ou des opérations industrielles ou commerciales connexes. | Les recommandations, les conseils, les consultations ou les décisions ont des effets économiques ou technologiques sur une industrie ou une vaste gamme de produits, de procédés ou d'opérations. | Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité ou les décisions ont un effet important sur l'élaboration, la mise en marche, la modification ou la poursuite des activités d'entreprises industrielles ou commerciales. |
| ii) Les répercussions des naturelles ou de l'environnement. | recommandations et des activités en fonction de leur contribution | à, ou du contrôle sur l'état des ressources | | |
| Les renseignements et les résultats du travail ont des effets limités sur l'état d'une ressource naturelle ou sur l'environnement. | Les renseignements et les résultats du travail contribuent à des améliorations en vue du développement, de la protection, de la conservation ou de l'utilisation des ressources naturelles ou environnementales. | Les recommandations, les conseils et les résultats du travail influent sur l'état des ressources naturelles ainsi que sur les pratiques de gestion des ressources naturelles et environnementales. | Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration des politiques en matière de ressources naturelles et environnementales; ou, les décisions et les recommandations influent sur l'état de l'environnement ou sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles dans le cadre des politiques établies. | Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité ont un effet important sur l'élaboration des politiques relatives aux ressources naturelles ou à l'environnement; ou, les décisions et les recommandations touchent considérablement les ressources naturelles ou l'environnement. |

FACTEUR: «RÉPERCUSSIONS DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS» (SUITE)

DEGRÉ 1

DEGRÉ 2

DEGRÉ 3

DEGRÉ 4

DEGRÉ 5

(Répercussions - Externes) (suite)

Caractéristique B:

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| iii) Les répercussions des du contrôle réglementaire | recommandations et des activités en fonction de leur contribution des dangers pour la santé et la sécurité. Les renseignements et les résultats du travail permettent de déterminer l'efficacité et la dualité du traitement ou l'utilisation de produits alimentaire, de drogues, de dispositifs médicaux, de dispositifs émettant des radiations ou sur le contrôle réglementaire des produits ou des substances potentiellement dangereux. | Les recommandations, les conseils et les résultats du travail influent sur l'approbation et l'utilisation de produits alimentaires, de drogues, de dispositifs médicaux ou de dispositifs émettant des radiations ou encore d'autres dispositifs, en ce qui concerne leur efficacité et leur innocuité ou sur le contrôle réglementaire des produits ou des substances potentiellement dangereux, | à l'hygiène publique et de la réduction, ou Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration des politiques; ou, les décisions et les recommandations influent sur l'approbation et l'utilisation de produits alimentaires, de drogues, de dispositifs médicaux ou de dispositifs émettant des radiations ou encore d'autres produits ou substances potentiellement dangereux en ce qui concerne leur efficacité ou leur innocuité. | de la réduction, ou Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité ont un effet considérable sur l'élaboration des politiques de santé et de sécurité publiques; ou, les décisions et les recommandations influent dans une large mesure sur le contrôle des dangers éventuels pour la santé ou la sécurité publiques. |
| iv) Les répercussions des externes bien déterminés | recommandations et des activités qui sont touchés directement Les renseignements et les résultats du travail ont des effets contributifs sur le secteur spécifiquement déterminé et directement touché par le poste. | en fonction de leur incidence contributive ou réglementaire par le poste, étant donné son but et sa raison d'être. Les recommandations, les conseils et les résultats du travail ont des effets directs sur le secteur spécifiquement déterminé et directement touché par le poste. | sur d'autres secteurs Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration des politiques; ou, les décisions et les recommandations ont une grande diversité d'effets sur le secteur spécifiquement déterminé et directement touché par le poste. | Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité ont des effets importants sur l'élaboration des politiques; ou, les décisions et les recommandations ont des effets importants sur le secteur déterminé et directement touché par le poste. |
| Caractéristique C: Les répercussions d'un domaine | des recommandations et de connaissance. Les renseignements et les résultats du travail contribuent à l'amélioration des méthodes et des procédés dans son propre domaine de travail, | des activités en fonction de L'élaboration de nouvelles méthodes, de nouveaux procédés ainsi que la recherche, l'analyse et l'interprétation des données scientifiques permettent d'acquérir des connaissances et de mieux comprendre son propre domaine de travail. | leur contribution au progrès et L'élaboration de nouveaux concepts et de nouvelles approches; ou, les décisions ou les recommandations contribuent au progrès des connaissances et à l'amélioration de la compréhension d'un domaine de spécialisation. | à la compréhension Les décisions et les recommandations influent sur la mise en marche, la poursuite ou l'orientation d'études ou de projets menant à l'élaboration de concepts, de méthodes, d'approches et de procédés afin de permettre l'acquisition de nouvelles connaissances dans un ou plusieurs domaines de spécialisation. |

TRAITS DISTINCTIFS DES NIVEAUX DES POSTES _____ ((GUIDE D'UNI FORMI SATION GÉNÉRAL» _____

Objet: Le présent guide a pour objet d'offrir une méthode uni forme en vue d'une vision globale ou une orientation en vue de la détermination du niveau de classification approximatif d'un poste, au moyen d'une série de grands traits distinctifs qui caractérisent des postes considérés comme étant typiques de chaque niveau.

- Disposition: i) Nonobstant ce qui précède, le guide ne doit pas être vu comme un substitut au processus officiel de classification des postes, ou remplacer l'analyse détaillée et la cotation de chaque poste conformément aux dispositions du plan de cotation de la norme de classification.
- ii) La série de traits distinctifs donnée pour les niveaux caractérise, dans l'ensemble, l'univers des postes jugés comme étant typiques pour chaque niveau. Il ne faudrait pas croire que la série de particularités est exhaustive, ni qu'elle s'applique entièrement à tous les postes de ce niveau.

Avantages: Le recours au guide peut aider, dès le départ, à circonscrire l'étendue possible des niveaux prévus pour un poste et, ainsi, contribuer à une approche plus méthodique aux discussions en vue de son analyse détaillée et de sa cotation subséquente. De plus, les traits distinctifs qui sont indiqués pour les divers niveaux dans le guide, et que l'on a jugés typiques des postes de ces niveaux, offrent un vaste cadre de référence qui peut être utile et qui contribue à une plus grande uniformité d'ensemble dans la classification des postes aux divers niveaux du groupe.

NIVEAU 1

NIVEAU 3

NIVEAU 4

(Postes du niveau de recrutement, de la familiarisation et de l'apprentissage, ainsi que ceux dont le niveau de complexité du travail est relativement peu élevé)

- Travail répétitif et normalisé de complexité relativement faible
- Travail sujet à un examen détaillé
- Champ d'action limité
- Application des procédures scientifiques sous supervision
- Indication du travail de soutien requis à des employés de soutien ne relevant pas du poste

NIVEAU 2

(Postes du niveau de travail professionnel fondamental de complexité et de diversité moyennes)

- Complexité et diversité moyenne
- Liberté d'action
- Formation éventuellement de jeunes scientifiques et supervision du personnel de soutien
- Travail examiné à des phases ou à des étapes critiques

(Postes dont la spécialisation, la diversité et la complexité sont appréciables ou dont les responsabilités de supervision sont appréciables)

- Compétence dans un domaine spécialisé
- Premier niveau de responsabilité de conseiller scientifique
- Responsable du travail de liaison
- Diversité et complexité
- Direction de projets scientifiques
- Élaboration de nouvelles méthodes

- Approbation de:
 - : techniques
 - : méthodes
 - : installations

- Premier niveau de supervision:
 - Activités d'une sous-section
 - Diriger un groupe
 - Diriger un projet

(Postes exigeant un niveau élevé de compétence scientifique ou postes constituant le premier niveau de responsabilité de gestion d'activités scientifiques)

- Niveau élevé de compétence dans un domaine spécialisé
- Deuxième niveau de responsabilité de conseiller scientifique
- Autorité reconnue dans un domaine
- Responsabilité de la coordination scientifique
- Premier niveau de responsabilité de gestion
- Responsable de l'objectif d'un projet
- Second niveau de supervision

NIVEAU 5

(Postes du plus haut niveau de gestion d'activités scientifiques au sein du groupe ou postes exigeant le plus haut niveau de compétence scientifique à l'intérieur du groupe)

- Niveau le plus élevé de compétence dans un domaine spécialisé
- Un conseiller scientifique principal du Ministère
- Niveau élevé de coordination et de liaison
- Grande liberté d'action dans le cadre de la politique et des limites des ressources
- Contribution importante à l'élaboration de politiques
- Gestion d'une activité importante d'un programme de nature scientifique, d'un grand groupe de travail ou d'un vaste

LISTE DES POSTES REPÈRES

| <u>N° P. -R.</u> | <u>TITRE</u> | <u>NI VEAU</u> |
|------------------|---|----------------|
| 1 | Biologiste - Niveau de perfectionnement (SBSC) | 1 |
| 2 | Biologiste - Arbres fruitiers (pommes et poires) (AGR) | 1 |
| 3 | Microbiologiste - Aliments (SBSC) | 2 |
| 4 | Biologiste - Vie marine (P&O) | 2 |
| 5 | Écologiste de parc (EC) | 2 |
| 6 | Biologiste - Poissons anadromes (P&O) | 2 |
| 7 | Biologiste de la faune - Oiseaux migrateurs (EC) | 3 |
| 8 | Biologiste - Pathologie des plantes (AGR) | 3 |
| 9 | Biologiste - Évaluation des insecticides (AGR) | 3 |
| 10 | Biologiste - Évaluation des pesticides (EC) | 3 |
| 11 | Biologiste - Évaluation du saumon (P&O) | 3 |
| 12 | Biologiste - Enrichissement des lacs (P&O) | 3 |
| 13 | Spécialiste en microbiologie des aliments (SBSC) | 3 |
| 14 | Spécialiste en microbiologie des médicaments (SBSC) | 3 |
| 15 | Chef - Laboratoire de microbiologie marine (EC) | 3 |
| 16 | Écologiste - Effets des développements hydrauliques (EC) | 4 |
| 17 | Chef - Conservation des oiseaux migrateurs (EC) | 4 |
| 18 | Chef - Unité du laboratoire de microbiologie des aliments (SBSC) | 4 |
| 19 | Chef - Division de la gestion des poissons et mammifères marins (P&O) | 4 |
| 20 | Conseiller supérieur de politiques et de programmes - Pêcheries maritimes (P&O) | 5 |
| 21 | Chef - Section des produits chimiques alimentaires (SBSC) | 5 |

TABLE DES COTES- POSTES REFERES

| P-R. N. | TITRE | FACTEUR:1 NATURE DE TRAVAIL ● CARACTERISTIQUE / DEGRE | | | | | | FACTEUR:2 COMPLEXITE DU TRAVAIL CARACTERISTIQUE/DEGRE | | | | | | | | FACTEUR:3 RESP. PROFESSIONNELLES CARACTERISTIQUE/DEGRE | | | | | | FACTEUR:4 RESP DE GESTION CARACTERISTIQUE/DEGRE | | | | | | FACTEUR:5 REPERCUSSIONS DES RECOMM. & ACTV CARACTERISTIQUE/DEGRE | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------|--|---|---|---|---|---|------|---|---|---|---|---|---|---|---|--|---|---|---|---|---|---|------|---|---|---|---|--|---|---|------|---|-----|------|-------|------|----------|---|---|---|---|---|---|
| | | A | B | C | D | E | FACT | A | B | C | D | E | F | G | H | FACT | A | B | C | D | E | F | FACT | A | B | C | D | E | F | G | FACT | A | (R) | (II) | (iii) | (iv) | • 8 C FA | | | | | | |
| 1 | Biologiste - Niveau de perfectionnement (SBSC) | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | . | 2 | . | 2 | 1 |
| 2 | Biologiste - Arbres fruitiers (pommes et poires) (ACR) | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | . | . | . | 2 | 1 |
| 3 | Microbiologiste - Aliments (SBSC) | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | . | 2 | . | 2 | 2 | | | | | | | |
| 4 | Biologiste - Vie marine (P&O) | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | . | 2 | 2 | | | | | | | | |
| 5 | Écologiste de parc (EC) | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | z | 2 | 2 | . | 2 | 2 | | | | | | | |
| 6 | Biologiste - Poissons anadromes (P&U) | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | . | 2 | 2 | | | | | | | | |
| 7 | Biologiste de la faune - Oiseaux migrateur (EC) | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 3 | 2 | 3 | . | 3 | 3 | | | | | | | |
| 8 | Biologiste - Pathologie des plantes (AR) | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 2 | . | 3 | 3 | | | | | | | |
| 9 | Biologiste - Évaluation des insecticides (AGR) | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 3 | 3 | 2 | 3 | . | 3 | 3 | | | | | | | |
| 10 | Biologiste - Évaluation des pesticides (EC1) | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | . | 3 | 3 | | | | | | |
| 11 | Biologiste - Evaluation du saumon (P&O) | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | . | 3 | 3 | | | | | | |
| 12 | Biologiste - Enrichissement des lacs (P20) | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 1 | 3 | 7 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 3 | . | 3 | 3 | | | | | | | |
| 13 | Spécialiste en microbiologie des aliments (SBSC) | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 1 | 2 | 3 | 3 | 2 | 2 | 3 | 3 | . | 3 | 3 | 3 | | | | | | | |
| 14 | Spécialiste en microbiologie des médicaments (SBSC) | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 3 | 3 | 1 | 2 | 3 | 3 | 2 | 2 | 3 | 3 | . | 3 | 3 | 3 | | | | | | | |
| 15 | Chef - Laboratoire de microbiologie marine (EC) | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | | | | | | | |
| 16 | Écologiste - Effets des développements hydrauliques (EC) | 4 | 4 | ● | 4 | 4 | ● | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 2 | 3 | 4 | 3 | 2 | 3 | 4 | 3 | 4 | . | 4 | 4 | | | | | | | |
| 17 | Chef - Conservation des oiseaux migrateurs (EC) | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 | 4 | 2 | 4 | 4 | | | | | | | |
| 18 | Chef - Unité du laboratoire de microbiologie des aliments (SBSC) | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 3 | . | 4 | 4 | 4 | | | | | | | |
| 19 | Chef - Division de la gestion des poissons et mammifères marins (P&O) | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | . | 3 | 4 | 4 | | | | | | |
| 20 | Conseiller supérieur - Politiques et programmes - Pêches maritimes (P&O) | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | . | 5 | 5 | | | | | | | |
| 21 | Chef - Section des produits chimiques alimentaires (SBSC) | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 4 | 5 | 4 | . | 5 | 5 | 5 | | | | | | | |

(1) (2) (3) (4) (5)

Code: Selon l'ordre des lettres apparaissant sous les Facteurs.

A - Objectifs fixés par les autres
8 • Importance du travail
C • Diversité des activités
D • Latitude pour planif. exec. du travail

A • Données/Renseign. - Existence/Dffic.
B • Données/Renseign. - Validité
C • Données/Renseign. - N/Variab./ Ambiguïté des variables
D • Relation entre variables
E - Répercussions des activ. des autres sur l. travail
F • Communications - Nature et but
C • Obligation d'élaborer, d'adapter et d'appliquer des concepts, des méthodes, des procédés et des techni.
H - Connaissances

A • Part du travail vérifiée par d'autres
B - Directives reçues
C - Init. et jugement dans la déf. des objectifs - 1. réaol. problèmes - l'étab. lignes directr.D
D • Dl... nemnt - Rév. trou, des autres
E - Discernement - Interpr. résultats
F • Discernement dans la prestation de conseils

A - Resp. - Direction du personnel
8 • Resp. admin. - Ras.. me télé-ap
C - Resp. - Ras', du Ministère - Resp. - Aide de l'extérieur
E • R.W. - Contrôle du travail
F - Resp. - Co-ord. du trav, accompli pour d'autres unités wen collaboration avec celle-ci
C • Resp. - Mise an œuvre ou élaboration proc. et http://CROC.eu/ directrices

RÉPERCUSSIONS (Gouvernementales)
A - sur les travaux du Ministère e autres programmes gouvernement
RÉPERCUSSIONS (Externes)
B - 1) - sur procédé ou produit indust. ou comm. 1) • sur rem. natur. ou environnement
11) • sur l'hygiène et la sa, publiques
iv) - sur autres sect.. extern.

C • Répercussions sur un domaine de connaissance..... lignes de connaissance.....

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 1

Niveau: 1

Titre descriptif: Biologiste - Niveau de perfectionnement

Sous l'autorité du chef, Unité de la microbiologie, et sous la direction d'un microbiologiste principal:

Effectuer des analyses micro-biologiques d'une diversité et d'une complexité progressivement croissantes sur des échantillons d'aliments, de médicaments, de cosmétiques et de dispositifs médicaux afin d'obtenir des données permettant de déterminer si ces produits sont conformes à la Loi des aliments et drogues et à ses règlements et d'acquérir les connaissances et les capacités nécessaires pour occuper la fonction d'analyste officiel.

Planifier et organiser le travail quotidien, choisir les méthodes appropriées et effectuer des analyses en utilisant une variété de techniques micro-biologiques et d'instruments. Préparer les réactifs, les bouillons de culture et le matériel en suivant les pratiques établies de sécurité en laboratoire. Effectuer le nombre voulu d'analyses et de vérifications conformément aux procédures établies d'assurance de la qualité. Interpréter les résultats et rédiger des rapports qui sont examinés par le microbiologiste principal ou par le chef de l'unité.

Mener une étude permanente des méthodes d'analyse, des normes et règlements pertinents établis en vertu de la Loi des aliments et drogues et des pratiques en usage dans l'industrie réglementée, en vue d'accéder au poste d'analyste officiel.

ParticularitésDegréNature du travail

1

- A. Degré 1. - Les objectifs sont définis par le chef de l'unité et le travail se fait sous la surveillance étroite d'un microbiologiste principal.
- B. Degré 1 - La production de données par l'analyse au moyen de méthodes d'une complexité progressivement croissante s'inscrit dans une opération continue nécessitant des travaux de recherche limités.
- C. Degré 1 - Les échantillons d'aliments, de médicaments, de cosmétiques et de dispositifs médicaux représentent une importante variété de substrats à analyser, mais le fait qu'ils soient groupés en lots d'échantillons similaires pour faciliter la formation simplifie le travail en le ramenant à un nombre limité de tâches précises à exécuter en succession.
- D. Degré 1 - Il faut planifier les tâches quotidiennement en tenant compte des activités des autres membres de l'unité qui utilisent les locaux, l'équipement et le matériel en commun.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - Les renseignements concernant les méthodes et les procédés sont faciles d'accès, mais les données sont obtenues par l'observation directe au moyen de procédés normalisés.
- B. Degré 2 - Les renseignements et les données peuvent être validés en répétant les analyses et en utilisant des procédés de confirmation courants.

Degré

- C. Degré 2 - Les analyses micro-biologiques d'aliments, de médicaments, de cosmétiques et de dispositifs médicaux, qui portent sur une variété de micro-organismes, comportent plusieurs variables comme les caractéristiques de croissance, la morphologie et les réactions biochimiques, lesquelles exigent une interprétation, mais dont les conséquences sont connues.
- D. Degré 2 - Les rapports entre les résultats des analyses et l'identité et le nombre des micro-organismes peuvent être établis et les contradictions résolues par des recherches clairement définies.
- E. Degré 1 - Les activités des autres personnes qui travaillent dans le laboratoire peuvent avoir une incidence sur la disponibilité des installations et du matériel communs.
- F. Degré 1 - Les échanges se font ordinairement avec d'autres collègues du laboratoire pour demander des renseignements.
- G. Degré 1 - Le travail comporte l'application de méthodes d'analyse courantes. Des adaptations mineures peuvent être apportées pour répondre aux exigences particulières d'un échantillon.
- H. Degré 1 - Le travail exige l'application d'une connaissance solide des principes et des théories de la microbiologie et une certaine habitude des méthodes d'analyse.

Responsabilités professionnelles

1

- A. Degré 1 - Les travaux sont contrôlés en cours d'exécution par un microbiologiste principal et les résultats sont examinés par un microbiologiste principal ou par le chef de la sous-section.
- B. Degré 1 - Un microbiologiste principal donne des directives sur le choix et l'application correcte des méthodes et des procédés.
- C. Degré 1 - Les problèmes constatés et leurs solutions éventuelles font l'objet de discussions avec un microbiologiste principal avant que le travail ne soit achevé.
- D. Degré 1 - Le travail du personnel de soutien peut être contrôlé, au besoin, pour voir s'il applique les procédés correctement.
- E. Degré 1 - Les résultats finals sont examinés pour assurer leur fiabilité et leur cohérence sont transmis et à un microbiologiste principal ou au chef de l'unité.
- F. Degré 1 - Des directives et des instructions peuvent être données, au besoin, au personnel de soutien engagé dans des activités similaires.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - Des directives techniques ou des demandes d'aide technique sont transmises, au besoin, au personnel de soutien.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation du matériel et des fournitures pour les travaux assignés.
- C. Degré 1 - Les responsabilités se limitent à la gestion de l'emploi du temps et à l'utilisation du matériel et des fournitures pour les travaux assignés.
- D. Degré 1 - Il faut demander, au besoin, au chef de l'unité de l'aide de l'extérieur.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédures, directives et lignes directrices établies pour le travail.
- F. Degré 1 - Le travail comporte une obligation limitée de coordonner les travaux avec ceux des autres.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédures de sécurité établies pour le travail.

Degré

Répercussions des recommandations et des activités

1

- A. Degré 1 - Les résultats des analyses servent à l'application de la Loi des aliments et drogues et de son règlement, mais ils sont examinés et contrôlés par un microbiologiste principal ou par le chef de l'unité avant d'être utilisés.
- B. Degré 2 -
- (i) Degré 2 - La constatation d'infractions à la Loi des aliments et drogues et à son règlement peut conduire à un contrôle réglementaire de certains produits alimentaires, médicaments, cosmétiques ou dispositifs médicaux disponibles dans le commerce.
 - (ii) Aucune incidence significative.
 - (iii) Degré 2 - Les résultats des travaux contribuent au contrôle réglementaire des aliments, médicaments, cosmétiques ou dispositifs médicaux contenant des concentrations illégales de micro-organismes.
 - (iv) Aucune autre incidence significative.
- C. Degré 1 - Les résultats des analyses contribuent à la connaissance des micro-organismes présents dans les aliments, les médicaments, les cosmétiques et les dispositifs médicaux et de leur degré de concentration.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments et médicaments -

Chef - Unité de la chimie alimentaire

- Chef - Unité de l'analyse des médicaments

- Chef - Unité de la microbiologie

- Biologiste

* - Biologiste - Niveau de perfectionnement BI-1 -

Technicien

- Personnel de soutien de laboratoire (GLT-MAN)

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 2

Niveau: 1

Titre descriptif: Biologiste - Arbres fruitiers (pommés et poires)

Sous l'autorité d'un chercheur scientifique (arbres fruitiers) - Section de l'horticulture et des sciences des sols:

Effectuer, évaluer et coordonner des essais de présélection et de post-sélection sur du matériel de reproduction de poiriers et de pommiers pour en évaluer les possibilités comme cultivars ou comme porte-greffe. Sélectionner des semis et du matériel de clonage d'après leur résistance aux insectes nuisibles et aux maladies, constatée par l'observation ou signalée dans les rapports, et d'après leurs qualités pour le marché des fruits frais, l'entreposage ou la transformation ou leur valeur comme porte-greffe. Rassembler et analyser des données pour sélectionner les spécimens les plus prometteurs afin d'en faire une évaluation plus poussée par des essais sur le terrain et des méthodes de gestion des vergers.

Sous la direction du chercheur scientifique et en consultation avec ce dernier, planifier, élaborer et réaliser des expériences sur le terrain et établir des systèmes intégrés de gestion des cultures pour évaluer et mettre au point de nouveaux cultivars ou de nouvelles variétés de poires et de pommés afin d'estimer les possibilités d'améliorer leur qualité, leur rendement, leur précocité et leur résistance aux insectes nuisibles et aux maladies. En collaboration avec des employés de la ferme expérimentale, préparer les parcelles de terrain qui lui sont assignées, planter le matériel comme prévu et superviser les soins et la protection données à ces parcelles. Consigner et regrouper sous forme de tableaux les caractéristiques pertinentes des spécimens, analyser les données et évaluer les résultats afin de repérer les lignées et les porte-greffe offrant des possibilités de créer de nouvelles variétés. Présenter au chercheur scientifique un résumé des résultats et désigner le matériel qui offre des possibilités de création de nouvelles variétés. Fournir des renseignements sur des techniques nouvelles ou projetées de gestion des cultures pour accroître les rendements fruitiers et/ou réduire le plus possible l'emploi des pesticides.

Consulter les autres membres du programme des arbres fruitiers pour échanger des renseignements, se tenir au courant des nouvelles technologies en systèmes intégrés de gestion des cultures, rédiger des rapports techniques, participer à la production de publications avec le chercheur scientifique et communiquer, s'il y a lieu, des renseignements et des techniques aux fruiticulteurs de la région..

Particularités

Degré

Nature du travail

1

- A. Degré 2 - Les travaux expérimentaux contribuent à la réalisation des grands objectifs, mais les objectifs des travaux eux-mêmes sont clairement définis par le chercheur scientifique et consistent à déterminer les porte-greffe améliorés de pommiers et de poiriers.
- B. Degré 1 - Le travail consiste à réaliser des expériences en laboratoire et sur le terrain pour déterminer les semis et les porte-greffe offrant des possibilités d'améliorer les caractéristiques du fruit quand ils sont croisés ou combinés.
- C. Degré 1 - Les activités sont généralement liées à l'horticulture et centrées sur la génétique du pommier et du poirier et sur la gestion des cultures. La sélection des porte-greffe et des semis convenables exige l'examen d'un grand nombre de spécimens au moyen d'un nombre limité de techniques scientifiques.

- D. Degré 1 - Les expériences sur le terrain et les travaux en laboratoire sont planifiés de concert avec le chercheur scientifique chargé de la supervision et le travail est effectué au moyen de l'application des procédés et des techniques généralement normalisés.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - Les renseignements et données sur les sources des porte-greffe et des semis sont fournis par l'observation directe ou par des producteurs nord-américains reconnus de semis d'arbres fruitiers.
- B. Degré 1 - Les sources extérieures de données et de renseignements sont considérées comme fiables et quand les renseignements ou les données sont contradictoires, on peut normalement les valider par des procédés connus.
- C. Degré 2 - Les renseignements et données sur les semis, les porte-greffe et le matériel de clonage comportent plusieurs caractéristiques exigeant une interprétation et qui, combinées entre elles, sont censées produire des porte-greffe améliorés.
- D. Degré 2 - Les rapports entre les variables ne peuvent être déterminés et les contradictions résolues que par des essais sur le terrain.
- E. Degré 1 - Le fait que d'autres utilisent le même matériel ou les mêmes installations au sein de l'organisation peut avoir une incidence sur le calendrier des travaux.
- F. Degré 1 - Les communications avec des spécialistes ou des scientifiques pour demander des renseignements ou en discuter avec eux se font principalement au sein de l'organisation. Il faut communiquer avec les producteurs pour obtenir ou échanger des renseignements.
- G. Degré 2 - Étant donné le caractère expérimental de l'hybridisation génétique, le travail exige d'adapter ou de modifier des techniques courantes pour mettre au point de nouvelles variétés de pommes et de poires, de contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de nouveaux procédés de gestion des cultures visant à réduire les besoins en pesticides et à accroître la productivité et de participer à des expériences sur le terrain pour évaluer les cultivars et les porte-greffe de pommiers et de poiriers.
- H. Degré 2 - Le travail exige une connaissance solide de la biologie des plantes, surtout en rapport avec l'horticulture, la génétique et les méthodes de gestion des cultures appliquées aux vergers.

Responsabilités professionnelles

2

- A. Degré 1 - Le scientifique chargé de superviser le travail examine périodiquement les travaux pendant leur exécution et une fois qu'ils sont terminés.
- B. Degré 2 - Le scientifique chargé de superviser peut fournir des directives sur les nouveaux essais ou sur d'autres aspects nouveaux du travail.
- C. Degré 1 - Des conditions et des problèmes particuliers sont signalés au scientifique chargé de superviser. Les méthodes et les techniques doivent être choisies pour le travail.
- D. Degré 2 - Les travaux effectués par des subalternes en laboratoire ou sur le terrain, pendant leur exécution et une fois qu'ils sont terminés, sont vérifiés.
- E. Degré 2 - Il faut interpréter ses propres observations et résultats pour arriver à des conclusions et présenter des recommandations significatives pour améliorer le rendement des poiriers et des pommiers et la qualité de leurs fruits ou pour la création de nouvelles variétés.
- F. Degré 1 - Des instructions et des directives sont données, au besoin, au personnel de soutien et des renseignements sur les résultats des observations sont transmis, au besoin, à des collègues et à des producteurs de la région.

DegréResponsabilités de gestion

1

- A. Degré 2 - Le travail exige la supervision d'un employé de soutien à plein temps et des employés saisonniers ou temporaires.
- B. Degré 2 - Il faut voir à ce que le matériel et les fournitures affectés aux travaux soient utilisés de la manière voulue.
- C. Degré 1 - Les responsabilités sont limitées à la gestion de l'emploi du temps et à l'utilisation du matériel et des fournitures servant aux travaux.
- D. Degré 1 - Il faut informer le superviseur des besoins en aide.
- E. Degré 2 - Il faut s'assurer que les travaux relevant de ses responsabilités soient conformes aux normes de qualité, de quantité et de sécurité établies.
- F. Degré 1 - La coordination des activités se limite aux mesures nécessitées par l'utilisation commune des instruments et des installations de la ferme. Le travail comporte la participation, avec les autres membres du programme des cultures fruitières, à la planification des nouvelles expériences.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des pratiques de sécurité bien définies.

Répercussions des recommandations et des activités

1

- A. Degré 1 - Les conclusions et les constatations qui résultent des travaux contribuent à la réalisation d'un programme de recherches permanent. Le travail est accompli en relation étroite avec le scientifique chargé de superviser le travail. Les changements ou les répercussions que le travail entraîne sur les activités du Ministère sont indirects ou restreints.
- B. Degré 2 -
 - i) Degré 2 - Les conclusions et les recommandations sur de nouvelles variétés d'arbres fruitiers possédant les caractéristiques recherchées sont utilisées par le scientifique et peuvent avoir des répercussions économiques sur l'industrie de la pomme et de la poire.
 - ii) Aucune répercussion significative.
 - iii) Aucune répercussion significative.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 1 - Les résultats des travaux enrichissent les connaissances en génétique des poiriers et des pommiers.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Section de l'horticulture et des sciences des sols

Chercheur scientifique, Arbres fruitiers

- Biologiste, Arbres fruitiers (pêches)

* - Biologiste, Arbres fruitiers (pommes et poires) BI-1

- Personnel de soutien (CL-MAN) (1)

- Employés saisonniers

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 3

Niveau: 2

Titre descriptif: Microbiologiste, Aliments

Sous l'autorité du chef, Unité de la microbiologie des aliments:

Effectuer l'analyse microbiologique d'une vaste gamme de produits alimentaires afin de contribuer à l'application et à l'établissement des dispositions de la Loi des aliments et drogues et de son règlement. Produire des données qualitatives et quantitatives scientifiquement fondées, en employant diverses techniques scientifiques pour isoler, identifier et dénombrer les organismes microbiens et leurs toxines ayant une importance du point de vue de l'hygiène ou des dangers qu'ils représentent pour la santé.

Donner une interprétation de ses résultats et des conseils techniques à des représentants du Ministère et de l'industrie; effectuer des analyses à titre d'analyste officiel et comparaître devant les tribunaux à titre d'expert.

Adapter des méthodes aux exigences particulières des échantillons et aider à l'élaboration, à l'évaluation et à la validation de techniques instrumentales, de méthodes et de procédés nouveaux.

Voir à l'application correcte des normes de sécurité et d'assurance de la qualité. Participer à la formation de microbiologistes subalternes et de membres du personnel technique.

ParticularitésDegréNature du travail

2

- A. Degré 2 - Les objectifs sont définis par le chef de l'unité. Les échantillons sont fournis, mais les méthodes doivent être choisies et adaptées à partir des procédés disponibles.
- B. Degré 2 - Le travail comprend l'analyse et l'interprétation complètes des résultats pour déterminer la nature et le niveau de la contamination micro biologique des produits alimentaires.
- C. Degré 2 - Le travail comporte l'analyse d'une vaste gamme de denrées alimentaires pour y déceler les organismes microbiens et leurs toxines ayant une importance du point de vue de l'hygiène ou des dangers qu'ils représentent pour la santé.
- D. Degré 2 - Il faut planifier le travail et choisir les méthodes pour atteindre les objectifs fixés.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - Les renseignements concernant les méthodes et les procédés sont facilement accessibles, mais les données sont produites par l'observation directe au moyen de procédés normalisés.
- B. Degré 2 - Les renseignements et les données peuvent être validés en reprenant des analyses, en utilisant des procédés de confirmation courants ou en consultant des ouvrages de référence.
- C. Degré 2 - Les analyses micro-biologiques d'aliments, qui portent sur une variété de micro-organismes, comportent plusieurs variables, comme les caractéristiques de croissance, la morphologie et les réactions biochimiques, lesquelles exigent une interprétation, mais dont les conséquences sont connues.

Degré

- D. Degré 2 - Les rapports entre les résultats des analyses et l'identité et le nombre des micro-organismes peuvent être établis et les contradictions résolues par des recherches clairement définies.
- E. Degré 2 - Les activités du personnel d'inspection ont une incidence sur le type et le rang de priorité des échantillons à analyser.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec les inspecteurs et avec les représentants de l'industrie réglementée, pour expliquer des résultats, et avec les procureurs de la Couronne du ministère de la Justice pour leur donner des renseignements en vue d'éventuelles poursuites judiciaires.
- C. Degré 2 - Le travail exige la modification, l'adaptation et l'évaluation des méthodes et des procédés nouveaux d'analyse micro-biologique des aliments.
- H. Degré 2 - Le travail exige l'application d'une connaissance solide des principes, des théories et des méthodes de la microbiologie des aliments et des procédés et techniques d'isolement et de dénombrement des micro-organismes ainsi qu'une habitude des pratiques connexes en usage dans l'industrie alimentaire.

Responsabilités professionnelles

2

- A. Degré 2 - Le travail exige de mener à terme des tâches particulières, d'en interpréter les résultats et d'énoncer des résultats finals qui sont examinés par le chef de l'unité.
- B. Degré 2 - Le chef de l'unité donne des directives professionnelles sur les nouvelles analyses à faire.
- C. Degré 2 - Le travail exige de déceler les problèmes d'analyse et de choisir et d'adapter des méthodes pour les régler.
- D. Degré 1 - Le travail du personnel technique est vérifié, au besoin, pour voir si les méthodes et les procédés sont bien appliqués.
- E. Degré 2 - Les résultats des analyses sont interprétés et évalués en fonction de seuils de tolérance définis pour voir si la Loi des aliments et drogues et son règlement sont respectés et les infractions sont signalées.
- F. Degré 3 - Il faut donner des conseils techniques et expliquer les résultats aux inspecteurs et aux représentants du Ministère de même qu'aux procureurs de la Couronne en cas de poursuites judiciaires.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - Des directives techniques ou des demandes d'aide sont transmises, au besoin, aux employés de soutien.
- B. Degré 1 - Le travail comporte la planification de l'utilisation du matériel et des fournitures pour ses propres travaux.
- C. Degré 1 - Les responsabilités se limitent à la gestion de l'emploi du temps et à l'utilisation du matériel et des fournitures pour le travail assigné.
- D. Degré 1 - Il faut demander, au besoin, au chef de l'unité de l'aide de l'extérieur.
- E. Degré 1 - Il faut respecter les procédures, directives, lignes directrices et normes d'assurance de la qualité établies pour le travail.
- F. Degré 1 - Le travail comporte une obligation limitée de coordonner les travaux avec ceux des autres, sauf lorsqu'il s'agit de maximiser l'utilisation d'installations et de matériel communs.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives ou de sécurité établies pour le travail.

Degré

Répercussions des recommandations et des activités

2

- A. Degré 2 - Les renseignements et les résultats des travaux ont une incidence sur l'intensité et l'orientation des activités d'inspection.
- B. Degré 2 -
- i) Degré 2 - La constatation d'infractions à la Loi des aliments et drogues et à son règlement peut entraîner l'instauration d'un contrôle réglementaire sur certains produits alimentaires offerts dans le commerce.
 - ii) Aucune répercussion significative.
 - iii) Degré 2 - Les résultats des travaux facilitent le contrôle réglementaire des aliments qui contiennent des concentrations illégales de contaminant micro-biologiques.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 2 - Les renseignements et les résultats des travaux aident à la connaissance des concentrations des contaminant micro-biologiques qui se trouvent dans les aliments offerts sur le marché et à améliorer les méthodes et procédés d'analyse micro-biologique des aliments.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments

- Chef - Médicaments, cosmétiques et dispositifs médicaux,
Sous-section de la microbiologie
- Chef - Unité des additifs alimentaires et des mycotoxines
- Chef - Unité de la chimie alimentaire
- Chef - Unité des résidus organiques
- Chef - Unité de la microbiologie des aliments
- Spécialiste, Microbiologie des aliments
- * - Microbiologiste des aliments (2) BI-2
- Microbiologiste, Niveau de perfectionnement (1) BI-1
- Techniciens (4)

- Personnel de soutien de laboratoire (2) *

Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 4

Niveau: 2

Titre descriptif: Biologiste, Vie marine

Sous l'autorité du biologiste principal, Vie marine - Programme d'étude de la vie aquatique:

Planifier, organiser et réaliser des études d'écologie marine pour déterminer et évaluer les effets qu'ont sur l'écologie marine les installations de procédés industriels et leurs effluents, le long ou à proximité des côtes maritimes ou estuariennes de la région du Pacifique.

Établir des lignes de base biologiques marines, déterminer et appliquer des techniques d'échantillonnage et des procédés d'analyse appropriés, analyser les résultats et les données pour déterminer et évaluer leurs conséquences sur l'écologie marine dans le secteur défini et consigner les données, les renseignements et les résultats obtenus pour utilisation ultérieure.

Participer avec d'autres collègues au processus d'évaluation des conséquences biologiques de certains emplacements industriels et participer à l'élaboration des calendriers de conformité, des règlements, des lignes directrices ou de normes nécessaires pour assurer la protection de l'environnement marin et la conservation des populations de poisson. Témoigner devant les tribunaux à titre d'expert à la suite d'enquêtes portant sur des emplacements industriels soupçonnées de contrevenir à l'article 33 de la Loi sur les pêcheries.

Produire des rapports sur les résultats d'études et de recherches, des mémoires pour le Ministère et des articles scientifiques sur les conclusions d'études, pour publication.

ParticularitésDegréNature du travail

2

- A. Degré 2 - Les objectifs annuels et les ressources disponibles sont clairement définis par le biologiste principal de la vie marine chargé de superviser.
- B. Degré 2 - Le travail consiste normalement en un nombre limité d'investigations ou d'études sur le terrain dans les estuaires de certains cours d'eau ou en mer.
- C. Degré 2 - Le travail comporte la collecte de renseignements à divers emplacements, sur différentes espèces de plantes ou d'animaux marins et différents sédiments aquatiques ou marins, pour en évaluer la situation présente ou les changements dont ils font l'objet.
- D. Degré 2 - Le travail exige la planification de ses propres activités et le choix de ses approches et de ses méthodes d'échantillonnage afin d'atteindre les objectifs fixés.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - Les données et les renseignements sur l'écologie marine sont recueillis par l'observation directe, le prélèvement d'échantillons et l'analyse en laboratoire, à l'aide de procédés établis.
- B. Degré 2 - Les renseignements et données acceptables sur l'écologie marine peuvent normalement être corroborés par la reprise de certains échantillonnages, la comparaison avec les données d'emplacements similaires et la consultation de documents de référence.
- C. Degré 2 - Les données sur l'écologie marine comportent des variables qui exigent une interprétation, mais dont les incidences et la variabilité sont connues.

Degré

- D. Degré 2 - Les contradictions apparaissant dans les observations peuvent normalement être résorbées par des recherches bien définies ou la reprise d'investigations d'envergure limitée.
- E. Degré 2 - Normalement, les travaux ne sont touchés que par les activités des autres membres d'une même organisation. Cependant, à l'occasion, il faut partager l'utilisation d'un bateau ou de certaines installations avec d'autres, en mer, et tenir compte de leurs activités en établissant le calendrier des tâches.
- F. Degré 1 - Les contacts se font normalement au sein de la même unité administrative et occasionnellement avec d'autres scientifiques travaillant sur le même sujet, pour échanger des renseignements ou en discuter.
- G. Degré 2 - Le travail comporte l'adaptation et la modification de procédés et de techniques d'échantillonnage pour examiner et déterminer les effets exercés par des polluants industriels définis sur les conditions écologiques marines du secteur étudié.
- H. Degré 2 - Le travail exige l'application d'une connaissance solide des principes, des théories et des méthodes de l'écologie marine et une habitude des méthodes en usage en océanographie et en chimie.

Responsabilités professionnelles

2

- A. Degré 2 - Les travaux sont acceptés comme techniquement justes. Les rapports d'évaluation, les recommandations et les conclusions sont examinés du point de vue de la cohérence et de la complétude.
- B. Degré 2 - Le biologiste principal de la vie marine chargé de la supervision donne des directives sur les aspects nouveaux du travail.
- C. Degré 2 - Le travail exige de déterminer les problèmes qui se posent dans les études et les évaluations et de définir des approches particulières, des techniques d'échantillonnage et des méthodes appropriées pour résoudre les problèmes courants.
- D. Degré 1 - Les travaux d'employés de soutien ne relevant pas du poste sont vérifiés, au cours des études en mer, pendant et après leur exécution, pour s'assurer qu'ils sont faits correctement.
- E. Degré 2 - Il faut interpréter ses propres observations et les résultats de ses études pour produire des évaluations, des données, des conclusions, des recommandations et des rapports significatifs.
- F. Degré 2 - Des conseils sont donnés à des collègues sur des questions concernant le domaine de travail (l'écologie marine).

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 1 - Au cours des études en mer, il faut occasionnellement assigner des tâches à des employés de soutien qui ne relèvent pas du poste.
- B. Degré 2 - Le travail exige de veiller à la bonne utilisation du matériel, des fournitures et des installations affectés aux travaux.
- C. Degré 2 - Le travail exige de déterminer et de faire part à son superviseur des besoins en équipement, matériel et services pour le travail.
- D. Degré 1 - Il faut informer le superviseur des besoins en aide de l'extérieur.
- E. Degré 2 - Le travail exige de voir à ce que les travaux soient conformes aux normes de qualité, de quantité, de sécurité et aux autres normes de travail et à ce que les services dispensés répondent aux exigences établies.
- F. Degré 2 - Il faut occasionnellement coordonner les travaux avec les activités des autres durant les études en mer dans des bateaux utilisés en commun.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives courantes.

DegréRépercussions des recommandations et des activités

2

- A. Degré 2 - Les renseignements et les résultats du travail peuvent influencer sur d'autres recherches ou études en cours au Ministère sur la pollution marine.
- B. Degré 2 -
- i) Degré 2 - Les résultats du travail ont un effet sur les règlements d'évacuation des déchets industriels dans les effluents, ce qui oblige l'industrie à modifier ses techniques de traitement des effluents et ses méthodes de nettoyage et qui entraîne des répercussions économiques sur les opérations de ces industries et leurs procédés.
 - ii) Degré 2 - Les résultats des travaux contribuent à l'amélioration et à la conservation de l'écologie marine dans la région du Pacifique.
 - iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 2 - Les renseignements et les résultats du travail contribuent à accroître les connaissances sur l'écologie marine de la région et à améliorer les méthodes et techniques utilisées pour cerner et mesurer les effets des procédés industriels sur l'écologie marine.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Directeur - Programmes d'études marines

Chef, Laboratoire de microbiologie

Biologiste principal, Vie marine - Surveillance

Biologiste principal, Vie marine - Programmes d'étude de la vie aquatique

* - Biologiste, Vie marine BI-2

Superviseur, Activités sur le terrain *

Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 5

Niveau: 2

Titre descriptif: Écologiste de parc

Sous l'autorité du chef des gardes du parc et sous la direction scientifique fonctionnelle du chef, Conservation des ressources naturelles, au bureau régional:

Planifier, organiser et effectuer des investigations et des études écologiques au parc national de Terra Nova pour inventorier certaines espèces de plantes et d'animaux visés par les objectifs de gestion du parc. Rassembler et regrouper des données et des renseignements pour l'établissement et la tenue d'un inventaire informatisé des données écologiques du parc.

Établir les exigences des études écologiques scientifiques, élaborer des approches et régler des problèmes courants. Contrôler les ressources naturelles et décrire les changements causés à l'écologie du parc par les activités de son aménagement et la pollution qu'il subit, notamment par les pluies acides et les pesticides. Élaborer des plans de mise en oeuvre et de contrôle de mesures à appliquer pour atteindre les objectifs de gestion de la végétation du parc et en recommander l'adoption. Recommander des méthodes et des modes de gestion écologique et de conservation des ressources du parc.

Participer à l'élaboration des directives, des lignes directrices et des procédures opérationnelles du parc et présenter des recommandations pour empêcher, atténuer ou réduire les effets nocifs pour l'écologie causés par l'exploitation du parc et les activités des visiteurs. Contribuer à la production des brochures et des publications du parc. Participer à la planification et à la mise en oeuvre des activités de formation du personnel. Contribuer à l'établissement des devis descriptifs de travaux connexes à la gestion écologique des ressources du parc, qui sont adjugés par contrat. Donner des conseils, des directives et des renseignements sur l'écologie et la gestion écologique du parc.

ParticularitésDegréNature du travail

2

- A. Degré 2 - Il faut examiner, clarifier et établir avec le chef des gardiens du parc les objectifs des études écologiques et d'autres travaux, qui sont ensuite soumis au chef, Conservation des ressources naturelles, pour approbation.
- B. Degré 2 - Chaque année, plusieurs investigations, études ou projets écologiques sont entrepris, dans les limites des ressources disponibles et des priorités de gestion du parc.
- C. Degré 2 - Les activités, qui exigent l'application de plusieurs techniques scientifiques apparentées, consistent notamment à faire des investigations sur une grande variété d'espèces de plantes et d'animaux, à les observer et à les identifier, à analyser leurs corrélations et à mesurer les effets nocifs que produit l'exploitation du parc et les activités des humains sur son écologie globale.
- D. Degré 2 - Le travail comporte la planification des études et des investigations écologiques en fonction des limites des ressources et des délais impartis, la détermination des approches et la sélection des méthodes pour assurer que les travaux atteignent des objectifs clairement définis concernant la gestion écologique du parc.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - Le travail comporte la collecte de renseignements et de données écologiques par des observations directes dans le parc à l'aide de procédés établis et de référence à des publications.

- B. Degré 2 - Les renseignements et les données peuvent normalement être validés par des procédés connus, de nouveaux échantillonnages et la consultation d'ouvrages de référence en écologie.
- C. Degré 2 - Les données écologiques se caractérisent par des variables qui exigent une interprétation. Les conséquences de ces variables sont ordinairement connues.
- D. Degré 2 - Les contradictions que présentent les observations écologiques peuvent ordinairement être résolues par des recherches bien définies ou la reprise d'investigations d'une portée limitée.
- E. Degré 2 - Les activités des autres employés du parc ou des entrepreneurs, et occasionnellement celles du public, ont normalement une incidence sur le travail.
- F. Degré 2 - Il faut communiquer surtout avec les autres employés du parc pour obtenir des renseignements et discuter de problèmes touchant à la gestion écologique du parc; il faut, occasionnellement, communiquer avec d'autres spécialistes en écologie, pour discuter de certains problèmes et conclusions, et avec le public, pour le renseigner sur la politique de Parcs Canada ou sur des questions ayant une incidence sur l'écologie du parc.
- G. Degré 2 - Le travail exige l'adaptation des procédés courants de gestion écologique aux conditions particulières de la gestion du parc et la modification, s'il y a lieu, des techniques servant à mesurer les changements intervenant dans l'écologie du parc.
- H. Degré 2 - Le travail exige des connaissances solides en écologie et une certaine habitude des pratiques de la gestion des parcs, de la translocation des polluants, comme les pluies acides et les pesticides, et de leurs effets sur la faune et la végétation.

Responsabilités professionnelles

2

- A. Degré 3 - Comme il s'agit du seul poste de biologiste dans le parc, les travaux sont ordinairement acceptés comme étant techniquement justes et on ne les contrôle que périodiquement pour vérifier s'ils sont conformes aux recommandations et si leurs résultats répondent aux objectifs fixés.
- B. Degré 2 - Le chef, Conservation des ressources naturelles, au bureau régional, peut donner des directives professionnelles sur des aspects nouveaux du travail ou des problèmes particuliers.
- C. Degré 2 - Le travail exige de déterminer les études qu'il faut effectuer, recommander le contrôle de certaines techniques de gestion de la végétation de même que des procédés opérationnels, pour préserver ou améliorer l'écologie du parc; et de résoudre des problèmes écologiques du genre de ceux qui se posent normalement dans un parc.
- D. Degré 3 - Les recommandations d'experts conseils formulées à la suite d'études écologiques réalisées dans le parc sont examinées pour juger si elles sont applicables à la gestion écologique du parc.
- E. Degré 2 - Il faut interpréter ses propres observations scientifiques et les résultats de ses recherches afin d'arriver à des conclusions significatives et à des recommandations efficaces sur les méthodes et les pratiques de gestion de l'écologie du parc et la conservation de ses ressources.
- F. Degré 2 - Il faut donner des conseils au chef des gardiens du parc et au personnel sur les effets de l'exploitation et du développement du parc sur la végétation et sur d'autres aspects concernant la gestion de l'écologie du parc. Il faut présenter des recommandations sur la préparation des brochures d'interprétation du parc et d'autres publications concernant des plantes et des animaux qui présentent un intérêt, afin de renseigner les visiteurs.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 1 - Il faut occasionnellement assigner des tâches, dans le cadre des investigations ou des recherches, à des employés du parc qui ne relèvent pas du poste.
- B. Degré 1 - Le travail nécessite la planification de son propre emploi des fournitures et du matériel disponibles pour le travail.
- C. Degré 2 - Le travail exige de déterminer les services requis concernant la gestion écologique des ressources du parc.
- D. Degré 2 - Il faut recommander l'aide de l'extérieur requise pour appliquer les mesures correctrices nécessaires à la prévention de dommages écologiques dans le parc ou pour effectuer un contrôle permanent et des investigations sur les ressources naturelles.
- E. Degré 2 - il faut voir à ce que les normes de travail, de prévention des incendies et de sécurité dans son secteur de responsabilité, soient respectées.
- F. Degré 2 - Le travail comporte la coordination occasionnelle des études ou des recherches avec les activités du parc ou les employés des entrepreneurs de l'extérieur.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'application des procédures administratives et des procédés de sécurité du parc.

Répercussions des recommandations et des activités

2

- A. Degré 2 - Les renseignements et les résultats des travaux ont une incidence sur les activités de gestion du parc et peuvent amener la direction à en limiter l'accès à certains secteurs.
- B. Degré 2 -
 - i) Degré 2 - Les recommandations ou les conclusions sur les problèmes que risquent de poser à des espèces rares et en danger d'extinction ou des maladies menaçant la faune et sur la fermeture partielle ou totale d'un parc peuvent avoir des répercussions économiques sur l'industrie touristique locale.
 - ii) Degré 2 - Les renseignements et les résultats des travaux visent à préserver l'environnement du parc de Terra Nova et ont un effet sur sa flore et sa faune.
 - iii) Aucune répercussion significative.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 2 - Le travail contribue à l'amélioration des méthodes et des procédés de gestion de l'écologie du parc et à la conservation de l'environnement.

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 6

Niveau: 2

Titre descriptif: Biologiste, Poissons anadromes

Sous l'autorité du chef, Section du saumon et de l'omble arctique:

Planifier, organiser et faire des recherches sur l'ontogénèse en eau douce et en eau de mer des stocks de saumons de l'Atlantique et d'ombles arctiques et sur leur distribution, leur écologie et leur dynamique de peuplement dans les réseaux hydrographiques des fleuves et rivières de Terre-Neuve et du Labrador. Mener sur le terrain des études de population pour obtenir une estimation des effectifs des jeunes et des adultes à divers stades dans les cours d'eau et participer à des recherches dans la mer du Labrador pour recueillir des données et étudier l'ontogénèse de la vie en mer des stocks d'ombles arctiques dans ces régions, leurs routes de migration et leur distribution dans ces eaux. Superviser le prélèvement d'échantillons des poissons sur le terrain, pour déterminer l'âge, le taux de croissance, les aliments et les habitudes alimentaires. Recueillir des données hydrologiques, hydrographiques et météorologiques influant sur la qualité écologique de leur habitat, leur approvisionnement en nourriture et l'effet de ces facteurs sur leur dynamique de peuplement.

Analyser des renseignements et des données sur les stocks canadiens d'ombles arctiques et de saumons de l'Atlantique dans la région, interpréter les résultats, établir des prévisions sur l'abondance future de ces poissons dans ces eaux et évaluer les répercussions probables de leur exploitation par la pêche commerciale ou sportive dans différents secteurs. Participer aux travaux de comités permanents de gestion des stocks de poissons par des contributions scientifiques sur la situation de l'omble arctique et du saumon de l'Atlantique dans la région de Terre-Neuve et du Labrador, et proposer des modifications à apporter aux règlements pour la conservation de ces ressources renouvelables. Consigner des observations et rédiger des rapports et des articles sur les conclusions tirées.

Superviser le travail d'adjoints techniques à plein temps et d'employés saisonniers dans le cadre d'études estivales sur le terrain.

ParticularitésDegréNature du travail

2

- A. Degré 2 - Les objectifs du travail sont clairement définis avec le chef de la section en fonction des secteurs géographiques ou des réseaux hydrographiques à étudier, des lignes directrices et des ressources disponibles.
- B. Degré 2 - Le travail exige la réalisation de plusieurs études ou projets de recherche détaillés comportant des investigations annuelles sur le terrain, en mer et sur les cours d'eau, dans le cadre des ressources imparties; il exige également la répartition des tâches et la prestation de conseils.
- C. Degré 2 - Les activités comportent la collecte, l'analyse et l'interprétation de données obtenues en divers endroits et portant sur différentes espèces de poisson, afin d'en extrapoler les effectifs au moyen de simulations par modèles ou d'autres techniques; elles comportent aussi la tenue d'études et de recherches sur le terrain, la répartition des tâches et la prestation de conseils.
- D. Degré 3 - Il faut planifier, organiser et diriger les activités d'équipes d'étude sur le terrain pour la réalisation des objectifs dans le cadre des ressources et des délais impartis. Il faut prendre les dispositions voulues pour obtenir les services de logistique et de soutien nécessaires et assigner des tâches aux membres des équipes d'étude et au personnel de soutien.

Complexité du travail

2

- A. Degré 2 - Des renseignements et ses données sur les populations de poissons sont obtenus par échantillonnage et observation directe durant les investigations sur le terrain et en mer, à l'aide de techniques d'échantillonnage établies, d'analyses et de calculs statistiques.
- B. Degré 2 - Les estimations acceptables des populations sont ordinairement validées au moyen de procédés connus, de comparaisons avec les résultats obtenus dans d'autres secteurs ou lors de travaux antérieurs, et de plus amples études sur le terrain.
- C. Degré 2 - Les renseignements et les données viennent de diverses régions, portent sur plusieurs espèces de poissons et exigent une interprétation, mais leurs conséquences sont nettement établies.
- D. Degré 2 - Les contradictions dans les résultats peuvent ordinairement être résolues par un nouvel échantillonnage ou par des recherches bien précises. Les rapports entre les variables sont normalement bien connus, de sorte que la simulation par modèles est un instrument valable pour estimer les populations de poissons.
- E. Degré 2 - Le travail exige la planification des travaux en mer et le partage de l'utilisation du bateau et des installations avec d'autres, ce qui oblige à tenir compte des activités de personnes ne faisant pas partie de l'unité administrative.
- F. Degré 2 - Il faut communiquer avec d'autres scientifiques et des cadres appartenant ou non à l'unité administrative pour échanger des renseignements et discuter des règlements, et avec des représentants de l'industrie de la pêche commerciale ou sportive pour obtenir des renseignements sur les prises de différentes espèces de poissons.
- C. Degré 2 - Le travail exige l'adaptation et la modification des techniques de collecte des données et des procédés de recherche pour tenir compte des différences que présentent les situations d'une investigation.
- H. Degré 2 - Le travail exige une connaissance solide de la biologie en eau douce et en mer et une assez bonne connaissance de l'hydrographie, de l'hydrologie et de la statistique.

Responsabilités professionnelles

2

- A. Degré 3 - Le chef de la section examine les conclusions et les recommandations résultant de chaque étude sur la population des poissons pour voir si elles sont justes et complètes et l'efficacité des travaux est évaluée en fonction des objectifs principaux et intermédiaires convenus.
- B. Degré 2 - Des directives sont disponibles sur les nouveaux aspects du travail ou quand des problèmes se posent.
- C. Degré 2 - Le travail exige de déterminer et de résoudre les types de problèmes qu'on rencontre ordinairement au cours des investigations sur le terrain.
- D. Degré 2 - Les travaux du personnel subalterne font l'objet d'une vérification pour en contrôler l'exactitude technique ou s'assurer qu'ils sont complets.
- E. Degré 2 - Le travail exige l'interprétation des renseignements, des données et des calculs fondés sur la simulation par modèles et la biométrie pour arriver à des conclusions significatives sur les populations de saumons et d'ombles arctiques.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la prestation de conseils à des collègues et à des membres de comités permanents sur la situation des populations d'ombles arctiques et de saumons de l'Atlantique dans la région de Terre-Neuve et du Labrador.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 2 - Le travail exige la supervision des techniciens et des employés saisonniers.
- B. Degré 3 - Au cours des investigations sur le terrain ou en mer, il faut contrôler l'utilisation et l'entretien du matériel, des fournitures et des installations affectés aux travaux.

Degré

- C. Degré 2 - Le travail exige normalement l'établissement des besoins précis en équipement, matériel, fournitures ou services nouveaux ou additionnels bien avant les travaux d'investigation prévus.
- D. Degré 2 - Il faut déterminer normalement les besoins en aide de l'extérieur et en recommander l'obtention au moment où les objectifs sont établis avec le chef de la section.
- E. Degré 2 - Il faut voir à ce que soient respectées les normes de qualité, de quantité et de sécurité.
- F. Degré 2 - Le travail exige de temps à autre la coordination du calendrier des travaux en fonction de l'utilisation en commun des installations, du matériel ou du bateau.
- G. Degré 2 - Le travail exige l'observation et l'application des procédures administratives établies pour le travail.

Répercussions des recommandations et des activités

2

- A. Degré 2 - Les données et les résultats des travaux peuvent avoir un effet sur l'orientation des études menées sur d'autres espèces, sur la formulation de règlements concernant l'omble arctique ou le saumon de l'Atlantique dans ces eaux et sur l'efficacité des stratégies de gestion des ressources.
- B. Degré 2 -
 - i) Degré 2 - Les résultats du travail peuvent avoir des répercussions sur les prises de poissons ou les méthodes de l'industrie de la pêche commerciale ou sportive dans la région et un effet correspondant sur l'économie.
 - ii) Degré 2 - Les résultats des travaux contribuent à la conservation des ressources grâce à des prises raisonnables d'ombles arctiques et de saumons de l'Atlantique en tant que ressources renouvelables.
 - iii) Aucune répercussion significative.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 2 - Les résultats des travaux contribuent à enrichir les connaissances sur l'ontogénèse, la distribution, l'écologie et la dynamique de peuplement de l'omble arctique et du saumon de l'Atlantique et à améliorer les méthodes et les procédés de gestion des ressources marines et ainsi que les pratiques en usage.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Section de la gestion du saumon et de l'omble arctique

- Chercheur scientifique - Dynamique de peuplement du saumon de l'Atlantique

- Techniciens (3)

- Biologiste - Détermination des stocks de saumons -

Techniciens (2)

- Chercheur scientifique - Saumon de l'Atlantique -

Technicien (1)

* - Biologiste - Poissons anadromes B1-2

- Techniciens (2)

- Employés saisonniers (2 a.-p.)

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 7

Niveau: 3

Titre descriptif: Biologiste de la faune, Oiseaux migrateurs

Sous l'autorité du chef, Unité de la gestion des populations:

Planifier, organiser et faire des études sur le terrain pour évaluer annuellement la situation de certaines populations clés d'oiseaux d'eau migrateurs se reproduisant dans un territoire désigné, ordinairement une province entière, afin d'obtenir des données scientifiquement fondées pour l'élaboration de règlements régionaux, nationaux et nord-américains de chasse à la sauvagine et d'assurer une utilisation écologiquement viable de cette ressource naturelle et sa conservation. Effectuer des études spéciales sur les espèces d'oiseaux migrateurs en voie d'extinction, leur habitat, leur approvisionnement en nourriture, leurs routes de migration et les endroits où ils passent l'hiver, aux États-Unis ou au Mexique, pour promouvoir et recommander des mesures propres à protéger et à améliorer la situation de ces espèces. Participer aux travaux de comités provinciaux, nationaux et internationaux de gestion de la sauvagine. Collaborer à la réalisation de projets de conservation de la faune avec d'autres organismes publics ou privés de gestion des oiseaux migrateurs, comme l'association «Canards illimités Canada».

Concevoir et mener à bonne fin des études de baguage sur les oiseaux migrateurs pour déterminer leurs taux de mortalité, la distribution dans le temps et dans l'espace de certaines espèces et leurs itinéraires migratoires et évaluer les changements qui se produisent parmi eux, comme ceux qui sont dus à l'agriculture (perte de l'habitat), à la chasse ou à d'autres activités récréatives. Recueillir et interpréter des données sur les succès des chasseurs, du point de vue du taux de mortalité d'une espèce, et, à l'aide de techniques de modélisation informatique, extrapoler les estimations des captures pour certaines régions et territoires ou pour l'ensemble de la province. Superviser un technicien de la faune et jusqu'à six employés de soutien, temporaires ou saisonniers.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs des travaux, définis en termes vastes, portent sur l'estimation annuelle de la population de certaines espèces clés d'oiseaux d'eau dans une province ou un grand territoire, du point de vue de la viabilité écologique de la ressource et de protection de l'espèce.
- B. Degré 3 - Le travail comporte la tenue des études détaillées des populations sur de vastes secteurs géographiques et un grand nombre d'espèces d'oiseaux d'eau.
- C. Degré 2 - Les travaux portent principalement sur la dynamique de peuplement (démécologie) et la biométrie des oiseaux d'eau, mais ils comprennent également des recherches sur des faits inhabituels, comme l'augmentation de la mortalité dans un lieu donné.
- D. Degré 3 - Les activités des subalternes sont planifiées et font l'objet de supervision afin d'assurer la réalisation des objectifs, dans les limites des ressources et des délais impartis.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Les renseignements sur la démécologie des espèces et les données sur les oiseaux migrateurs sont souvent difficiles à obtenir et à interpréter. Les investigations sont modelées sur des méthodes et lignes directrices antérieures,

- mais le travail exige un grand nombre de voyages sur le terrain, souvent dans des conditions rigoureuses, pour déterminer les changements et les écarts dans les données qui ont une incidence sur la prévisibilité.
- B. Degré 3 - Les renseignements et les données ne peuvent être corroborés que par l'utilisation combinée de plusieurs techniques et la comparaison avec les résultats obtenus dans d'autres secteurs des routes migratoires des oiseaux.
 - C. Degré 3 - Les renseignements et les données sur les oiseaux migrateurs comportent un grand nombre de variables à cause des différences dans les habitudes d'alimentation et de migration des diverses espèces et dont la variabilité n'est pas bien définie et comportant des ambiguïtés.
 - D. Degré 3 - Les rapports entre les variables touchant les oiseaux migrateurs, comme l'habitat, la mortalité, le climat et les facteurs physiologiques sont difficiles à établir, peuvent être contradictoires et exigent des recherches et des interprétations constantes.
 - E. Degré 2 - Les travaux d'autres scientifiques de la même unité administrative et, occasionnellement, de collaborateurs d'autres provinces, des États-Unis et du Mexique, ont normalement une incidence sur le travail.
 - F. Degré 3 - Il faut communiquer fréquemment avec des scientifiques et des représentants d'autres gouvernements ou organisations pour échanger des renseignements, résoudre des problèmes et établir des projets à réaliser en collaboration.
 - C. Degré 2 - Le travail exige normalement l'application des techniques et des procédés aux conditions en vigueur sur le terrain.
 - H. Degré 3 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie de l'ornithologie (oiseaux d'eau migrateurs), une certaine connaissance de disciplines pertinentes (écologie, pathologie et démécologie) et l'habitude des méthodes de gestion de la faune et de statistique.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les recommandations et les conclusions présentées, à titre d'expert de la faune et de la sauvagine de la province ou du territoire, sont examinées par le chef du point de vue de la justesse du jugement et de la réalisation des objectifs.
- B. Degré 3 - Des directives professionnelles ne sont données que pour la solution de problèmes difficiles, comme déterminer la cause de fluctuations marquées ou de taux de mortalité importants dans les populations de sauvagine d'une région donnée.
- C. Degré 3 - Les travaux sur le terrain exigent suffisamment d'autonomie pour établir les objectifs, déterminer les problèmes et définir les approches afin de résoudre ces problèmes et mener les études à bonne fin.
- D. Degré 3 - Les résultats et les rapports d'autres scientifiques ou collègues travaillant dans le même domaine sont examinés du point de vue de leur validité et de leurs applications éventuelles aux programmes du Service canadien de la faune.
- E. Degré 2 - Le travail exige l'interprétation de ses propres travaux et des données d'études connexes pour produire des renseignements, des conclusions et des recommandations significatives sur le territoire désigné.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la prestation de conseils sur les méthodes et techniques de gestion des oiseaux migrateurs et sur leur démécologie à des collègues d'autres territoires désignés ou d'autres provinces et à des scientifiques des États-Unis et du Mexique.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 2 - Le travail exige la supervision d'un technicien et jusqu'à six employés de soutien saisonniers.
- B. Degré 2 - Le travail exige de veiller à la bonne utilisation des installations et des fournitures et à ce que l'équipement affecté aux travaux sur le terrain soit employé et entretenu de la manière voulue.
- C. Degré 2 - Le travail nécessite l'établissement des besoins en équipement, matériel et services, et la planification et l'ordonnancement de leur utilisation quand ils sont employés en commun.
- D. Degré 3 - Le travail exige de justifier le besoin en aide de l'extérieur à engager par contrat et de voir aux arrangements pour obtenir l'aide disponible.
- E. Degré 2 - Il faut voir à ce que ses travaux et ceux de son personnel de soutien respectent les normes de sécurité et de travail du Ministère.
- F. Degré 3 - Le travail exige souvent la coordination des activités avec celles de collègues provinciaux ou des services de la faune des États-Unis.
- G. Degré 2 - Le travail nécessite l'observation et l'application des procédures administratives établies pour le travail au bureau et sur le terrain.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les conseils et recommandations présentés contribuent à la formulation de lignes directrices et de règlements sur la chasse et influent sur l'orientation des projets ou des études réalisées dans son domaine.
- B. Degré 3 -
 - i) Degré 2 - Les recommandations présentées en matière de réglementation ont des répercussions sur l'industrie de la chasse dans le secteur désigné.
 - ii) Degré 3 - Le travail a pour but de produire des résultats et des conseils de nature à contribuer à la conservation d'une ressource naturelle, les oiseaux migrateurs.
 - iii) Aucune répercussion significative.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - Les conclusions et les résultats des recherches approfondies effectuées ont pour principal effet d'améliorer la connaissance de la démécologie et des techniques de gestion de la sauvagine.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Directeur régional
 - Chef, Division de la gestion et de la recherche - Oiseaux migrateurs -
Chef, Conservation de l'habitat
 - Chef, Conservation et application des règlements
 - Directeur, Activités dans le Nord
 - Chef - Unité de la gestion des populations
 - Biologiste de la faune BI-3
 - Biologiste de la faune BI-2
 - Biologiste de la faune BI-3 (2)
 - Technicien de la faune (EG-ESS-7)
 - * - Biologiste de la faune - Oiseaux migrateurs BI-3
 - Technicien de la faune (EG-ESS-7)
 - Employés de soutien saisonniers (jusqu'à 6)

- * Poste-repère.

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 8

Niveau: 3

Titre descriptif: Biologiste. Pathologie des plantes

Sous l'autorité du chef, Section de pathologie, Station de recherche de Vineland:

Effectuer des études et des recherches sur la pathogénicité, l'étiologie, l'épithytologie et le contrôle biologique des champignons pathogènes qui causent des maladies dans les cultures fruitières, et tout particulièrement dans les vignobles.

A l'aide d'un microscope composé et de tests courants de pathogénicité, déterminer la fréquence d'apparition et l'importance relative des spores et des mycéliums ainsi que l'identité des champignons pathogènes et saprophytes rencontrés dans les conditions culturales ontariennes. Déterminer l'effet exercé par la concentration d'inoculum, la température et l'humidité sur la croissance des lésions et le degré de sporulation, en utilisant pour ce faire des plantes en pot ou des fruits cultivés sous environnement contrôlé. Rassembler des données sur les niveaux d'inoculum et les infections des plantes hôtes en prélevant périodiquement des échantillons d'air, d'eau de pluie, de sol et de tissus des plantes pour servir de base à l'élaboration de modèles de prédiction fondés sur les données météorologiques saisonnières ou des temps passés.

Effectuer des études pour déterminer l'activité fongicide, prophylactique, thérapeutique et antisporulaire des fongicides, en laboratoire et sur le terrain. Diriger des expériences sur le terrain pour comparer l'efficacité des fongicides non homologués à celle de fongicides homologués courants arrosés, à intervalles recommandés, pour contribuer au processus d'évaluation des pesticides. Déterminer, en collaboration avec un chimiste des résidus, le taux de dégradation du fongicide dans les cultures fruitières et la baisse concomitante d'activité biologique pour établir les intervalles recommandés avant la récolte et le niveau résiduel admissible. Déterminer la phytotoxicité à divers taux d'arrosage et pour divers mélanges de fongicides, sur différents fruits et cultivars.

Donner des renseignements et des conseils aux fruiticulteurs ainsi qu'à des représentants et des scientifiques d'autres organismes fédéraux et provinciaux sur les maladies fongiques observées et des stratégies recommandées d'utilisation des fongicides.

Rédiger des articles sur les maladies fongiques, l'utilisation des fongicides et les conclusions d'études d'efficacité pour publication dans des journaux scientifiques ou professionnels.

ParticularitésDegréNature du travail

3

- A. Degré 3 - Le cadre et les objectifs des études et recherches à entreprendre pour soigner ou prévenir les maladies constatées dans les cultures fruitières sont définis en consultation avec le chef de la section.
- B. Degré 3 - Le travail comporte la tenue d'études détaillées sur les maladies fongiques des arbres fruitiers et de recherches sur l'utilisation et l'efficacité des fongicides comme agents de prévention et de contrôle des dommages aux cultures fruitières, tout particulièrement en ce qui concerne les vignes.
- C. Degré 2 - Le travail comporte la détermination et le contrôle de l'incidence des maladies fongiques dans la région, la mesure de leur résistance aux fongicides, la prestation d'aide pour évaluer l'efficacité des nouveaux fongicides et de conseils aux agents du Ministère et aux fruiticulteurs.

- D. Degré 3 - Le travail exige de planifier des études et des recherches, d'élaborer ou de modifier des approches expérimentales, d'élaborer des modèles de prédiction et des procédés efficaces de contrôle, de diriger des expériences sur le terrain, d'assigner des tâches et de voir à ce que les objectifs soient atteints, dans le cadre des lignes directrices établies.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Des renseignements et des données sur les maladies fongiques des vignobles et des arbres fruitiers et sur l'utilisation et l'efficacité des fongicides servant à les combattre sont obtenus par des recherches détaillées en laboratoire et sur le terrain et leur interprétation. Les sources de ces données portent sur les plantes, les fruits, l'air, le sol et l'incidence des maladies, qui dépendent de la température et l'humidité.
- B. Degré 2 - Les renseignements et les données peuvent normalement être corroborés en répétant certaines expériences, en utilisant des procédés connus et les données de recherches antérieures et en consultant des documents scientifiques.
- C. Degré 3 - Les renseignements et les données portent sur un grand nombre de types de maladies fongiques et sur divers degrés de résistance aux fongicides, et sont rendus plus complexes par les variations de température et d'humidité, les activités et la phytotoxicité pour divers taux de fongicides et diverses mixtures et la présence d'un grand nombre de types et de variétés d'arbres fruitiers et de vignes hôtes.
- D. Degré 3 - Les rapports entre les variables ne sont pas clairement définis et leur compréhension exige des recherches et des interprétations.
- E. Degré 3 - Les demandes fréquentes de collaboration émanant de scientifiques de l'industrie ou d'agents d'homologation des pesticides, qui demandent au titulaire de les aider à évaluer des fongicides nouveaux ou proposés, dans les conditions qui s'offrent sur le terrain, et les demandes de conseils ou de directives émanant des producteurs, ont une incidence sur l'orientation des études.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des chercheurs scientifiques d'autres stations et de la province d'Ontario, des représentants d'offices de commercialisation des fruits et d'établissements vinicoles et des fruiticulteurs afin de discuter de l'efficacité d'un fongicide, de l'évaluation et de l'utilisation de nouveaux fongicides, des problèmes posés par les maladies fongiques et de la lutte contre ces maladies ou de la mise en marche de projets à réaliser en collaboration.
- G. Degré 3 - Le travail exige l'élaboration des approches expérimentales, le contrôle des procédés, la mise au point des tests diagnostiques et la modification des techniques et des procédés pour résoudre les problèmes posés par les maladies des cultures fruitières et atteindre les objectifs fixés.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie de la pathologie des plantes et de la mycologie, une certaine connaissance de la statistique pour pouvoir traiter les données recueillies sur le terrain ou en laboratoire et l'habitude des techniques d'évaluation des fongicides sur le terrain.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches, conclusions et recommandations sur les maladies fongiques et sur la phytotoxicité et l'efficacité des fongicides sont examinées du point de vue de la justesse du jugement et de la réalisation des objectifs de la section de pathologie.
- B. Degré 3 - Très peu de directives sont données dans le secteur de spécialisation du titulaire. Il est possible d'obtenir des directives pour la solution de problèmes difficiles.

- C. Degré 3 - Le travail exige la détermination des problèmes majeurs causés par les maladies fongiques dans les cultures fruitières en Ontario, tout particulièrement en ce qui concerne les vignobles, l'établissement des domaines et des objectifs de recherche éventuels, et la définition des stratégies et des approches pour lutter contre la maladie avant que les cultures n'en subissent des dommages généralisés.
- D. Degré 3 - Il faut examiner les travaux d'autres scientifiques qui font des recherches sur les champignons et les fongicides pour voir s'ils peuvent être utiles à ses propres travaux. Il faut aussi examiner le travail du personnel subalterne pendant son exécution sur le terrain, pour s'assurer qu'il est accompli avec la précision voulue, et une fois qu'il est terminé, pour s'assurer qu'il a été exécuté conformément aux normes et aux lignes directrices établies.
- E. Degré 3 - Le travail exige l'interprétation de ses observations et des résultats de ses recherches sur le terrain et ceux de ses subalternes afin d'arriver à des conclusions et à des recommandations significatives sur le meilleur fongicide à employer contre les champignons apparaissant au cours d'une saison. Il exige aussi l'interprétation des travaux et des conclusions d'autres scientifiques pour en déterminer la signification et les conséquences du point de vue de la gravité des apparitions soudaines de champignons dans d'autres régions et de leur résistance aux fongicides.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la prestation de conseils et de recommandations à des collègues et au supérieur immédiat et de conseils professionnels, en matière de maladie du raisin, de stratégie d'emploi et d'efficacité pratique des fongicides, à des spécialistes en horticulture, aux fruiticulteurs, aux représentants d'établissements vinicoles ou de fabricants de produits chimiques et à des représentants d'organismes fédéraux ou provinciaux chargés de la réglementation des fongicides.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 2 - Le travail exige la supervision d'un technicien à plein temps et des employés auxiliaires temporaires.
- B. Degré 2 - Le travail exige de voir à ce que le matériel, les fournitures et les installations en laboratoire ou sur le terrain soient utilisés de la manière voulue.
- C. Degré 2 - Le travail nécessite la détermination des besoins en matériel, équipement et services nécessaires aux études et aux recherches en laboratoire ou sur le terrain.
- D. Degré 2 - Il faut formuler des recommandations à son superviseur sur l'aide nécessaire.
- E. Degré 2 - Il faut voir à l'observation des lignes directrices relatives à la sécurité et des autres normes.
- F. Degré 2 - Le travail comporte la coordination, de temps à autre, des travaux avec ceux du chimiste des résidus et des autres employés avec lesquels il faut utiliser du matériel et des installations en commun.
- C. Degré 2 - Le travail exige l'observation et l'application des procédures administratives courantes.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations, les conseils, les évaluations de l'efficacité des fongicides et les résultats des travaux influent sur l'intensité et l'orientation des recherches menées dans une ou plusieurs stations de recherche en Ontario et contribuent à la formulation des lignes directrices et des règlements sur l'utilisation des fongicides.

- B. Degré 3 -
- i) Degré 3 - Les résultats des travaux servent de base aux recommandations présentées à l'industrie fruiticole et viticole de l'Ontario et ont ainsi des effets économiques ou technologiques sur les efforts mis en oeuvre pour réduire les dommages que les maladies fongiques causent aux cultures.
 - ii) Degré 2 - Les renseignements, les résultats et les recommandations influent sur l'approbation et l'utilisation des fongicides, du point de vue de leur efficacité comme agents de protection et d'amélioration des cultures fruitières.
 - iii) Aucune répercussion significative directe.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - Les recherches et les interprétations des données scientifiques améliorent la connaissance et la compréhension des maladies fongiques et permettent de lutter plus efficacement contre ces maladies par les fongicides et d'autres procédés biologiques.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Section de la pathologie des plantes, Station de recherche de Vineland

- Chercheurs scientifiques (5)
- Techniciens (6)
- * - Biologiste - Pathologie des plantes BI-3
 - Technicien
- Auxiliaires temporaires d'été (4) (Étudiants en sciences - GLT)
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 9

Niveau: 3

Titre descriptif: Biologiste, Évaluation des insecticides

Sous l'autorité du directeur associé - Évaluation des insecticides - Division de la gestion des produits:

Examiner en entier les demandes d'évaluation préalable à la mise en vente d'un nouveau produit fabriqué par l'industrie des pesticides ou de nouvelles utilisations pour des produits déjà homologués, afin de s'assurer qu'elles sont complètes et conformes aux normes, aux critères et aux protocoles d'évaluation selon la Loi sur les produits anti-parasitaires et de son règlement. S'assurer que les modalités de fabrication, d'entreposage, de présentation, de distribution et d'utilisation prévues sont conformes aux prescriptions de la loi en matière de sécurité, de qualité, de valeur, de pureté, de force et d'efficacité. Examiner et évaluer toutes les données pour s'assurer qu'elles sont valides et conformes à la législation agricole et transmettre les différentes parties des demandes aux spécialistes intéressés des ministères de la Santé et du Bien-être social, de l'Environnement et des Pêches et Océans pour obtenir leur évaluation et leurs avis en fonction de leurs lois et règlements respectifs.

Examiner et regrouper les rapports d'évaluation ou d'estimation transmis par les spécialistes du ministère de l'Agriculture et des ministères susmentionnés et établir un consensus avec eux pour préparer une évaluation globale du degré de risque que le produit présente pour les humains, les animaux, les oiseaux et les insectes non visés et du risque qu'il pourrait présenter pour le sol ou les milieux aquatiques. Si des données additionnelles sont nécessaires pour compléter une partie ou la totalité de ces évaluations, informer l'industrie des besoins de données additionnelles requises et des raisons et lui faire part des protocoles d'expérience nécessaires pour compléter l'évaluation. Faire part de ses conclusions à son superviseur et recommander l'acceptation ou le rejet de la demande d'homologation d'après les résultats de l'ensemble de l'évaluation.

Participer à la planification des recherches faites au Ministère pour étendre l'utilisation de pesticides homologués à des cultures mineures sur lesquelles n'existent aucune données à l'appui. Recommander la réalisation d'études appropriées sur le terrain pour contrôler la sécurité des niveaux résiduels des pesticides observés après utilisation selon les niveaux et la fréquence approuvés.

Donner des conseils aux agents du Ministère, d'autres organismes fédéraux ou provinciaux et de l'industrie sur les exigences et les conséquences des lois existantes, des modifications qui leur sont apportées ou des nouvelles lois concernant l'utilisation des pesticides au Canada.

ParticularitésDegréNature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs du travail sont définis en fonction de tâches comportant l'évaluation simultanée de plusieurs demandes d'évaluation préalable à la mise en vente. Les projets ont pour objectifs la formulation de recommandations appropriées et bien fondées portant sur l'approbation ou le rejet des demandes d'homologation de pesticides.
- B. Degré 3 - Les travaux comportent l'examen complet, l'analyse et l'évaluation critique des insecticides, dans son domaine de spécialisation, pour assurer une utilisation sûre, efficace et légale des produits anti-parasitaires au Canada.
- C. Degré 3 - Les travaux d'évaluation et d'estimation nécessitent l'utilisation d'une grande variété de techniques scientifiques afin d'étudier la composition et le rendement d'une vaste gamme de pesticides ou les effets qu'ils peuvent exercer sur les systèmes agricoles et écologiques et la prestation de conseils judicieux.

- D. Degré 3 - L'évaluation des demandes avant la mise en vente oblige à planifier et à organiser le travail pour résoudre une grande variété de problèmes ou concilier une vaste gamme d'intérêts contradictoires dans les priorités et les attitudes, car il faut coordonner les vues de l'industrie et de quatre ministères afin d'arriver à des décisions judicieuses qui tiennent compte des précédents établis et des normes et lignes directrices découlant de la Loi sur les produits anti-parasitaires et de son règlement.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Bien que les demandes d'évaluation préalable à la mise en vente contiennent beaucoup de renseignements, il arrive souvent que des renseignements d'une importance capitale manquent ou soient incomplets ou partiels. Il faut fréquemment demander à l'industrie des renseignements additionnels, à grands frais pour celle-ci, ou encore il arrive que l'industrie ne veuille tout simplement pas communiquer des secrets de fabrication ou des renseignements de propriété industrielle.
- B. Degré 3 - Les renseignements et les données fournies par l'industrie peuvent normalement être corroborés en combinant des expériences à la consultation détaillée de documents de référence.
- C. Degré 4 - Les renseignements et les données contenus dans les demandes se caractérisent par leur variabilité, l'existence d'un grand nombre de variables et leur difficulté d'interprétation et exigent un jugement sûr pour évaluer la sécurité et l'efficacité du produit.
- D. Degré 3 - Les rapports entre des variables, comme la sécurité, le bien-fondé, la valeur et l'efficacité, peuvent être contradictoires et exiger des recherches et des interprétations minutieuses.
- E. Degré 4 - Les activités de spécialistes d'autres ministères ou organismes ont normalement une incidence sur les travaux. Il faut donc tenir pleinement compte des conséquences que ces activités et les conclusions de ces spécialistes ont sur le processus global d'évaluation.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des représentants de l'industrie ou d'autres ministères et organismes, de même qu'avec des avocats, pour obtenir ou échanger des renseignements, régler des problèmes et donner des conseils. L'explication de certains aspects juridiques de ses travaux et l'échange de renseignements avec les médias et le public sont parfois nécessaires.
- G. Degré 3 - Le travail exige la mise au point ou l'adaptation de protocoles d'expérience et de procédés en utilisant des approches connues et des précédents établis pour évaluer les nouveaux produits, de nouvelles modalités d'utilisation ou le calendrier d'arrosage d'un pesticide.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie des principes, des théories et des méthodes de la biologie, tout particulièrement en matière de toxicologie et de pathologie, et des méthodes d'analyse des résidus chimiques.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les évaluations, les approches, les recommandations et les conclusions sont périodiquement examinées du point de vue de la justesse du jugement et de la réalisation des objectifs fixés.

- B. Degré 3 - Pes directives professionnelles ne sont reçues que pour résoudre des problèmes difficiles posés par les protocoles d'expérience et régler des divergences de vues avec l'industrie ou les conseillers sur les données exigées.
- C. Degré 3 - Le travail exige l'évaluation des études et des expériences présentées et la résolution des problèmes comme l'absence de données, leur insuffisance et la partialité des renseignements et des conclusions et l'élaboration des protocoles d'expérience.
- D. Degré 3 - Le travail exige d'examiner les résultats et les conclusions d'autres scientifiques dans son domaine, afin de voir s'ils peuvent être utiles pour évaluer le bien-fondé de l'ensemble d'une demande d'homologation préalable à la mise en vente d'un nouveau pesticide.
- E. Degré 3 - Le travail exige d'interpréter les données toxicologiques et les évaluations et conclusions de scientifiques appartenant à quatre ministères et de les regrouper pour faire l'évaluation globale de la demande d'homologation à l'étude.
- F. Degré 3 - Le travail exige de donner des directives et des conseils techniques dans son domaine à des scientifiques et à des représentants de l'industrie et d'autres ministères ou organismes.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - Le travail exige d'assigner occasionnellement des tâches à des employés qui ne relèvent pas du poste.
- B. Degré 1 - En ce qui concerne l'administration de ressources matérielles, la responsabilité ne porte que sur l'utilisation quotidienne du matériel et des fournitures de bureau pour ses propres travaux.
- C. Degré 1 - La responsabilité, en ce qui concerne l'engagement de ressources du Ministère, se limite généralement à la gestion de son propre emploi du temps et à l'utilisation du matériel de bureau pour ses propres travaux.
- D. Degré 2 - Le travail exige la présentation à son superviseur des recommandations sur les besoins en aide de l'extérieur, à part celle qui est prévue par des accords conclus avec d'autres organismes fédéraux.
- E. Degré 1 - En matière de contrôle administratif, la responsabilité se limite au respect des procédures administratives et des lignes directrices établies pour le travail.
- F. Degré 3 - La coordination est essentielle sur le plan administratif, de ses propres activités avec celles des scientifiques d'autres ministères ou organismes concernés.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'observation des procédures administratives de bureau bien définies.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations et les conseils ont un effet sur les activités de la Direction des pesticides et des unités administratives homologues d'autres ministères fédéraux qui s'occupent de l'évaluation des pesticides et de la formulation des lignes directrices, des règlements, des caractéristiques techniques, des précédents et des normes concernant l'emploi des pesticides au Canada.
- B. Degré 3 -
 - i) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux peuvent avoir des effets économiques ou technologiques sur la production, la vente, la distribution et l'utilisation des pesticides au Canada.
 - ii) Degré 2 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux ont une incidence sur les ressources naturelles et sur les méthodes de gestion des ressources.

Sciences biologiques

D.P.-R n° 9

- iii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux ont une incidence sur l'approbation et l'utilisation des pesticides, du point de vue de leur efficacité et de leur sûreté, et sur le contrôle réglementaire des produits ou substances qui pourraient présenter des dangers.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - Les renseignements et les résultats des travaux contribuent à améliorer les protocoles d'expérience et les procédés d'évaluation des pesticides. L'évaluation du matériel scientifique qui est présenté et les résultats des travaux contribuent directement à faire mieux connaître et comprendre les pesticides, leur utilisation, leur efficacité et les dangers qu'ils comportent.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur général - Direction des pesticides

- Directeur, Division de la conformité des produits
- Directeur, Secrétariat d'information
- Directeur, Division des questions d'actualité, de la planification et des priorités
- Directeur, Division de la gestion des produits
 - Directeur associé, Section des anti-microbes
 - Directeur associé, Section des herbicides
 - Directeur associé, Section des fongicides
 - Directeur associé - Évaluation des insecticides
- * - Biologiste, Évaluation des insecticides (3) BI-3

- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 10

Niveau: 3

Titre descriptif: Biologiste, Evaluation des pesticides

Sous l'autorité d'un agent d'évaluation principal, Division des pesticides:

Faire une évaluation complète de tous les renseignements pertinents contenus dans les parties des demandes qui lui sont assignées pour l'approbation des pesticides préalables à leur mise en vente, afin de déterminer si le produit est acceptable pour l'homologation du pesticide ou la reconduction de son homologation aux termes de la Loi sur les produits anti-parasitaires, dont l'application relève d'Agriculture Canada, et plus particulièrement de la législation sur l'environnement.

S'assurer que les modalités prévues de fabrication, d'entreposage, de distribution, de transport et d'utilisation du pesticide sont conformes aux prescriptions légales en matière de sécurité et de préservation de l'environnement. Examiner et évaluer toutes les données pour s'assurer de leur validité et voir si elles sont acceptables du point de vue de la législation sur l'environnement et demander, s'il y a lieu, des renseignements additionnels à des agents d'Agriculture Canada et à des représentants de l'industrie des pesticides, afin de mener à bien l'évaluation. Préserver le caractère confidentiel des renseignements de propriété industrielle, le cas échéant.

Discuter des recommandations projetées avec le superviseur et rédiger la recommandation officielle, au nom du Ministère, à l'effet que la demande d'homologation soit acceptée ou rejetée, avec motifs à l'appui.

Évaluer les demandes de permis de recherche spéciaux présentées pour pouvoir faire des expériences limitées, sur le terrain, avec des pesticides non homologués proposés en remplacement de pesticides existants. Consulter des agents de la région où les expériences doivent avoir lieu et voir à ce que toutes les précautions soient prises pour empêcher ou réduire au minimum les dommages que ces expériences pourraient causer à l'environnement. Présenter au ministère de l'Agriculture une évaluation globale du projet ainsi que des recommandations de nature à l'améliorer du point de vue de son incidence sur l'environnement.

Donner des renseignements et des conseils aux agents d'autres ministères ou organismes gouvernementaux et à des représentants de l'industrie sur la persistance et la mobilité de résidus des pesticides dans l'environnement, sur leur potentiel d'accumulation biologique ou leurs effets éventuels sur des organismes non visés et sur les exigences et les conséquences des lois environnementales actuelles, nouvelles ou proposées visant l'utilisation des pesticides au Canada.

ParticularitésDegréNature du travail

3

A. Degré 3 - Les objectifs du travail sont définis en fonction d'un certain nombre de tâches comportant l'évaluation simultanée de plusieurs demandes. Les objectifs des projets sont définis en fonction de la qualité et de la pertinence que doivent avoir les recommandations adressées à Agriculture Canada.

- B. Degré 3 - Les travaux consistent en projets ou études comportant l'évaluation ou l'estimation détaillée de grandes quantités de données sur la toxicité, la distribution, la mobilité et la dégradation des pesticides et sur leurs effets dans l'environnement.
- C. Degré 3 - En évaluant ou en estimant les effets nocifs que peut avoir un pesticide sur l'environnement, on doit utiliser une grande variété de techniques scientifiques pour étudier, dans une vaste gamme de systèmes écologiques et de conditions climatiques, les risques d'exposition d'organismes biologiques non visés, et pour dispenser des conseils judicieux.
- D. Degré 3 - Pour évaluer en détail les parties pertinentes des demandes d'homologation, afin de déterminer les effets éventuels du pesticide dans l'environnement, il faut planifier et réaliser une vaste gamme de travaux pour s'assurer que tous les aspects de l'exposition éventuelle d'organismes vivants au pesticide et toutes les facettes de l'accumulation ou de la dégradation de ce pesticide soient examinés à fond, compte tenu des lignes directrices de la législation sur l'environnement.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Même si les demandes d'homologation présentent un bon nombre des données et des renseignements nécessaires pour déterminer si un pesticide est acceptable sur le plan de l'environnement, il arrive souvent que des renseignements d'une importance capitale manquent ou sont incomplets ou partiels. Il faut fréquemment demander à l'industrie des renseignements additionnels ou les chercher dans des documents de référence, mais ces renseignements sont souvent difficiles à obtenir et à interpréter.
- B. Degré 3 - Les renseignements et les données fournis par l'industrie peuvent normalement être corroborés en faisant des expériences et par la consultation détaillée de documents de référence.
- C. Degré 4 - Les renseignements et données présents dans les demandes se caractérisent par leur variabilité, l'existence d'un grand nombre de variables, leur difficulté d'interprétation et une certaine ambiguïté. Déterminer, avec ces données, si un pesticide est acceptable sur le plan de l'environnement exige des interprétations et un jugement sûr.
- D. Degré 3 - Les rapports entre les variables, comme la toxicité, la persistance, le mode d'application, la mobilité et l'accumulation biologique peuvent être contradictoires et exiger des interprétations et des examens minutieux ou de plus amples recherches.
- E. Degré 3 - Les travaux sont souvent dérangés par les demandes de permis spéciaux présentées par des spécialistes d'autres ministères qui veulent faire des essais avec des pesticides non enregistrés. Il faut tenir compte des évaluations de toxicité faites par les scientifiques de Santé et Bien-être social pour évaluer les effets éventuels du pesticide sur l'environnement et assurer la cohérence des résultats.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des scientifiques ou des représentants de l'industrie ou d'autres ministères pour obtenir ou échanger des renseignements, régler des divergences ou des problèmes et donner des conseils. L'explication de certains aspects juridiques des travaux et l'échange de renseignements avec les médias et le public sont parfois nécessaires.
- G. Degré 3 - Le travail exige la mise au point de procédés innovateurs ou de protocoles d'expérience nouveaux, ou l'adaptation des anciens pour améliorer le processus d'évaluation, en utilisant pour ce faire des approches connues et des précédents applicables, particulièrement lorsqu'il s'agit de conditions climatiques ou de secteurs géographiques nouveaux ou diversifiés.

Degré

- H. Degré 3 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie des principes, des théories et des méthodes de la biologie, et tout particulièrement en matière de toxicologie et d'écologie environnementale et l'habitude des méthodes d'analyse des résidus de pesticides et du processus de dégradation.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les évaluations, les approches, les recommandations et les conclusions sont périodiquement examinées du point de vue de la justesse du jugement et de la réalisation des objectifs fixés.
- B. Degré 3 - Des directives professionnelles ne sont reçues que pour aider à résoudre avec l'industrie des problèmes difficiles portant sur les protocoles d'expérience.
- C. Degré 3 - Les objectifs à atteindre sont fixés pour chaque demande d'homologation, de manière à tenir compte de tous les aspects environnementaux et à définir et à résoudre tous les problèmes.
- D. Degré 3 - Les résultats et les conclusions d'autres scientifiques sont examinés afin de voir s'ils peuvent être utiles pour évaluer les effets du pesticide sur l'environnement.
- E. Degré 3 - Les données toxicologiques environnementales présentées par l'industrie ainsi que les évaluations et conclusions d'autres scientifiques du Ministère sont interprétées et rationalisées pour déterminer le plus exactement possible les effets du pesticide sur l'environnement.
- F. Degré 3 - Le travail exige la prestation de conseils ou d'indications techniques ou juridiques pertinents à des scientifiques du Ministère et d'autres ministères ou organismes gouvernementaux ainsi qu'à des scientifiques et à des représentants de l'industrie sur l'évaluation des pesticides et leurs effets sur l'environnement.

Responsabilités de gestion

1

- A. Degré 1 - Le travail exige d'assigner occasionnellement des tâches à des employés qui ne relèvent pas du poste.
- B. Degré 1 - En ce qui concerne l'administration de ressources matérielles, la responsabilité ne porte que sur l'utilisation quotidienne du matériel et des fournitures de bureau pour ses propres travaux.
- C. Degré 1 - En ce qui concerne l'engagement de ressources du Ministère, la responsabilité se limite généralement à la gestion de son propre emploi du temps et à l'utilisation du matériel de bureau pour ses propres travaux.
- D. Degré 2 - Le travail exige la présentation à son superviseur des recommandations sur les besoins en aide de l'extérieur, à part celle qui est prévue par des accords conclus avec d'autres organismes fédéraux.
- E. Degré 1 - En matière de contrôle administratif, la responsabilité se limite à respecter les procédures administratives et les lignes directrices qui concernent le travail.
- F. Degré 3 - La coordination est essentielle, sur le plan administratif, de ses propres activités avec celles des scientifiques d'autres ministères ou organismes concernés.
- G. Degré 1 - Le travail exige l'observation des procédures administratives de bureau bien définies.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des évaluations ont une incidence sur la formulation de lignes directrices, de règlements, de normes et de protocoles d'expérience relatifs aux pesticides et sur la réalisation d'expériences avec des pesticides dans l'environnement canadien.

- B. Degré 3 -
- i) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux peuvent avoir des effets économiques ou technologiques sur la production, la vente, la distribution et l'utilisation des pesticides au Canada.
 - ii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux visent la conservation de l'environnement et l'application de méthodes sûres de gestion de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation des pesticides.
 - iii) Degré 2 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux sur les effets des pesticides sur l'environnement influent sur l'approbation et l'utilisation des pesticides, du point de vue de leur sûreté d'emploi.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - L'évaluation des données et renseignements scientifiques présentés dans les demandes et les résultats des travaux contribuent directement à améliorer la connaissance et la compréhension des pesticides et des risques qu'ils comportent pour l'environnement.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Chef, Division des pesticides
 - Agent d'évaluation principal
 - Agent d'évaluation principal
 - * - Biologiste, Évaluation des pesticides (2) BI-3
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 11

Niveau: 3

Titre descriptif: Biologiste, Evaluation du saumon

Sous l'autorité du chef, Section de l'évaluation et de l'accroissement des effectifs:

Planifier, organiser et effectuer des recherches, des analyses et des études sur le terrain sur le saumon de l'Atlantique et son habitat, dans l'île du Cap-Breton, pour asseoir sur une base scientifique l'évaluation et la formulation de méthodes de remplacement dans la gestion des populations de saumons. Faire des études et des recherches sur le terrain dans des bassins de partage des eaux sélectionnés, fréquentés par le saumon de l'Atlantique, pour en déterminer le potentiel de production et recueillir des données sur les populations de saumons pour en estimer les effectifs. Faire des études biologiques et prélever et analyser des échantillons et des données pour déterminer les ratios des sexes, le développement des gonades, l'âge des poissons et les différences dans les taux de croissance et pour des études biochimiques, génétiques et sur les maladies et évaluer la variabilité de la survie en eaux douces due à la compétition des espèces et aux maladies épizootiques.

Mettre en oeuvre et réaliser des projets ou des recherches et déterminer des approches et appliquer des techniques pour le rétablissement ou l'accroissement des effectifs du saumon dans un réseau hydrographique donné. Définir et proposer des travaux de recherches visant à déterminer les mécanismes marins influant sur la mortalité ou la survie du saumon de l'Atlantique.

Préciser les données statistiques sur la pêche sportive ou commerciale que doivent recueillir les agents des pêches. Analyser les données et les bagues recueillies pour observer les changements intervenant dans les tendances ou les estimations des échappements de frai des cours d'eau et les pertes en effectifs de saumon dues à la mortalité attribuable aux pêcheries. Mettre au point des modèles mathématiques pour estimer et prédire la production de saumons d'un réseau hydrographique donné.

Élaborer et présenter des recommandations à la direction de la division, au comité de gestion des cours d'eau et à des groupes commerciaux ou privés en vue de faire modifier les contrôles réglementaires des niveaux de capture et donner des conseils pour assurer des niveaux de capture écologiquement viables.

À titre de membre de base du sous-comité scientifique consultatif ou d'autre groupes de travail, contribuer à la planification d'études scientifiques et à la rédaction de documents sur les effectifs du saumon de l'Atlantique ainsi qu'à l'élaboration de moyens améliorés de prédire les niveaux des effectifs.

Administrer le budget de fonctionnement prévu, superviser le personnel technique de soutien et présenter des rapports ou publier de nouvelles conclusions sur les effectifs de saumons dans l'île du Cap-Breton.

Particularités

Degré

Nature du travail

3

- A. Degré 3 - Les tâches ont pour objectifs généraux d'améliorer les effectifs du saumon de l'Atlantique dans la région et d'assurer des prises écologiquement viables, aux niveaux désirés. Les objectifs annuels sont établis en fonction des ressources disponibles.
- B. Degré 3 - Le travail comporte la tenue de recherches poussées pour déterminer, favoriser et accroître la production de saumons dans des bassins de partage des eaux sélectionnés et pour établir des niveaux de capture écologiquement viables.

- C. Degré 3 - Le travail exige la collecte et l'analyse de renseignements en divers endroits, la tenue de recherches sur le terrain sur les effectifs du saumon, la convenance de son habitat et le potentiel de production des bassins de partage des eaux à l'étude, l'estimation des populations réelles et possibles et les niveaux de capture, l'utilisation des techniques de simulation par modèles, la mise au point des techniques pour accroître ou rétablir des niveaux de production actuellement inférieurs à la norme dans des cours d'eau sélectionnés et la supervision des employés.
- D. Degré 3 - Le travail exige de planifier et de diriger les activités d'équipes d'étude ou de projet et de mettre en oeuvre et de diriger des projets pour la réalisation des objectifs fixés, dans les limites des ressources et des délais impartis.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Les données biologiques et environnementales, les facteurs agissant sur la population, les évaluations des effectifs et de la production du saumon à divers stades, l'échappement, la survie et la mortalité ainsi que la qualité de l'habitat dans le bassin de partage des eaux par rapport au potentiel de production obligent à obtenir, par des recherches, des données souvent difficiles à acquérir, à interpréter et à sélectionner.
- B. Degré 3 - Les renseignements et les données servant à déterminer le potentiel en saumon d'un cours d'eau peuvent normalement être corroborés par des recherches sur le terrain jointes à l'examen et à la mise en corrélation des conclusions d'études antérieures, ainsi que par des expériences et la consultation détaillée de documents de référence.
- C. Degré 3 - Les renseignements et les données démécologiques comportent plusieurs variables qui exigent une interprétation et présentent souvent une certaine ambiguïté.
- D. Degré 3 - Les rapports entre les variables sont parfois contradictoires et nécessitent des recherches et des interprétations, par exemple pour expliquer une baisse de population dans une zone donnée où la pêche est soumise à des restrictions.
- E. Degré 2 - Les travaux d'autres employés de la sous-section ont normalement une incidence sur le travail, de même que, à l'occasion, les activités d'employés ne faisant pas partie de l'unité administrative, p. ex. fonctionnaires de la province et gardiens affectés à des projets réalisés en collaboration, pour rétablir ou accroître la production de saumons.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des scientifiques de la province et des fonctionnaires ne faisant pas partie de l'unité administrative pour régler des problèmes, échanger des renseignements, donner des directives ou participer à des projets réalisés en collaboration et aux travaux du sous-comité.
- G. Degré 3 - Le travail exige d'explorer et de mettre au point de nouvelles techniques pour estimer l'abondance du saumon, rationaliser l'acquisition des inventaires des habitats dans les cours d'eau, mettre au point de nouveaux dispositifs et de nouvelles techniques pour mesurer le potentiel de production du saumon dans un bassin de partage des eaux, élaborer des procédés d'accroissement de la production convenant aux conditions particulière du cours d'eau et mesurer et consigner les données des bassins de partage des eaux.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie des principes, des théories et des méthodes de la biologie et de l'écologie, tout particulièrement en ce qui concerne le saumon de l'Atlantique nord à tous les stades de son cycle de vie, et l'habitude des méthodes hydrographiques et hydrologiques permettant de mesurer physiquement un bassin de partage des eaux, des méthodes en usage en biométrie et de l'utilisation des ordinateurs pour la simulation par modèles.

DegréResponsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches et les recommandations, une fois les recherches terminées, sont examinées par le superviseur du point de vue de leur justesse et de la réalisation des objectifs fixés.
- B. Degré 3 - Normalement, des directives professionnelles ne sont reçues que pour la solution de problèmes difficiles, comme ceux qui ont une incidence sur les effectifs du saumon et la viabilité écologique des niveaux de capture.
- C. Degré 3 - Le travail exige de définir les problèmes qui se posent dans certains cours d'eau, fixer des objectifs et élaborer des approches pour régler des problèmes de baisse d'effectif par des solutions innovatrices, et recommander des changements à apporter aux moyens de contrôles scientifiques.
- D. Degré 3 - Le travail comporte l'examen des travaux de ses subalternes pour voir s'ils sont complets et conformes aux normes et aux lignes directrices. Des travaux connexes réalisés par d'autres scientifiques sont également examinés pour faire une synthèse de leurs notions et voir s'ils peuvent être utiles à ses travaux.
- E. Degré 3 - Les données scientifiques ou les résultats des travaux de ses subalternes ainsi que leurs recommandations sont examinés pour déterminer leur portée. Le travail comporte l'examen et l'interprétation des conclusions des recherches d'autres scientifiques pour déterminer si elles peuvent avoir des applications et des conséquences pour le rétablissement et l'accroissement de la production de saumons, le potentiel de certains bassins de partage des eaux de la région, la détermination de niveaux de capture écologiquement viables et la réglementation de la pêche au saumon.
- F. Degré 3 - Le travail exige la prestation des conseils à ses collègues et à son supérieur sur ses propres travaux et de directives scientifiques au personnel de soutien, aux collaborateurs et aux fonctionnaires sur les modifications apportées au règlement ou sur les projets visant à accroître la production de saumon dans certains cours d'eau ou à assurer des niveaux de capture écologiquement viables.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 2 - Le travail exige la supervision d'un personnel technique de soutien, composé d'un technicien, d'étudiants en science, d'un programmeur et de manoeuvres affectés aux travaux des champs.
- B. Degré 2 - Il faut voir à la bonne utilisation du matériel, des fournitures et des installations affectés aux travaux.
- C. Degré 2 - Le travail exige de déterminer les besoins en fournitures, en matériel et en installations pour les études ou les travaux de recherche.
- D. Degré 2 - Le travail exige de déterminer les besoins en aide de l'extérieur pour certaines études à faire sur le terrain et de faire des recommandations sur les besoins à son superviseur.
- E. Degré 2 - Il faut voir à ce que soient observées les normes de sécurité, de qualité, de rendement et autres.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination de ses études avec les travaux d'autres scientifiques travaillant conjointement à des projets réalisés en collaboration ou en comités spéciaux et avec les activités des agents des pêches de la région ou des agents provinciaux.
- G. Degré 2 - Le travail exige l'application des procédures administratives prévues pour les travaux sur le terrain ou les autres travaux.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux peuvent influencer sur l'intensité et l'orientation des recherches faites par le Ministère sur les effectifs du saumon et la pêche de ce poisson. Les évaluations et l'analyse de ses résultats servent à la formulation des règlements sur les captures, à la mise en marche d'activités visant à accroître les effectifs et à la formulation de méthodes de remplacement pour la gestion du saumon dans certains cours d'eau de la région.
- B. Degré 3 -
- i) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux portent sur l'accroissement des effectifs de saumon et sur les niveaux des prises et ils ont un effet économique sur la pêche commerciale et sportive du saumon.
 - ii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux ont un effet sur la situation des effectifs de saumons et sur l'efficacité des méthodes de gestion des cours d'eau de saumons.
 - iii) Aucune répercussion significative.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - Les recherches sur le saumon et son habitat, l'inventoriage et l'estimation de ses effectifs et la mise au point de procédés améliorés pour accroître la reproduction du saumon dans des cours d'eau sélectionnés améliorent la connaissance et la compréhension de la démécologie du saumon.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Chef, Division des poissons d'eau douce et des poissons anadromes
- Chef, Section de l'estimation et de l'accroissement des effectifs
- * - Biologiste, Estimation des effectifs du saumon BI-3
 - Technicien
 - Personnel temporaire ou saisonnier (3) (Programmeur, étudiants universitaires en sciences et manoeuvre affecté aux travaux des champs)
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 12

Niveau: 3

Titre descriptif: Biologiste, Enrichissement des lacs

Sous l'autorité du chef, Section des recherches sur l'enrichissement:

Planifier, organiser et faire des recherches limnologiques en laboratoire et sur le terrain pour déterminer le niveau trophique d'environ quinze lacs d'alevinage de saumons rouges en Colombie-Britannique et au Yukon, afin d'accroître leur production de saumons grâce à des substances nutritives introduites dans les quantités voulues.

Concevoir et réaliser des études en laboratoire et sur le terrain pour déterminer les besoins en éléments nutritifs des différentes espèces de phytoplanctons présentes dans chacun des lacs, en recueillant une vaste gamme de données synoptiques et en procédant à des expériences compétitives entre substances nutritives diverses.

Déterminer le travail et définir les exigences techniques et les aptitudes requise pour faire en laboratoire et sur le terrain des travaux ou des recherches adjugés par contrat. Examiner les travaux faits par contrat pour s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité et de contrôle de la qualité, aux autres normes de travail et aux stipulations des contrats, et recommander le paiement de ces travaux.

Déterminer si un lac est fertilisable, en analysant et en interprétant les renseignements et données obtenus, déterminer et recommander les lacs où une fertilisation serait la plus efficace en termes de leur production de saumons, calculer la mixture des substances nutritives à introduire ainsi que le taux et la fréquence des introductions pour chaque lac fertilisable et obtenir des autorités provinciales les permis voulus.

Contrôler les lacs fertilisés en analysant les données obtenues sur les niveaux de croissance et la survie des jeunes saumons rouges.

Donner des conseils à ses collègues et à son supérieur sur les aspects nouveaux du travail.

Produire des rapports, rédiger des communications scientifiques et présenter ses conclusions à la communauté scientifique.

Superviser des employés subalternes de soutien technique, dont plusieurs employés saisonniers.

ParticularitésDegréNature du travail

3

- A. Degré 3 - Les travaux sont centrés sur l'accroissement des effectifs de saumons rouges dans la région du Pacifique. Les objectifs sont définis par le chef de la section en termes généraux, dans le sens des grands objectifs de la Direction générale des recherches. Les objectifs annuels sont établis de concert avec son superviseur en fonction du nombre de lacs à étudier durant l'année, compte tenu des ressources imparties.
- B. Degré 3 - Le travail comporte la tenue de recherches approfondies dans le domaine spécialisé de l'écologie lacustre sur les quantités naturelles d'éléments nutritifs nécessaires pour maintenir les sources alimentaires du saumon rouge.

- C. Degré 3 - Les activités comportent la planification, l'organisation et le contrôle des études sur une variété de lacs non fertilisés, la détermination, par l'interprétation des données recueillies, si un lac est fertilisable et l'évaluation des effets des introductions de substances alimentaires sur les taux de production de saumons.
- D. Degré 3 - Le travail exige l'élaboration de propositions de travaux futurs pour approbation, la planification et l'attribution des travaux à ses employés, et le contrôle des travaux adjugés par contrat afin que les objectifs soient atteints dans les limites des lignes directrices établies et des ressources imparties.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Le travail exige de faire des recherches pour produire des données biologiques, chimiques et physiques difficiles à obtenir parce que la plupart des lacs sont dans des régions reculées, que les échantillons sont périssables et se contaminent facilement et que l'analyse des phytoplanctons en laboratoire est difficile et donne des résultats variables.
- B. Degré 3 - Les renseignements et les données ne peuvent être corroborés que par un contrôle rigoureux de la qualité et des expériences innovatrices, la mise en corrélation de ces données et renseignements avec les résultats d'autres études et la consultation détaillée de documents de référence.
- C. Degré 3 - Les renseignements et les données sur chacun des lacs comportent des variables comme le flux hydrologique, les thermoclines, l'insolation quotidienne, la composition chimique de l'eau, la structure communautaire du phytoplancton et sa biomasse, qu'il faut comprendre à fond avant de chercher à accroître l'effectif de saumons d'un lac.
- D. Degré 3 - Les rapports entre les variables biologiques, chimiques et physiques sont complexes et parfois contradictoires et exigent une analyse détaillée ou des expériences et des interprétations plus poussées.
- E. Degré 2 - Les travaux sont normalement touchés par les activités du personnel engagé par contrat, dont les travaux doivent être contrôlés et coordonnés étroitement, et occasionnellement par les activités d'autres employés, comme les gestionnaires des incubateurs et les biologistes de la province.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des scientifiques appartenant ou non à son organisation pour arrêter les stratégies d'introduction des substances nutritives, obtenir de la province les autorisations voulues et rencontrer des groupes de citoyens s'intéressant à l'opération.
- G. Degré 3 - Vu les variations qui différencient chaque lac étudié, il faut soit élaborer des solutions innovatrices ou des méthodes nouvelles pour les problèmes qui s'y posent ou modifier ou adapter des méthodes, techniques et procédés courants.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie de la limnologie et une assez bonne connaissance de l'écologie marine, de la biologie du saumon, de la gestion des pêches et de la biométrie.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches et les recommandations présentées, après une étude, sont examinées par le supérieur du point de vue de la justesse du jugement et de la réalisation des objectifs fixés.
- B. Degré 3 - Peu de directives sont données. Des directives peuvent être obtenues pour la solution de problèmes difficiles en consultant le chef de la section ou d'autres spécialistes travaillant dans des domaines similaires.

Degré

- C. Degré 3 - Le travail exige l'établissement des objectifs des études pour ses travaux ou ceux réalisés par contrat, l'établissement des normes de contrôle de la qualité pour les activités en laboratoire et sur le terrain et des approches pour résoudre des problèmes de limnologie difficiles.
- D. Degré 3 - Le travail comporte l'examen des travaux de ses employés et des membres des équipes de projet engagés par contrat pour s'assurer qu'ils sont complets et respectent les stipulations du contrat et les autres normes de travail.
- E. Degré 3 - Les données, les résultats et les conclusions complexes présentés par ses employés ou le personnel engagé par contrat sont interprétés afin d'en déterminer la signification et les conséquences pour les travaux.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la prestation de conseils à ses collègues et à son supérieur immédiat dans son domaine. Il faut expliquer ses conclusions et donner à d'autres scientifiques engagés dans des travaux connexes des conseils sur des questions scientifiques relatives à la production du saumon dans les lacs.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 2 - Le travail exige la supervision d'un personnel de soutien technique permanent et saisonnier.
- B. Degré 2 - Il faut voir à la bonne utilisation du matériel, des fournitures et des installations affectés aux travaux.
- C. Degré 3 - Le travail comporte la formulation de recommandations concernant l'acquisition de l'équipement, du matériel ou des services exigés par les travaux et le paiement du travail exécuté par contrat.
- D. Degré 3 - Il faut justifier le besoin en aide de l'extérieur obtenue par contrat, définir les exigences et choisir les personnes ressources ayant les qualifications voulues pour effectuer le travail.
- E. Degré 3 - Le travail exige l'application des procédures d'assurance de la qualité, de mesurer du rendement et de sécurité par ses subalternes et le personnel engagé par contrat afin d'atteindre les objectifs de l'unité administrative.
- F. Degré 2 - Le travail exige de coordonner, de temps à autre, ses activités avec celles d'autres unités administratives, lorsqu'il y a utilisation en commun du matériel et des installations.
- G. Degré 2 - Le travail exige l'application des procédures administratives au bureau et sur le terrain.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux influent sur l'orientation et l'intensité des programmes de recherches pour l'enrichissement des lacs et sur les politiques du Ministère pour l'accroissement des effectifs de saumon rouge.
- B. Degré 3 -
 - (i) Degré 2 - Les résultats des travaux ont des répercussions économiques sur l'industrie de la pêche commerciale et sportive.
 - (ii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux ont une incidence sur la situation d'une ressource naturelle, le saumon rouge, et sur les modalités de gestion de l'environnement applicables aux lacs d'eaux douces de la Colombie-Britannique et du Yukon.
 - (iii) Aucune répercussion significative.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - Les recherches sur les lacs d'alevinage du saumon rouge ainsi que l'analyse et l'interprétation des renseignements limnologiques obtenus accroissent la connaissance et la compréhension de ce domaine.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Chef, Section des recherches sur l'enrichissement
 - Chercheur scientifique, Ultra-plankton
 - Chercheur scientifique, Enrichissement des lacs
 - Biologistes (3)
 - Techniciens (2)
- *
 - Biologiste, Enrichissement des lacs -
 - BI -3 - Technicien
 - Personnel saisonnier
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 13

Niveau: 3

Titre descriptif: Spécialiste en microbiologie des aliments

Sous l'autorité du chef, Unité de la microbiologie des aliments:

Effectuer des études et diriger des équipes de projet pour élaborer, valider et appliquer des méthodes nouvelles ou améliorées en vue d'isoler, d'identifier, d'énumérer et de confirmer des organismes microbiens et leurs toxines qui présentent un risque pour la santé ou d'ordre hygiénique, dans une gamme étendue de produits alimentaires, et notamment les aliments à faible teneur en acide placés dans des contenants hermétiquement scellés, pour que les opérations de laboratoire se fondent sur des méthodes fiables qui figureront dans le Manuel des procédures analytiques de la Direction générale.

Enquêter sur l'application de techniques automatisées d'analyse et de manutention de l'information, et sur l'applicabilité de nouveaux processus scientifiques, techniques et de nouvelles approches en vue d'étudier les plaintes d'empoisonnement alimentaire émanant des consommateurs, d'évaluer le processus de pénétration thermique ainsi que l'étanchéité des contenants. Concevoir des modifications à l'équipement pour l'évaluation des boîtes de conserve et autres contenants hermétiquement scellés, et élaborer des procédures d'examen et de manutention automatisées pour traiter un grand nombre d'échantillons pendant une enquête sur les risques pour la santé.

À titre de membre du Comité scientifique national de la Direction, fournir des connaissances et des conseils spécialisés en ce qui concerne l'élaboration d'options pour le Programme national pour le respect de la réglementation dans le cadre du Projet de microbiologie alimentaire. Déterminer de nouveaux secteurs de préoccupation en se basant sur une connaissance spécialisée des conditions locales ainsi que des procédés et pratiques scientifiques et technologiques courants de l'industrie alimentaire. Évaluer la situation et recommander s'il y a lieu d'annuler ou de réviser des projets existants ou d'en élaborer de nouveaux pour résoudre les nouveaux problèmes. Définir les objectifs des projets nouveaux ou révisés et recommander des moyens de les atteindre.

Donner des conseils faisant autorité aux représentants du Ministère et du secteur privé, en matière de microbiologie alimentaire, notamment pour l'analyse et l'évaluation des aliments à faible teneur en acide dans des contenants hermétiquement scellés, afin de détecter la présence de micro-organismes pathogènes et de leurs toxines.

Faire partie d'équipes d'inspection conjointes chargées d'étudier les problèmes de l'industrie alimentaire. Former des scientifiques du Ministère et du secteur privé relativement à l'application de méthodes. Fournir un témoignage de spécialiste devant les tribunaux, en ce qui concerne la fiabilité et l'importance des méthodes analytiques et conseiller les procureurs de la Couronne sur l'interprétation des données analytiques. Élaborer et mettre en oeuvre des procédures et calendriers en vue d'assurer la qualité des méthodes et instruments employés pour l'analyse micro-biologique, et élaborer et recommander des lignes directrices et procédures de sécurité pour les opérations des laboratoires de microbiologie. Évaluer l'équipement analytique, recommander des achats et préparer des spécifications et des critères d'évaluation détaillés.

Analyser les échantillons inhabituels ou difficiles à titre d'analyste officiel pour appliquer le règlement et les dispositions de la Loi des aliments et drogues; effectuer des enquêtes spéciales et diriger des équipes de projet chargées de celles-ci, pour résoudre les problèmes liés à la contamination micro-biologique des aliments.

ParticularitésDegréNature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le chef de l'Unité en termes des buts des projets d'élaboration de méthodes et des affectations du Comité scientifique national.
- B. Degré 3 - Le travail comporte la tenue d'études et d'enquêtes détaillées relatives à l'analyse micro-biologique des aliments, notamment sur ceux qui ont une faible teneur en acide et sont placés dans des contenants hermétiquement scellés, pour l'élaboration de méthodes et la planification des projets nationaux.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'élaboration et la validation de méthodes analytiques pour l'analyse micro-biologique des aliments, la participation à la planification de programmes nationaux, l'apport de conseils de spécialiste et l'exécution d'analyses.
- D. Degré 3 - Le travail comporte la planification et l'exécution d'une gamme étendue de tâches analytiques, d'élaboration de méthodes, d'enquêtes et de résolution de problèmes en matière de microbiologie alimentaire.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Les renseignements relatifs aux nouvelles méthodes doivent être élaborés et l'information pour la planification de programmes est obtenue par des recherches, la sélection et l'interprétation.
- B. Degré 3 - Les renseignements, les données et les nouvelles méthodes peuvent être validés par une répétition des expériences, au moyen de procédures différentes ou par des références documentaires.
- C. Degré 3 - Les renseignements sur les pratiques de l'industrie alimentaire et sur les risques micro-biologiques liés aux produits alimentaires, ainsi que les données analytiques sur la teneur réelle en micro-organismes et les évaluations de l'étanchéité des contenants, comportent plusieurs variables exigeant une interprétation, et sont parfois ambigus.
- D. Degré 3 - Les relations entre des variables comme l'étanchéité des contenants, les niveaux de contamination pathogène et non pathogène, ainsi que les risques pour la santé humaine, sont parfois contradictoires et exigent des recherches et une interprétation pour s'assurer que les résultats soient valides. Les rapports entre les pratiques industrielles et la teneur en contaminant micro-biologiques des aliments exigent une analyse et une interprétation en vue de la planification de projets.
- E. Degré 3 - Les activités des inspecteurs et des agents de réglementation influent sur l'orientation de l'élaboration des méthodes et sur les priorités des recherches.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des fonctionnaires pour participer à des activités conjointes d'élaboration de méthodes et de planification de projets, avec ceux de l'industrie pour résoudre des problèmes et donner des conseils et une formation, ainsi qu'avec les procureurs de la Couronne pour donner des conseils sur l'interprétation des résultats analytiques.
- G. Degré 3 - Le travail comporte l'élaboration de nouvelles méthodes et procédures d'analyse micro-biologique des aliments.
- H. Degré 3 - Le travail exige une connaissance approfondie des principes et théories de la microbiologie alimentaire ainsi que des procédures et techniques utilisés pour isoler, identifier, énumérer et confirmer des micro-organismes et pour évaluer l'étanchéité des contenants d'aliments, ainsi qu'une bonne connaissance des technologies et pratiques en usage dans l'industrie de la fabrication des aliments.

Degré

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Le chef de l'Unité examine les démarches employées pour étudier l'élaboration de méthodes et formuler des recommandations sur la planification des projets du Comité scientifique national, en vue de déterminer si elles se basent sur un bon jugement par rapport aux objectifs à atteindre.
- B. Degré 3 - Le chef de l'Unité donne des directives professionnelles sur la résolution de problèmes difficiles d'analyse ou d'élaboration de méthodes.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'identification de problèmes analytiques et de nouveaux secteurs de préoccupation, la définition d'objectifs de projets ainsi que des démarches pour résoudre les problèmes difficiles, la détermination de problèmes de réglementation et la recommandation de solutions éventuelles à ceux-ci, dans le cadre du Projet de microbiologie alimentaire.
- D. Degré 3 - Le travail des membres de l'équipe de projet chargée d'étudier l'élaboration de méthodes ou d'effectuer des recherches spéciales fait l'objet d'un examen en vue de déterminer si toutes les tâches ont été exécutées et sont conformes aux lignes directrices du projet et aux objectifs d'assurance de la qualité.
- E. Degré 3 - Le travail au sein du Comité scientifique national comporte l'interprétation et l'évaluation de données scientifiques sur la teneur en contaminant micro-biologiques des aliments, ainsi que les méthodes d'analyse et les pratiques en usage dans l'industrie alimentaire.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la prestation de conseils aux fonctionnaires du Ministère et aux représentants de l'industrie alimentaire, basés sur une compétence reconnue en microbiologie alimentaire, notamment sur l'analyse et l'évaluation des aliments à faible teneur en acide placés dans des contenants hermétiquement scellés, ainsi que sur les pratiques connexes de l'industrie alimentaire.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 1 - Le cas échéant, il faut attribuer du travail au personnel chargé des projets.
- B. Degré 2 - Il faut assurer le bon usage des instruments, fournitures et installations destinés à l'analyse micro-biologique des aliments.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'évaluation des besoins, la préparation des spécifications détaillées ainsi que des critères d'évaluation pour l'équipement de laboratoire, et la formulation de recommandations quant à l'acquisition de ce dernier.
- D. Degré 1 - Au besoin, il faut demander une aide extérieure au chef de l'Unité.
- E. Degré 3 - Le travail comporte l'application des procédures d'assurance de la qualité pour l'analyse micro-biologique des aliments.
- F. Degré 3 - Il faut coordonner le travail avec les membres du Comité scientifique national et avec le personnel régional d'inspection et de laboratoire.
- C. Degré 2 - Le travail comporte l'élaboration et la recommandation de lignes directrices et de procédures de sécurité pour les travaux de microbiologie dans le laboratoire.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations et conseils facilitent l'élaboration de projets de réglementation nationale, et les résultats des travaux contribuent à la disponibilité de méthodes fiables pour les activités permanentes de laboratoire.

Degré

- B. Degré 3 -
- (i) Degré 3 - La détermination des infractions à la Loi des aliments et drogues et au Règlement peut entraîner la réglementation des produits alimentaires commerciaux. Les recommandations et les conseils sur la conception et la mise en oeuvre de projets de réglementation nationale peuvent avoir des répercussions économiques ou technologiques sur l'industrie alimentaire.
 - (ii) Aucune répercussion significative.
 - (iii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux influent sur la réglementation des aliments ayant une teneur illégale en contaminant microbiologiques.
 - (iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - L'évaluation des renseignements et des résultats des travaux fournit de l'information sur la teneur en contaminant microbiologiques des aliments disponibles et contribue à une meilleure connaissance de celle-ci. De nouvelles méthodes et procédures pour l'analyse microbiologique des aliments sont élaborées.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments
 - Chef, Unité de la chimie alimentaire
 - Chef, Unité des additifs alimentaires et des mycotoxines
 - Chef, Unité de la microbiologie des médicaments
 - Chef, Unité de la microbiologie des aliments
 - * - Spécialiste en microbiologie des aliments B1-3
 - Microbiologistes (2)
 - Techniciens (4)
 - Personnel de soutien de laboratoire (2)

- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 14

Niveau: 3

Titre descriptif: Spécialiste en microbiologie des médicaments

Sous l'autorité du chef, Unité de la microbiologie des médicaments:

Effectuer des études et diriger des équipes de projet pour élaborer, valider et appliquer des méthodes nouvelles ou améliorées en vue d'évaluer la puissance des antibiotiques et des vitamines, ou pour isoler, identifier, dénombrer et confirmer des organismes microbiens et leurs toxines présentant un risque d'ordre hygiénique et un risque pour la santé, dans une gamme étendue de médicaments et dispositifs médicaux canadiens et importés, en vue d'assurer la disponibilité de méthodes fiables pour les activités en laboratoire et de les inclure dans le Manuel des procédures analytiques de la Direction générale. Étudier l'application de techniques automatisées d'analyse et de manutention des renseignements, ainsi que l'applicabilité de nouveaux procédés et de nouvelles techniques scientifiques.

À titre de membre du Comité scientifique national de la Direction, fournir des renseignements et des conseils spécialisés en ce qui concerne l'élaboration d'options pour le Programme national pour le respect de la réglementation dans le cadre du Projet de microbiologie des médicaments. Déterminer de nouveaux secteurs de préoccupation en se basant sur une connaissance spécialisée des conditions locales ainsi que des procédés et pratiques scientifiques et technologiques courants de l'industrie des médicaments. Évaluer des situations et recommander s'il y a lieu d'annuler ou de réviser des projets existants ou d'en élaborer de nouveaux pour résoudre les nouveaux problèmes. Définir les objectifs de projets nouveaux ou révisés et recommander des moyens de les atteindre.

Donner des conseils, à titre d'expert, aux représentants du Ministère et du secteur privé en matière de microbiologie des médicaments. Faire partie d'équipes conjointes d'inspection chargées d'étudier les problèmes de l'industrie des médicaments. Former des scientifiques du Ministère et du secteur privé relativement à l'application de méthodes. Fournir un témoignage de spécialiste devant les tribunaux en ce qui concerne la fiabilité et l'importance des méthodes analytiques et conseiller les procureurs de la Couronne sur l'interprétation des données analytiques. Élaborer et mettre en oeuvre des procédures et des calendriers en vue d'assurer la qualité des méthodes et des instruments employés pour l'analyse microbiologique des médicaments, et élaborer et recommander des lignes directrices et des procédures de sécurité pour les opérations des laboratoires de microbiologie. Évaluer l'équipement analytique, recommander des achats et préparer des spécifications et des critères d'évaluation détaillés.

Analyser les échantillons inhabituels ou difficiles à titre d'analyste officiel pour appliquer les dispositions et les règlements découlant de la Loi des aliments et drogues; effectuer des recherches spéciales et diriger des équipes de projet chargées de celles-ci, pour résoudre les problèmes liés à la puissance des vitamines et des antibiotiques ainsi qu'à la contamination microbiologique des médicaments.

ParticularitésDegréNature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs sont définis par le chef de l'Unité en fonction des buts des projets d'élaboration de méthodes et des affectations du Comité scientifique national.
- B. Degré 3 - Le travail comporte des études et enquêtes détaillées relatives à l'analyse micro-biologique des médicaments et l'évaluation de la puissance des antibiotiques et des vitamines, servant à l'élaboration de méthodes et à la planification des projets nationaux.

- C. Degré 3 - Le travail comporte l'élaboration et la validation de méthodes analytiques pour l'analyse micro-biologique des médicaments, ainsi que l'évaluation de la puissance des antibiotiques et des vitamines pour l'élaboration de méthodes et la planification de projets nationaux.
- D. Degré 3 - Il faut planifier et exécuter une gamme étendue de tâches analytiques, d'élaboration de méthodes, de recherches et de résolution de problèmes en matière de microbiologie des médicaments.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - Les renseignements concernant les nouvelles méthodes doivent être élaborés et l'information requise pour la planification de programmes est obtenue par des recherches, la sélection et l'interprétation.
- B. Degré 3 - Les renseignements, les données et les nouvelles méthodes peuvent être validés par une répétition des expériences, au moyen de procédures différentes ou par des références documentaires.
- C. Degré 3 - Les renseignements sur les pratiques de l'industrie des médicaments et sur les risques micro-biologiques liés aux produits pharmaceutiques ainsi que les données analytiques sur la puissance des antibiotiques et des vitamines et sur la teneur réelle en micro-organismes comportent plusieurs variables exigeant une interprétation et sont parfois ambigus.
- D. Degré 3 - Les relations entre les niveaux de contamination pathogène et non pathogène, ainsi que les risques pour la santé humaine, sont parfois contradictoires et exigent une interprétation pour que les résultats soient valides. Les rapports entre les pratiques industrielles et la teneur en contaminant micro-biologiques des médicaments et antibiotiques et de la puissance des vitamines exigent une analyse et une interprétation en vue de la planification de projets.
- E. Degré 3 - Les activités des inspecteurs et des agents de réglementation influent sur l'orientation de l'élaboration des méthodes et sur les priorités des enquêtes.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des fonctionnaires pour participer à des activités conjointes d'élaboration de méthodes et de planification de projets, des représentants de l'industrie pour résoudre des problèmes et donner des conseils et une formation, ainsi que des procureurs de la Couronne pour donner des conseils sur l'interprétation des résultats analytiques.
- G. Degré 3 - Le travail exige l'élaboration de nouvelles méthodes et de procédures pour l'analyse micro-biologique des médicaments et l'évaluation de la puissance des antibiotiques et des vitamines.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie des principes et des théories de la microbiologie des médicaments et des procédures et techniques utilisées pour isoler, identifier, énumérer et confirmer des micro-organismes et pour évaluer la puissance des antibiotiques et des vitamines, ainsi qu'une bonne connaissance des technologies et pratiques en usage dans l'industrie de la fabrication des médicaments.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Le chef de l'Unité examine les démarches employées pour les études en vue de l'élaboration de méthodes et des recommandations quant à la planification des projets du Comité scientifique national, en vue de déterminer la justesse de jugement en regard des objectifs visés.

Degré

- B. Degré 3 - Des directives professionnelles sur la résolution de problèmes difficiles d'analyse ou d'élaboration de méthodes sont données par le chef de l'Unité.
- C. Degré 3 - Le travail exige l'identification de problèmes analytiques et de nouveaux secteurs de préoccupation, la définition d'objectifs de projets ainsi que des démarches pour résoudre les problèmes difficiles, la détermination de problèmes de réglementation et la recommandation de solutions éventuelles à ceux-ci, dans le cadre du Projet de microbiologie des médicaments.
- D. Degré 3 - Le travail comporte l'examen du travail des membres de l'équipe de projet chargée d'étudier l'élaboration de méthodes ou d'effectuer des enquêtes spéciales, pour s'assurer que toutes leurs tâches ont été exécutées conformément aux lignes directrices du projet et aux objectifs d'assurance de la qualité.
- E. Degré 3 - Le travail au sein du Comité scientifique national exige l'interprétation et l'évaluation de données scientifiques sur la teneur en contaminant micro-biologiques des médicaments, ainsi que des méthodes d'analyse et des pratiques en usage dans l'industrie pharmaceutique.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la prestation aux fonctionnaires du Ministère et aux représentants de l'industrie pharmaceutique, de conseils basés sur une compétence reconnue en microbiologie des médicaments et en évaluation de la puissance des antibiotiques et des vitamines, et en matière de pratiques connexes de l'industrie pharmaceutique.

Responsabilités de gestion

2

- A. Degré 1 - Le travail exige d'assigner, s'il y a lieu, du travail au personnel chargé des projets.
- B. Degré 2 - Il faut assurer le bon usage des instruments, fournitures et installations destinés à l'analyse micro-biologique des médicaments.
- C. Degré 3 - Le travail comporte l'évaluation des besoins, la préparation des spécifications détaillées ainsi que des critères d'évaluation pour l'équipement de laboratoire, et la formulation de recommandations quant à l'acquisition de ce dernier.
- D. Degré 1 - Il faut, au besoin, demander une aide extérieure au chef de l'Unité.
- E. Degré 3 - Le travail exige l'application des procédures d'assurance de la qualité pour l'analyse micro-biologique des médicaments.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la coordination des travaux avec les membres du Comité scientifique national et avec le personnel régional d'inspection et de laboratoire.
- G. Degré 2 - Le travail comporte l'élaboration et la recommandation de lignes directrices et de procédures de sécurité pour les travaux de microbiologie dans le laboratoire.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations et les conseils facilitent l'élaboration de projets de réglementation nationale, et les résultats des travaux contribuent à la disponibilité de méthodes fiables pour les activités permanentes de laboratoire.
- B. Degré 3 -
 - i) Degré 3 - La détermination des infractions à la Loi des aliments et drogues et à son Règlement peut entraîner la réglementation des médicaments commerciaux. Les recommandations et les conseils sur la conception et la mise en oeuvre de projets de réglementation nationale peuvent avoir des répercussions économiques ou technologiques sur l'industrie pharmaceutique.
 - ii) Aucune répercussion significative.

- iii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux influent sur la réglementation des médicaments ayant une teneur illégale en contaminant micro-biologiques, ou des antibiotiques et des vitamines dont la puissance n'est pas selon les exigences réglementaires.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - L'évaluation des renseignements et les résultats des travaux fournissent de l'information sur la teneur en contaminant micro-biologiques des médicaments disponibles. De nouvelles méthodes et procédures sont élaborées pour l'analyse micro-biologique des médicaments et l'évaluation de la puissance des antibiotiques et des vitamines.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments -
 - Chef, Unité de la chimie alimentaire A
 - Chef, Unité de la chimie alimentaire B
 - Chef, Unité de la chimie alimentaire C
 - Chef, Unité de la microbiologie des médicaments
 - * - Spécialiste en microbiologie des médicaments B1-3
 - Microbiologiste
 - Microbiologiste - Niveau de perfectionnement
 - Techniciens (7)
 - Employés de soutien de laboratoire (2)
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 15

Niveau: 3

Titre descriptif: Chef, Laboratoire de microbiologie marine

Sous l'autorité du directeur, Programmes d'études marines, Direction de la protection de l'environnement:

Planifier, organiser et diriger les recherches sur les échantillons micro-biologiques et les études analytiques d'un laboratoire mobile pour déterminer les niveaux bactériologiques de contamination dans des échantillons d'eau, de sédiments et de crustacés prélevés dans des zones d'élevage de crustacés, au voisinage d'usines d'épuration des eaux municipales ou industrielles, sur la côte de la Colombie-Britannique. Interpréter les résultats en fonction de normes de santé établies et de la Loi sur les pêcheries et recommander des mesures appropriées comme la fermeture ou la réouverture de zones désignées d'élevage de crustacés, des modifications à apporter aux règlements ou aux lignes directrices, des mesures correctrices ou des travaux de nettoyage et des poursuites judiciaires contre les contrevenants.

Planifier, organiser et diriger les services d'analyse micro-biologique du laboratoire régional, qui fait des analyses micro-biologiques d'échantillons marins pour appuyer les activités de réduction et de contrôle de la pollution menées par d'autres unités du Ministère et d'autres organismes fédéraux et provinciaux.

Faire des études pour la mise au point de méthodes micro-biologiques concernant tous les aspects de la microbiologie de l'environnement marin. Collaborer avec d'autres laboratoires à l'évaluation de méthodes micro-biologiques nouvelles et participer à des études d'évaluation de l'environnement marin en collaboration avec d'autres organismes.

Rédiger des rapports et des mémoires ministériels et publier des communications scientifiques sur des aspects nouveaux du travail et de nouvelles méthodes.

Superviser deux employés de soutien à plein temps, dont un spécialiste, et jusqu'à cinq auxiliaires temporaires employés durant l'été.

DegréParticularitésNature du travail

3

- A. Degré 3 - Les objectifs des travaux sont définis en fonction du contrôle des niveaux bactériens observés dans les zones d'élevage de crustacés de la Colombie-Britannique pour déterminer si les crustacés pêchés dans ces zones par le public peuvent être consommés en toute sûreté.
- B. Degré 3 - Le travail consiste à faire des recherches approfondies dans des zones sélectionnées pour déterminer les problèmes bactériens qui peuvent s'y poser et à dispenser des services micro-biologiques de soutien à d'autres unités engagées dans la lutte contre la pollution.
- C. Degré 3 - Il faut superviser le travail d'employés affectés à des tâches d'échantillonnage, analyser et effectuer des recherches portant sur des secteurs qui posent des problèmes de pollution bactérienne et donner des conseils.

- D. Degré 3 - Le travail comporte la planification et l'attribution des tâches à faire au laboratoire de microbiologie en vue de la réalisation des objectifs de contrôle, dans les limites des lignes directrices établies pour les ressources.

Complexité du travail

3

- A. Degré 3 - il est souvent difficile d'obtenir des renseignements et des données représentatives, de les interpréter et de les sélectionner, à cause des fluctuations des courants et des marées et des conditions atmosphériques inclementes, qui ont un effet sur les échantillons. Les échantillons se contaminent facilement, et il faut choisir des techniques convenant aux diverses conditions du terrain.
- B. Degré 2 - Les renseignements et les données pour l'identification et la quantification des bactéries peuvent normalement être corroborés en utilisant des procédés connus, en reprenant des échantillonnages et en consultant des ouvrages de référence.
- C. Degré 3 - Les analyses micro-biologiques d'échantillons marins représentatifs d'une vaste gamme de micro-organismes comportent plusieurs variables exigeant une interprétation, une variabilité mal définie et une certaine ambiguïté, à cause de la présence naturelle d'organismes non pathogènes.
- D. Degré 3 - Les rapports entre les variables sont parfois contradictoires d'un lieu à l'autre et peuvent exiger de plus amples recherches et des interprétations particulières.
- E. Degré 3 - Les plans et les calendriers des travaux doivent souvent être remaniés à cause des services demandés en priorité ou d'urgence par des scientifiques et des fonctionnaires n'appartenant pas à son unité administrative, qui sont engagés dans des activités de lutte contre la pollution.
- F. Degré 3 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des fonctionnaires n'appartenant pas à son unité pour échanger des renseignements, collaborer à des projets et donner des conseils.
- C. Degré 3 - Le travail exige de mettre au point des techniques et des procédés micro-biologiques nouveaux pour élargir la portée des services d'analyse.
- H. Degré 3 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie des principes, théories et méthodes de la microbiologie et une assez bonne connaissance de la biologie marine, tout particulièrement en ce qui concerne les crustacés. Il faut également avoir certaines connaissances en hydrologie, en océanographie, et en limnologie et une habitude des méthodes de supervision.

Responsabilités professionnelles

3

- A. Degré 3 - Les approches, les recommandations et les conclusions sont examinées périodiquement du point de vue de la justesse du jugement et de la réalisation des objectifs des travaux et des services.
- B. Degré 3 - Des conseils professionnels sont donnés par d'autres scientifiques occupés à des travaux de microbiologie et des directives sont données par le superviseur pour la solution de problèmes difficiles.
- C. Degré 3 - Le travail exige de définir des objectifs précis pour chaque emplacement à étudier, de déterminer les problèmes qui s'y posent et de définir l'approche appropriée à chaque cas.

Degré

- D. Degré 3 - Les travaux du personnel sont examinés pour s'assurer qu'ils sont complets et conformes aux normes établies et aux lignes directrices de sécurité. Les résultats des travaux de lutte contre la pollution faits par d'autres scientifiques sont également examinés pour voir s'ils peuvent s'appliquer à son propre domaine.
- E. Degré 3 - Les résultats, les conclusions et les recommandations de ses subalternes sont interprétés pour déterminer leur signification et leurs conséquences sur la sûreté des zones d'élevage de crustacés de la région.
- F. Degré 3 - Le travail comporte la prestation de conseils à ses collègues et à son supérieur sur les conséquences des constatations faites à divers emplacements. Aussi, des directives sont données en matière d'échantillonnage et d'analyse micro-biologiques au personnel subalterne ou à d'autres scientifiques engagés dans la lutte contre la pollution.

Responsabilités de gestion

3

- A. Degré 3 - Le travail exige la supervision d'un personnel de laboratoire, comprenant un spécialiste, un technicien et des employés saisonniers.
- B. Degré 3 - Le travail exige le contrôle de l'utilisation et de l'entretien du matériel, des fournitures et des installations de laboratoire affectés aux travaux.
- C. Degré 3 - Il faut définir les caractéristiques de l'équipement, du matériel et des services de laboratoire nécessaires et en recommander l'acquisition pour répondre aux besoins et dispenser des services d'analyse micro-biologique efficaces.
- D. Degré 3 - Il faut déterminer et justifier les besoins en aide de l'extérieur, recommander des sources d'aide convenables et voir à l'obtention de l'aide habituelle.
- E. Degré 3 - Le travail exige l'application de normes et de procédures d'assurance de la qualité, de rendement et de sécurité pour la réalisation des objectifs de son unité concernant les services à fournir.
- F. Degré 3 - Il faut ordinairement coordonner les activités avec les activités connexes d'autres scientifiques occupés à des travaux de lutte contre la pollution.
- C. Degré 3 - Le travail exige l'interprétation et l'application des lignes directrices, des directives et des procédures relatives au travail, au laboratoire et sur le terrain.

Répercussions des recommandations et des activités

3

- A. Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux influent sur l'orientation et l'intensité des activités de lutte contre la pollution du Ministère et contribuent à la formulation de lignes directrices, de règlements et de normes pour la sûreté de la pêche aux crustacés.
- B. Degré 3
 - i) Degré 2 - Les résultats des travaux peuvent avoir une incidence économique sur les industries réglementées établies dans les régions côtières de la C.-B.
 - ii) Degré 3 - Les résultats des travaux visent à protéger l'environnement et les crustacés en tant que ressource naturelle.
 - iii) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux visent à protéger le public qui pratique la pêche aux crustacés sur la côte de la C.-B.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 3 - La mise au point de nouvelles méthodes d'analyse micro-biologique et les recherches sur la pollution bactérienne des côtes maritimes de la C.-B. favorisent la connaissance et la compréhension des phénomènes micro-biologiques dans les activités de lutte contre la pollution.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur, Programmes d'études marines

- Biologiste principal, Vie marine - Supervision -

Biologiste

- Technicien

- Biologiste principal, Vie marine - Programme d'études aquatiques

- Biologiste, Vie marine (voir P.-R. n° 4)

- Technicien - Activités sur le terrain

* - Chef, Laboratoire de microbiologie marine BI-3

- Microbiologiste (1) BI-2

- Technicien (1) EG-ESS-07

- Employés saisonniers (5)

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 16

Niveau: 4

Titre descriptif: Écologiste, Effets des développements hydrauliques

Sous l'autorité du Chef, Division de l'ingénierie et de l'aménagement:

Élaborer des propositions relatives aux programmes et aux objectifs, aux études à entreprendre, aux priorités, aux besoins en matière de ressources, ainsi qu'au niveau de participation requis et en discuter avec le Chef de division.

Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes multidisciplinaires nationaux et internationaux en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada et du Traité des eaux limitrophes internationales en vue d'évaluer et de réduire tout dommage pouvant être causé à l'environnement par les projets ou les programmes d'envergure qui sont prévus dans le domaine des développements hydrauliques ou de l'aménagement hydro-électrique. Entreprendre, coordonner et superviser des études conjointes faisant appel à un large éventail de spécialités en vue de résoudre ou d'atténuer les problèmes écologiques prévisibles et de combler les lacunes et les zones d'ombre du champ des connaissances dans ce domaine. Examiner les rapports provisoires et conseiller les intervenants dans le cadre des études hydrologiques réalisées simultanément dans diverses disciplines, en analysant et en interprétant les résultats quant à leur portée sur le plan écologique; formuler des conclusions et des recommandations et résumer les conclusions des études sous forme de rapports de programme synoptiques; élaborer et formuler des recommandations relatives aux plans de gestion des eaux.

Offrir, à titre de spécialiste, aux fonctionnaires supérieurs de l'organisation ainsi qu'aux membres des commissions, comités et groupes de travail fédéraux-provinciaux et interdisciplinaires, des conseils sur un vaste éventail de questions écologiques reliées à l'aménagement des ressources hydrauliques, à une planification d'ensemble des bassins fluviaux et aux permis d'utilisation de l'eau. Participer à des commissions, comités et groupes de travail sur des questions environnementales relevant de diverses juridictions.

Établir la liaison entre la Direction générale des eaux intérieures et d'autres directions générales, services du Ministère et organismes externes responsables d'études sur les effets des projets de développement des ressources hydrauliques sur l'environnement. Présider des groupes de travail ou des comités qui élaborent des lignes directrices ou des codes de procédure relatifs à l'évaluation de l'environnement et de l'utilisation de l'eau. Préparer des recommandations sur les besoins en matière de gestion des pêches et de la faune, en relation avec le niveau des eaux, leurs flux et leur qualité. Superviser des projets et des programmes pour s'assurer qu'ils sont conformes aux engagements, aux accords et aux intérêts de l'organisation et compatibles avec les estimations et les dépenses prévues.

ParticularitésDegréNature du travail

4

- A. Degré 4 - Les objectifs du travail sont énoncés en fonction de buts opérationnels généraux fondés sur une planification du travail à long terme et se rattachent à l'évaluation multidisciplinaire requise pour ce qui est des répercussions écologiques de l'utilisation de l'eau ou des projets ou programmes de développement hydraulique.

- B. Degré 4 - Le travail est accompli dans le cadre de l'un des divers domaines spécialisés de l'évaluation environnementale qui fait appel à l'application d'un certain nombre de disciplines scientifiques se situant à l'intérieur du champ de la biologie, de la chimie et du génie. Le travail exige l'établissement de rapports interdisciplinaires entre le génie des ressources hydrauliques et la gestion des ressources écologiques au moyen d'une évaluation détaillée des répercussions des projets de développement hydraulique sur les systèmes et les ressources écologiques ainsi que des méthodes d'évaluation et des processus institutionnels.
- C. Degré 4 - Les activités diffèrent les unes des autres à de nombreux points de vue et comprennent: l'évaluation des répercussions des programmes et des projets de développement hydraulique sur le milieu ambiant; la planification et la coordination d'études et de projets de nature écologique qui s'inscrivent dans un cadre interdisciplinaire et inter-juridictionnel; l'élaboration des mandats des experts-conseils ou représentants d'autres organismes chargés de projets d'évaluation environnementale ou d'études connexes, de même que la répartition des tâches et la supervision des travaux; aussi, le travail consiste à offrir des conseils de spécialiste ou à communiquer des renseignements sur les questions problématiques et les écosystèmes ainsi qu'à fournir une orientation fonctionnelle aux agents régionaux quant aux problèmes d'évaluation environnementale.
- D. Degré 4 - Le travail exige la planification et la coordination d'études et d'équipes multidisciplinaires, affectées à l'évaluation des effets du développement hydraulique et de la dynamique des écosystèmes, en vue de s'assurer que l'on tient compte des intérêts de la Direction générale et que l'on respecte les engagements relatifs à l'environnement qui font partie des objectifs établis par le Ministère. Beaucoup d'autonomie et de latitude sont laissées dans la planification, l'organisation et la coordination de telles études.

Complexité du travail

4

- A. Degré 4 - Le travail exige l'établissement de priorités relatives aux études, en collaboration avec les organismes participants et avec des spécialistes de plusieurs disciplines. Les renseignements et des données multidisciplinaires requises sont souvent difficiles à obtenir ou à prédire, interpréter et sélectionner et nécessitent des recherches poussées. Par exemple: l'évaluation des effets écologiques de l'inondation volontaire des territoires lors de la constitution de réservoirs.
- B. Degré 4 - Les renseignements sont souvent contradictoires et difficiles à interpréter ou à valider à cause du type de renseignements obtenus et des contradictions que présentent les sources d'information à l'extérieur du Ministère. Des recherches complexes sont requises en vue de valider les nouveaux renseignements et la validation elle-même est fréquemment compromise par les lacunes existant dans les champs de connaissance.
- C. Degré 4 - Les données et les renseignements portant sur le large éventail des questions écologiques contiennent de nombreuses variables qui sont difficiles à interpréter. Il faut faire preuve d'un jugement sûr pour utiliser ces données.
- D. Degré 4 - Les rapports entre les communautés aquatiques et les facteurs qui les influencent sont compliqués et exigent des recherches en profondeur en vue de déterminer et de résoudre les contradictions et les problèmes d'interprétation.
- E. Degré 4 - Les activités des ingénieurs et des experts-conseils à l'extérieur de l'organisation influent habituellement sur le travail; il faut donc tenir compte de la portée de leurs activités sur le projet ou l'étude en cours. Il faut aussi tenir compte des activités d'autres services du Ministère et d'autres organismes qui font des études connexes.

Degré

- F. Degré 4 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des fonctionnaires à l'extérieur de l'organisation afin de mettre sur pied des projets conjoints, négocier les clauses des travaux adjugés par contrat, obtenir la collaboration requise sur des questions touchant les études en cours et en vue de prodiguer, dans le domaine de l'écologie aquatique, des conseils faisant autorité.
- G. Degré 4 - Il faut élaborer de nouvelles approches et proposer des idées neuves en vue d'établir les critères d'évaluation des répercussions sur l'environnement des projets de développement hydraulique. Chaque situation présente des facteurs et des problèmes qui sont, la plupart du temps, uniques et divers.
- H. Degré 4 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie des principes et des processus écologiques fondamentaux et de la gestion des ressources, connaissances que viendront compléter une connaissance et une compréhension des facteurs physiques et chimiques et des questions d'ingénierie qui influencent les écosystèmes.

Responsabilités professionnelles

4

- A. Degré 4 - Les résultats des conclusions et des recommandations des études écologiques sont revus périodiquement en vue de déterminer leur efficacité et sont interprétés afin d'en établir les conséquences tant pour le Ministère que sur le plan national ou international.
- B. Degré 4 - Aucune directive professionnelle ne peut être reçue de l'organisation. L'aide requise, pour résoudre des problèmes inhabituels et complexes, peut être obtenue d'organismes et d'institutions scientifiques.
- C. Degré 4 - Le travail exige de faire face à des situations difficiles et des problèmes qu'entraînent la conduite et la coordination d'études et de projets multidisciplinaires nationaux et internationaux. Le champ des responsabilités englobe la définition des mandats et l'établissement des objectifs des programmes. Il faut aussi prodiguer des conseils qui font autorité et recommander des approches en vue de résoudre les questions complexes qui se posent lors de l'évaluation des effets, questions reliées à de nombreuses disciplines dont certaines dans des champs de spécialisation inter reliés incluant la biologie végétale et animale, la chimie des eaux, le génie et l'économique.
- D. Degré 4 - **A** titre d'écologiste principal de la Direction, il faut revoir, évaluer et coter les travaux connexes du personnel des bureaux régionaux affectés aux comités et aux groupes de travail qui s'occupent de la mise en oeuvre des programmes et des politiques. De plus, le travail exige d'examiner les propositions relatives aux eaux du point de vue de leur mérite scientifique et en vue de recommander les moyens d'action appropriés; de revoir et d'évaluer les rapports d'études en vue d'en déterminer les lacunes et d'en établir la faisabilité et la viabilité du point de vue scientifique; d'examiner les propositions de programme et de projet soumises par les coordonnateurs ou les entrepreneurs chargés des études en vue d'établir si elles sont complètes, claires et conformes au mandat établi.
- E. Degré 4 - Le travail exige d'interpréter les résultats des études multidisciplinaires en vue de déterminer s'ils sont applicables, d'en déterminer les répercussions sur la résolution des problèmes ou de recommander des mesures modératrices en matière d'utilisation de l'eau ou de projets d'aménagement.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la prestation de conseils qui font autorité sur la résolution des divers aspects des problèmes écologiques d'ordre aquatique associés au développement hydraulique ou sur la collecte de renseignements écologiques de base, à la haute direction du Ministère, des organismes et commissions fédérales et

provinciales et à des comités conjoints nationaux ou internationaux. Ces conseils sont fondés sur les politiques, les méthodes et les problèmes de l'évaluation environnementale, sur les diverses options d'utilisation de l'eau, sur la communauté biotique et sur les rapports et les problèmes écologiques qui influent sur les programmes de la Direction générale.

Responsabilités de gestion

3

- A. Degré 1 - Le travail exige occasionnellement d'attribuer du travail à du personnel non subalterne.
- B. Degré 2 - Le travail exige de s'assurer que l'on fait un usage convenable des fournitures et du matériel alloués pour la conduite des études sur le terrain.
- C. Degré 3 - Le travail exige d'évaluer le niveau des ressources ministérielles qui doivent être engagées pour mener à bien les études multidisciplinaires; d'établir les besoins et de recommander l'achat, l'usage et le paiement de services particuliers nécessaires pour mener à bien les études entreprises.
- D. Degré 4 - Il faut déterminer les besoins d'aide extérieure et négocier les services requis, recommander les mandats, sélectionner les experts-conseils ou les autres sources de service, en s'assurant de la compatibilité entre les coûts-avantages probables et le budget imparti.
- E. Degré 3 - Il faut établir les mandats relatifs aux études; superviser les études et le travail des experts-conseils, et en surveiller la progression afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences et aux estimations prévues; contrôler les dépenses et veiller à ce que les objectifs soient atteints.
- F. Degré 4 - Le travail exige de coordonner un large éventail d'éléments connexes d'études portant sur de nombreuses disciplines et qui sont menées parallèlement à d'autres études entreprises par des organismes fédéraux, provinciaux ou sociétés d'État et par le secteur privé.
- G. Degré 2 - Le travail exige l'application des procédures administratives établies relatives aux coûts et pour le contrôle des dépenses de fonds, les recommandations de paiement et les comptes rendus.

Répercussions des recommandations et des activités

4

- A. Degré 4 - Les recommandations, les conseils ou les consultations relatifs aux évaluations des intrants et des effets écologiques contribuent à l'élaboration de politiques plus complètes émanant de la Direction générale et influencent l'orientation, les priorités et la mise en oeuvre des projets, des études, des lignes directrices et des directives.
- B. Degré 4 -
 - i) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les évaluations des intrants entraînent souvent des changements sur le plan de l'ingénierie de l'exploitation et du développement dans le cadre des projets de développement hydraulique et comportent des répercussions économiques et technologiques concomitantes.
 - ii) Degré 4 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux contribuent à la conservation, à la réhabilitation et à l'amélioration des ressources écologiques aquatiques ou à l'atténuation des dommages pouvant être causés à l'environnement par les programmes et les projets de développement hydrauliques ou d'utilisation de l'eau.
 - iii) Aucune répercussion significative.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 4 - L'élaboration de nouvelles approches ou idées, de critères et de techniques d'évaluation des effets environnementaux contribuent à la somme des connaissances et à favoriser une meilleure compréhension des écosystèmes, des dommages et de l'efficacité des mesures correctives.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Directeur, Direction de la gestion et de la planification des eaux -
- Chef, Division des systèmes de gestion des eaux
 - Chef, Division de l'ingénierie et de l'aménagement
 - * - Écologiste, Effets des développements hydrauliques (B1-4)
 - Ingénieur, Évaluation des projets de développement hydraulique
 - Ingénieur hydrologue principal
 - Technologiste hydrologue
 - Chef, Section de l'ingénierie
 - Ingénieurs concepteurs principaux
 - Ingénieurs concepteurs
 - * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 17

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Conservation des oiseaux migrateurs
Sous l'autorité du directeur régional, Service canadien de la faune:

Planifier, élaborer, diriger et contrôler les projets de recherche et de gestion de la faune liés aux buts des programmes ministériels portant sur la population et les habitats des oiseaux migrateurs dans la région du Pacifique et du Yukon. Recommander des buts, des objectifs et des politiques régionaux pour le plan de conservation des oiseaux migrateurs. Contrôler et superviser des projets depuis leur début jusqu'à la présentation des rapports finals, tout en participant à l'établissement du budget des dépenses principal, à l'attribution de ressources et à la supervision des progrès réalisés par rapport aux indicateurs du rendement.

Coordonner les inventaires régionaux de la sauvagine et des autres oiseaux migrateurs avec d'autres organismes, provinces et ministères du Canada et des États-Unis. Participer à des comités et groupes de travail nationaux et internationaux pour l'examen de programmes conjoints et la négociation d'accords internationaux, fédéraux-provinciaux ou territoriaux en vue d'atteindre les objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Diriger l'élaboration, la mise en oeuvre et la coordination du programme régional de supervision de la population.

Diriger et gérer les activités d'un personnel formé de professionnels, d'agents d'exécution et de techniciens, ainsi que d'employés saisonniers de soutien. Préparer des budgets, attribuer des ressources, contrôler des coûts opérationnels, choisir le personnel, attribuer les tâches et mettre en oeuvre des normes de rendement et de sécurité conformément aux priorités et aux objectifs.

Donner aux cadres supérieurs des conseils sur la protection et la gestion de la population d'oiseaux migrateurs et contribuer aux décisions sur la législation, la réglementation, les politiques et les programmes du Service canadien de la faune. Agir à titre d'autorité scientifique compétente pour les contrats et contribuer à rédiger des documents scientifiques dans des publications spécialisées reconnues.

ParticularitésDegréNature du travail

4

- A. Degré 4 - Les objectifs sont énoncés en termes généraux sur le plan du soutien aux programmes relatifs à la conservation des oiseaux migrateurs et au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
- B. Degré 4 - Le travail comporte l'application de nombreux principes et théories scientifiques pour la direction des études et des recherches, l'élaboration de lignes directrices et de plans d'action, la supervision et la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats.
- C. Degré 4 - Le travail comporte l'organisation et la direction de projets de gestion et de recherche sur la faune, la coordination d'études avec d'autres organisations, la participation à l'examen de programmes conjoints et à la négociation d'ententes, la supervision de projets et du travail du personnel engagé dans les études et les enquêtes, ainsi que la prestation de conseils et le contrôle de l'utilisation des ressources.

- D. Degré 4 - Le travail comporte la planification, l'organisation et la mise en oeuvre des projets de gestion des oiseaux migrateurs négociés en vertu d'ententes conclues avec des organismes de gouvernements territoriaux, provinciaux et autres ainsi que du secteur privé, comme Canards illimités Canada. Beaucoup de latitude est laissée pour planifier l'orientation des programmes de juridictions multiples dans le cadre des objectifs du Programme de conservation de la faune, et pour s'assurer que l'on atteint les buts opérationnels dans les limites des ressources disponibles, de la politique, des directives et des lignes directrices pertinentes.

Complexité du travail

4

- A. Degré 3 - Les renseignements et données sur la population et les changements survenus dans la distribution et la concentration des diverses espèces, sur la mortalité et les prélèvements par la chasse, sur l'alimentation, la nidification, les habitats, la productivité et d'autres aspects de la dynamique de la population, ainsi que les renseignements et données sur les conséquences des changements climatiques et environnementaux, sont souvent difficiles à obtenir, à sélectionner et à interpréter, mais on peut normalement déterminer leurs sources d'après les pratiques et expériences antérieures.
- B. Degré 3 - Les renseignements et données peuvent être validés au moyen d'expériences et de comparaisons avec des conditions similaires dans la documentation, ou d'autres inventaires sur les routes de vol migratoire et d'autres relevés d'observations connexes.
- C. Degré 4 - Les renseignements et données sur les populations des diverses espèces d'oiseaux migrateurs de la région, sur les phénomènes de la dynamique de la population, les habitats, l'alimentation, la nidification, les conditions climatiques et environnementales ainsi que la mortalité, les prélèvements par la chasse et la productivité, se caractérisent par leurs fluctuations et comprennent de nombreuses variables. Il faut effectuer des interprétations difficiles et faire preuve de discernement en utilisant les données de manière à établir une base fiable pour l'établissement de plans d'action fiables et une gestion efficace des ressources et de l'habitat.
- D. Degré 3 - Les relations entre les variables touchant la population, la concentration, la productivité, l'alimentation et la mortalité des oiseaux migrateurs peuvent être contradictoires et exiger des enquêtes, des comparaisons et des interprétations.
- E. Degré 4 - Le travail est normalement influencé par les activités des chercheurs scientifiques, des fonctionnaires, d'organismes privés et de groupes d'intérêt extérieurs à l'unité administrative, comme Canards illimités Canada, Habitat 2000, les sportifs et ceux qui vivent de la chasse, les naturalistes et les propriétaires terriens.
- F. Degré 4 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des fonctionnaires au sujet de projets coopératifs, des comités pour négocier des ententes, établir des normes, des règlements et des lignes directrices et effectuer des études, et ce au moyen d'accords, et pour donner des conseils basés sur une compétence reconnue à des organismes publics et privés comme le ministère de l'Environnement de la C.-B. et le B.C. Nature Trust.
- C. Degré 3 - Le travail exige l'élaboration de nouvelles techniques et procédures de gestion des oiseaux migrateurs au moyen d'approches et de précédents connus.
- H. Degré 4 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie des principes, théories et pratiques d'ornithologie ainsi qu'une connaissance de l'écologie, de la botanique, de la biométrie et des stratégies de gestion de la faune. En outre, il faut connaître la gestion du personnel et des autres ressources attribuées.

DegréResponsabilités professionnelles

4

- A. Degré 4 - L'utilisation des ressources, les conclusions de rapports et les principales recommandations sont revues en fonction de leur efficacité. Les résultats des travaux sont revus annuellement en fonction des objectifs du Service canadien de la faune relatifs à la conservation des oiseaux migrateurs.
- B. Degré 4 - Le supérieur donne des directives professionnelles surtout en ce qui concerne les préoccupations et les ententes internationales où des problèmes inhabituels ou complexes peuvent survenir.
- C. Degré 4 - Le travail exige d'établir des limites concernant les ressources et des objectifs pour les projets ou études, et d'aider son propre personnel à résoudre les problèmes difficiles.
- D. Degré 4 - Le travail et les conclusions des subalternes sont examinés en fonction de la justesse du jugement. Il faut aussi évaluer, en fonction de l'acceptabilité, le travail des autres scientifiques dans les mêmes domaines ou engagés sous contrat.
- E. Degré 4 - Les résultats d'études ou de projets sont interprétés pour en déterminer les répercussions sur la conservation des oiseaux migrateurs et sur les aspects régionaux touchant le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la prestation, à d'autres scientifiques et à des fonctionnaires, de conseils basés sur une compétence reconnue et portant sur la protection et la gestion de la population d'oiseaux migrateurs dans la région du Pacifique et du Yukon, et qui contribuent aux décisions, aux politiques et aux programmes du Service canadien de la faune.

Responsabilités de gestion

4

- A. Degré 4 - Le travail exige la gestion opérationnelle de six professionnels (biologistes et chercheurs scientifiques); ainsi que de techniciens, d'agents de la réglementation et de l'exécution, et d'employés de soutien saisonniers et occasionnels.
- B. Degré 4 - Le travail comporte l'allocation de l'équipement tel que bateaux, moteurs, véhicules et fournitures locales selon les priorités du travail et les exigences des projets.
- C. Degré 5 - Le travail exige l'exercice des pouvoirs délégués pour l'acquisition des ressources et la dépense de fonds en vue de satisfaire aux priorités et objectifs du travail.
- D. Degré 4 - Il faut choisir les sources d'aide et négocier les services d'aide extérieure comme des experts-conseils, des spécialistes universitaires et des étudiants.
- E. Degré 4 - Il faut contrôler et coordonner la planification opérationnelle à long terme, les plans de travail, les calendriers et le rendement des projets dans le cadre de la planification ministérielle, selon les priorités et les objectifs établis.
- F. Degré 4 - Le travail exige de coordonner des activités divergentes comme l'exécution des lois, les études sur les populations, l'élaboration d'études sur la gestion des ressources, et ce avec des organismes provinciaux, territoriaux et internationaux de la faune ainsi que des organismes privés.
- G. Degré 4 - il faut recommander et élaborer des directives et lignes directrices internes d'administration, de sécurité et de gestion.

Répercussions des recommandations et des activités

4

- A. Degré 4 - Les recommandations, les conseils ou consultations contribuent à l'élaboration des politiques relatives au Programme de conservation des oiseaux migrateurs et influent sur la mise en oeuvre de lignes directrices et de directives sur les projets ou études.

- B. Degré 4 -
- i) Degré 3 - Les recommandations, les conseils et les résultats des travaux ont des répercussions économiques sur les opérations commerciales associées à l'exploitation des ressources en oiseaux migrateurs pour le tourisme ou la chasse sportive.
 - ii) Degré 4 - La principale orientation du travail consiste à contribuer à l'élaboration de politiques, de décisions et de recommandations pour préserver la faune en vue d'un usage continu comme ressource naturelle.
 - iii) Degré 2 - Les recommandations basées sur les résultats d'études et d'enquêtes, comme des signes de botulisme dans la sauvagine ou l'ingestion de plomb et d'autres contaminant comme des pesticides par les oiseaux migrateurs, et la communication de ces faits au ministère de la Santé et du Bien-être social peuvent avoir des répercussions sur la santé humaine et contribuer à des changements aux règlements sur les prélèvements d'oiseaux par la chasse.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 4 - Les décisions et les recommandations contribuent au développement des connaissances et à une meilleure compréhension des questions et des préoccupations de la gestion de la faune et plus particulièrement celles qui touchent la dynamique de la population des oiseaux migrateurs et l'état des trajets migratoires ainsi que des habitats dans la région du Pacifique et du Yukon.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Directeur général régional, Conservation et protection

Directeur régional, Service canadien de la faune

- Chef, Services administratifs
- Chef, Conservation de la faune
- * - Chef, Conservation des oiseaux migrateurs B1-4
 - Biométricien des recherches
 - Technicien de recherche
 - Chercheur scientifique
 - Biologiste des oiseaux migrateurs B1-3
 - Technicien des oiseaux marins (EC-ESS-6)
 - Biologistes des inventaires (3) B1-2
 - Chef, Réglementation et application (PM-4)
 - Coordonnateur de l'application (PM-3)
- Employés de soutien saisonniers

* Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 18

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Unité du laboratoire de microbiologie des aliments

Sous l'autorité du chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments:

Planifier les activités de l'Unité du laboratoire de microbiologie alimentaire, spécialisée dans l'analyse et l'évaluation d'une gamme étendue de produits alimentaires canadiens et importés, y compris des aliments à faible teneur en acide placés dans des contenants hermétiquement scellés, pour y déceler des organismes microbiens et leurs toxines présentant un risque d'ordre hygiénique et pour la santé, afin que l'on honore les engagements et atteigne les objectifs des programmes. Coordonner la mise en oeuvre de plusieurs projets analytiques, y compris ceux de nature continue, pour superviser à la fois la qualité et la sécurité, et fournir des données analytiques sur lesquelles baser des normes et des règlements; l'exécution de projets d'enquête pour fournir des données et des évaluations scientifiques formant la base des interventions de réglementation; et l'application de projets d'élaboration pour fournir des méthodes et procédures nouvelles et améliorées. Négocier les engagements relatifs aux analyses avec les agents de projet nationaux et avec les inspecteurs régionaux. Évaluer les besoins en ressources et en équipement, élaborer et recommander au chef un plan opérationnel détaillé pour l'unité du laboratoire.

Gérer, diriger, contrôler et évaluer le travail de l'unité du laboratoire pour assurer l'utilisation efficace des ressources, l'exécution du plan opérationnel, l'élaboration et le maintien de normes d'assurance de la qualité ainsi que la réaction rapide aux situations de crise relatives aux risques pour la santé. Définir les objectifs de l'unité du laboratoire et répartir les tâches, l'équipement et les installations. Superviser et évaluer l'exécution des programmes relativement aux délais fixés et aux normes de qualité et de quantité, et apporter les modifications requises au plan opérationnel ou à l'attribution de ressources. Diriger l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'entretien de l'équipement de laboratoire. Évaluer des données analytiques, supprimer les écarts et résoudre les difficultés anormales en proposant d'autres solutions aux problèmes rencontrés par le personnel.

Gérer et diriger des projets d'élaboration de méthodes dans le cadre du Projet de microbiologie alimentaire pour assurer la disponibilité de méthodes fiables en vue des activités de laboratoire, et pour les inclure dans le Manuel des procédures analytiques de la Direction générale à l'usage de tous les laboratoires de celle-ci et de l'industrie réglementée pour ses programmes de contrôle de la qualité et de supervision des produits, et à titre de documents de référence internationaux. Élaborer des propositions pour exécuter des enquêtes; détailler le but des activités, la démarche à adopter et les ressources requises; et participer à des réunions du Comité scientifique national pour étudier des propositions de projet et les classer dans l'ordre prioritaire. Attribuer des projets d'élaboration de méthodes au spécialiste en microbiologie des aliments ou à d'autres employés, définir les objectifs de l'étude et donner des directives sur la conception expérimentale et la résolution de problèmes inhabituels ou difficiles.

Donner des conseils sur les méthodes analytiques, les plans d'échantillonnage et les dispositions de la Loi des aliments et drogues et de son Règlement, aux représentants du Ministère et des provinces, aux fabricants et aux importateurs d'aliments, aux laboratoires privés et au ministère de la Justice représentant la Direction générale dans les poursuites judiciaires entreprises en vertu de la Loi des aliments et drogues. Participer à des inspections et à des enquêtes conjointes portant sur des usines de fabrication d'aliments et assumer les fonctions de conseiller technique pour la Division de l'inspection des aliments, à l'occasion des audiences officielles auxquelles participent des représentants du secteur privé et leurs avocats.

Formuler des recommandations et donner des conseils sur l'élaboration de nouveaux projets relatifs à la réglementation ou à la collecte de données. Déceler les lacunes dans les procédures opérationnelles et administratives, recommander des changements et en assurer l'application. Diriger la préparation de spécifications détaillées, l'évaluation de l'équipement et les propositions de fournisseurs et recommander l'achat de l'équipement principal.

Élaborer et mettre en oeuvre un programme d'hygiène et de sécurité professionnelles pour l'unité du laboratoire.

Particularités

Degré

Nature du travail

4

- A. Degré 4 - Les objectifs du travail sont fixés par le chef de la Division en fonction de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan opérationnel pour la prestation de services analytiques, la prestation de conseils professionnels et l'élaboration de méthodes en matière de microbiologie alimentaire.
- B. Degré 4 - Le travail comporte la planification et la direction d'une unité opérationnelle chargée d'analyser et d'évaluer des produits alimentaires afin d'y déceler une gamme étendue d'organismes microbiens et leurs toxines qui présentent un risque d'ordre hygiénique et pour la santé, l'élaboration de méthodes et la planification de projets nationaux.
- C. Degré 4 - Le travail comprend la planification, l'organisation, le contrôle et la supervision du travail du personnel engagé dans des analyses, des enquêtes et l'élaboration de méthodes en matière de microbiologie alimentaire; la planification et contrôle de l'utilisation des installations, de l'équipement et des ressources; la prestation de conseils; et la coordination du travail avec les inspecteurs de sa région et d'autres régions.
- D. Degré 4 - Le travail exige la planification, l'organisation et l'attribution de tâches pour les analyses, les enquêtes et les études, afin d'atteindre les buts opérationnels dans les limites des ressources.

Complexité du travail

4

- A. Degré 4 - Le travail exige la collecte de renseignements portant sur la nature et les quantités d'une gamme étendue de micro-organismes et de leurs toxines qui présentent un risque pour la santé et l'hygiène, dans un grand éventail d'aliments canadiens et importés préparés à la fois au moyen d'anciennes et de nouvelles technologies, et qui renferment des pathogènes exotiques ou mutés. Une sélection et une interprétation minutieuse des données est requise.
- B. Degré 4 - Les renseignements et les données requis aux fins de la réglementation, surtout ceux qui s'appliquent aux entités ou aux maladies micro-biologiques nouvelles ou inhabituelles présentant des signes épidémiologiques incertains, ne peuvent normalement être validés qu'au moyen d'enquêtes difficiles ou complexes.
- C. Degré 4 - La grande variété des aliments et des micro-organismes éventuels, y compris les pathogènes alimentaires, les micro-organismes indiquant des conditions peu hygiéniques de fabrication ainsi que les micro-organismes associés à la non-stérilité des aliments raffinés, produit de nombreuses variables à forte fluctuation, difficiles à interpréter et dont l'utilisation exige du jugement.
- D. Degré 4 - Les relations entre les nombreux micro-organismes, les toxines, les pratiques de l'industrie alimentaire et les risques éventuels pour la santé sont compliquées et exigent une recherche approfondie pour l'identification et la résolution des conflits et des problèmes d'interprétation.

Degré

- E. Degré 4 - Le travail est normalement influencé par les activités des inspecteurs et exige des ajustements aux priorités de l'unité du laboratoire pour que l'on s'adapte aux exigences changeantes et pour réagir aux crises relatives aux risques pour la santé.
- F. Degré 4 - Il faut communiquer avec des fonctionnaires du Ministère pour négocier et planifier le programme analytique, avec des scientifiques pour planifier et exécuter des projets conjoints d'enquête et d'élaboration de méthodes, et avec des scientifiques et des représentants de l'industrie, d'autres organismes fédéraux et provinciaux et du ministère de la Justice pour donner des conseils basés sur une compétence reconnue en analyse micro-biologique des aliments.
- G. Degré 4 - Le travail comporte la gestion et la direction d'études d'élaboration de méthodes pour l'analyse micro-biologique des aliments, l'élaboration de propositions détaillées, la définition d'objectifs et l'apport de directives sur la conception expérimentale et sur la résolution de problèmes inhabituels ou difficiles.
- H. Degré 4 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie des principes et des théories de microbiologie alimentaire ainsi que des procédures et techniques instrumentales employées pour l'analyse micro-biologique des aliments, de même qu'une bonne connaissance des pratiques connexes de l'industrie alimentaire, des procédures d'échantillonnage statistique, des lois connexes et des pratiques de gestion.

Responsabilités professionnelles

4

- A. Degré 4 - Le travail exige la gestion d'une unité du laboratoire de microbiologie alimentaire que l'on examine périodiquement pour déterminer si elle a atteint les objectifs globaux et réalisé le plan opérationnel.
- B. Degré 4 - Le chef de la Division donne des directives scientifiques de nature générale. Il faut résoudre des problèmes difficiles ou inhabituels dans le domaine de l'analyse micro-biologique des aliments, et des directives peuvent être obtenues auprès d'autres spécialistes de la Direction.
- C. Degré 4 - Le travail exige de définir les objectifs des recherches ou des enquêtes analytiques et des études d'élaboration des méthodes, et de proposer d'autres approches pour résoudre les problèmes inhabituels ou difficiles en matière d'analyse micro-biologique des aliments.
- D. Degré 4 - il faut examiner, en fonction de la précision du jugement, les démarches destinées aux études d'élaboration de méthodes et les recommandations sur la planification des projets du Comité scientifique national, proposées par le spécialiste analytique. Les propositions et les recommandations sur l'élaboration de méthodes, présentées par le Comité scientifique national en matière de microbiologie alimentaire, sont examinées pour déterminer si elles sont acceptables.
- E. Degré 3 - Les données et les résultats, les conclusions et les recommandations du personnel en matière de microbiologie alimentaire doivent être interprétés pour déterminer si les échantillons d'aliments sont conformes aux dispositions et au règlement de la Loi des aliments et drogues, et pour fournir des renseignements valables pour utilisation lors de l'élaboration des normes et règlements.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la prestation de conseils basés sur une compétence reconnue en microbiologie alimentaire, en échantillonnage et en analyse d'aliments et de lois pertinentes, et ce aux scientifiques et aux représentants du Ministère, d'autres organismes fédéraux et provinciaux et de l'industrie alimentaire.

Responsabilités de gestion

4

- A. Degré 4 - Le travail exige la gestion opérationnelle d'un personnel professionnel, y compris un spécialiste en microbiologie alimentaire et trois microbiologistes, de même que quatre techniciens.
- B. Degré 4 - il faut allouer l'utilisation de l'équipement, des fournitures et des installations de l'unité du laboratoire de microbiologie alimentaire.
- C. Degré 4 - Il faut évaluer les besoins en ressources et en équipement pour le travail, et élaborer et recommander un plan opérationnel détaillé.
- D. Degré 4 - Le travail exige de choisir des services analytiques extérieurs et d'en négocier la prestation, liant les coûts aux avantages, et de présenter des recommandations au chef de la Division.
- E. Degré 4 - Il faut contrôler et coordonner des calendriers de projet, établir des normes d'assurance de la qualité, de quantité, de délais et de sécurité, et diriger les affectations selon les priorités et les objectifs.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la coordination de la prestation de services analytiques, de l'exécution d'enquêtes spéciales, des tâches du Comité scientifique national et de l'apport de conseils avec les travaux des agents nationaux de réglementation, des inspecteurs et du personnel de laboratoire de sa région et d'autres régions.
- G. Degré 4 - Le travail exige d'élaborer et d'appliquer des directives et des lignes directrices sur l'hygiène et la sécurité professionnelles pour l'unité du laboratoire; d'identifier des lacunes dans les procédures opérationnelles et administratives, de recommander des changements et d'en assurer l'application.

Répercussions des recommandations et des activités

4

- A. Degré 4 - Les recommandations, les conseils et les décisions ont des répercussions directes sur la qualité de l'analyse, l'élaboration des méthodes et le résultat des enquêtes en matière de microbiologie alimentaire, ainsi que sur l'élaboration de normes et de règlements et sur l'efficacité des programmes de réglementation.
- B. Degré 4 -
 - i) Degré 3 - L'identification des infractions à la Loi des aliments et drogues peut entraîner la réglementation de produits alimentaires commerciaux, et les recommandations et les conseils sur la conception et la mise en oeuvre de projets de réglementation nationale peuvent avoir des répercussions économiques et technologiques sur l'industrie alimentaire.
 - ii) Aucune répercussion significative.
 - iii) Degré 4 - Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration de normes et règlements relatifs aux contaminants micro-biologiques dans les aliments, et les décisions et recommandations influent sur la réglementation des aliments ayant une teneur excessive en contaminants micro-biologiques.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 4 - L'élaboration de démarches, la gestion et la direction de projets d'élaboration de méthodes, ainsi que l'interprétation et l'évaluation de données analytiques apportent des connaissances nouvelles et une meilleure compréhension de la teneur en contaminant micro-biologiques des aliments canadiens disponibles ainsi que des méthodes employées pour leur analyse.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

Chef, Division des laboratoires d'analyse des aliments

- Chef, Unité de la chimie alimentaire
- Chef, Unité de la chimie alimentaire
- Chef, Unité des additifs alimentaires et des mycotoxines
- Chef, Unité de la microbiologie des médicaments
- * - Chef, Unité du laboratoire de microbiologie des aliments B1-4
 - Spécialiste en microbiologie des aliments B1-3
 - Microbiologistes (2) B1-2
 - Microbiologiste, Niveau de perfectionnement (1) B1-1
 - Techniciens (4)
 - Employés de soutien de laboratoire (2)

- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 19

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Division de la gestion des poissons et mammifères marins

Sous l'autorité du gestionnaire, Section de l'évaluation des ressources de l'Arctique:

Établir, pour l'année, les buts des programmes, les besoins et les priorités avec le gestionnaire de la section et, s'il y a lieu, à la suite de discussions avec d'autres chefs de division et avec des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, préparer les plans financiers et opérationnels pour approbation.

Élaborer et établir, après en avoir discuté avec le gestionnaire de la section, un calendrier d'études à long et à court terme, en vue de produire des renseignements scientifiques sur des étendues d'eau données et sur la démécologie (dynamique de la population) de certaines espèces de poissons et de mammifères marins. Planifier et diriger le programme opérationnel des études biologiques et coordonner les études scientifiques réalisées par le personnel, en collaboration avec d'autres directions du Ministère et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) en vue d'établir une base scientifique pour la gestion et le développement des ressources en poissons et en mammifères marins ainsi que pour la gestion générale de l'exploitation dans les secteurs de la pêche de subsistance, de la pêche commerciale et de la pêche sportive dans l'Ouest, en accordant une importance particulière aux T.N.-O. et en respectant la Loi sur les pêcheries et les Règlements relatifs aux pêcheries des Territoires du Nord-Ouest ainsi que les dispositions relatives à la protection du béluga, du morse, du narval et du phoque dans cette région.

Planifier, diriger et administrer le programme de gestion des poissons et mammifères marins pour les T.N.-O. Déterminer, concevoir et diriger ou co-diriger des projets conjoints ou des études et des recherches biologiques portant sur la gestion et le développement des ressources et réalisées en collaboration avec d'autres directions, avec des organismes provinciaux et des territoires et avec des organisations industrielles. Préparer et soumettre à divers organismes et organisations, des propositions en vue de solliciter des ressources additionnelles pour la réalisation des études ou des enquêtes prévues. Organiser et diriger des projets de programmes conjoints comportant la participation et l'aide financière du gouvernement des T.N.-O. et de l'Entente cadre de développement, et coordonner les programmes avec les activités du secteur industriel.

A titre de membre représentatif d'un domaine de compétence particulier au sein du Ministère, contribuer aux travaux de divers comités et groupes de travail, en vue d'établir les domaines prioritaires, de discuter des résultats des études et des problèmes que celles-ci soulèvent, ou de donner des conseils sur la position des bureaux régionaux en ce qui concerne les questions techniques, les règlements, les programmes et les politiques, et d'élaborer des propositions en collaboration avec d'autres bureaux régionaux ou organismes.

Répartir les affectations et allouer des ressources au personnel, examiner les plans de recherches et les approches, donner des directives d'ordre scientifique et technique, superviser et contrôler la progression des études et les dépenses de fonds, évaluer les résultats et les propositions de développement déposées pour approbation et faire des recommandations pour la formulation de politiques, de nouvelles stratégies ou de modifications aux règlements en vue de résoudre des problèmes particuliers.

Donner des conseils aux supérieurs sur la gestion et la protection des poissons d'eau douce, des poissons anadromes et des ressources en poissons et mammifères marins dans l'Ouest; étudier les programmes de gestion et de développement de la pêche d'autres organismes, examiner les propositions d'organisations commerciales ou autres qui s'occupent de pêche et analyser les derniers progrès scientifiques et techniques en vue de déterminer s'ils sont applicables.

Déterminer les domaines qui exigent des études et des recherches; déterminer et recommander les projets qui requièrent de l'aide spécialisée de l'extérieur et en préciser les exigences; donner des conseils sur les propositions de service et évaluer le contenu scientifique des rapports préparés par des experts-conseils pour déterminer s'ils sont complets, pertinents et valides sur le plan technique.

Diriger la préparation de rapports portant sur l'état des réserves de certains poissons et mammifères marins, sur la démécologie, sur les prévisions relatives à la vitalité des espèces et sur leurs conséquences pour l'exploitation des ressources. Établir des modèles et des projections pour les politiques et les stratégies. Élaborer et proposer des plans d'action destinés à habiliter le bureau régional à résoudre les problèmes éventuels ou les questions relatives à l'allocation et l'usage des ressources dans les T.N.-O.

Préparer, pour approbation, des modifications relatives au contrôle des prises et à leur gestion; préparer une ébauche de l'Avis de modification annuel prévu aux Règlements sur les pêcheries des Territoires du Nord-Ouest, les quotas négociés annuellement sur la pêche de subsistance des mammifères marins; préparer le libellé des permis scientifiques pour prise de mammifères marins vivants, en vue de les faire approuver, superviser ces prises et faire rapport à ce sujet; déterminer les conditions d'émission des permis scientifiques qui comportent des recherches sur les poissons et mammifères marins par d'autres organismes ou organisations. Faire rapport sur la nature des recommandations des bureaux régionaux du Ministère et sur le suivi des mesures administratives connexes prises par d'autres organismes touchant l'exploitation des ressources aquatiques de la région.

Assumer des fonctions de supervision et de gestion; s'assurer du respect des politiques, des directives et des lignes directrices administratives et participer aux processus de dotation, de classification, de relations de travail et de développement; évaluer le rendement du personnel et faire des recommandations.

Particularités

Degré

Nature du travail

4

- A. Degré 4 - Les objectifs annuels sont établis avec le gestionnaire de la section et sont énoncés en termes généraux sous forme de buts et de stratégies des programmes opérationnels pour le Nord, ainsi que de directives et d'énoncés des politiques de la Direction générale.
- B. Degré 4 - Le travail est accompli dans le domaine de la gestion et du développement des ressources en poissons et en mammifères marins et porte sur des considérations d'ordre biologique autant que chimique, physique, économique et social.
- C. Degré 4 - Le travail exige l'élaboration, la planification, la coordination, la direction et le contrôle d'études internes et conjointes, le contrôle et la supervision du travail du personnel, le contrôle de l'utilisation des ressources, la prestation de conseils, l'évaluation, l'approbation ou le rejet de propositions, ainsi que la soumission, au gestionnaire de la section, de recommandations pour l'élaboration de politiques.
- D. Degré 4 - Le travail exige la planification, l'organisation, la coordination ou l'attribution d'études ou de projets complexes en vue d'assurer la réalisation des objectifs opérationnels compte tenu des ressources imparties.

Complexité du travail

4

- A. Degré 4 - Il existe une pénurie de renseignements pertinents et de données dans la documentation scientifique. Les territoires du Nord n'ont pratiquement pas été étudiés sur le plan écologique, l'environnement est fragile, les cycles de vie des espèces sont complexes, leur taux de croissance est lent et leur potentialité de

Degré

- reproduction est faible. Des recherches intensives sont nécessaires pour obtenir les renseignements. Les étés sont de courte durée et les conditions climatiques difficiles sur de vastes zones de terre, d'eau ou de glaces.
- B. Degré 5 - La plupart des renseignements et des données sont uniques et ne peuvent pas être confrontés à d'autres sources et, étant donné la rigueur du climat, leur collecte exige une expérimentation difficile et complexe.
- C. Degré 4 - Les renseignements et les données se caractérisent par leur variabilité et doivent être soigneusement évalués et interprétés avant d'être inclus dans les rapports.
- D. Degré 5 - Les relations entre les variables sont souvent contradictoires, difficiles à quantifier et souvent inconnues (p. ex: les moyens employés pour la chasse au morse en fonction de la température et de la condition des glaces, les modèles migratoires, etc.). En raison de tendances conflictuelles dans l'utilisation des ressources, l'analyse des renseignements disponibles doit se faire en tenant compte des possibilités de changement quant aux modes d'utilisation du terrain, au développement industriel, à l'accessibilité et aux valeurs économiques et sociales.
- E. Degré 4 - Les activités des utilisateurs des ressources et des entrepreneurs, comme celles d'autres chercheurs universitaires ou des scientifiques des gouvernements provinciaux et du secteur industriel influent sur le travail. Il faut donc tenir compte des répercussions de ces activités et coordonner les activités de ces intervenants.
- F. Degré 4 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des fonctionnaires de l'extérieur de l'unité administrative en vue de prendre des arrangements relatifs aux projets conjoints, de faire appliquer les règlements, de négocier les quotas sur les prises et de donner des conseils. Le travail exige la communication de renseignements scientifiques et techniques à des comités chargés d'enquêtes publiques.
- G. Degré 4 - Pour atteindre les résultats désirés ou attendus dans le domaine de la gestion et du développement des ressources dans le Nord, il faut souvent abandonner ou modifier les méthodes conventionnelles et faire l'expérience d'approches inédites ou en élaborer de nouvelles.
- H. Degré 4 - Le travail exige l'application d'une connaissance approfondie des principes et des théories des sciences biologiques, de la biologie des poissons et des mammifères marins, de l'écologie et de la gestion des ressources, ainsi qu'une certaine connaissance de la physique et de la chimie, dont l'océanographie et la climatologie.

Responsabilités professionnelles

4

- A. Degré 4 - Normalement, les recommandations et les conclusions sont acceptées en fonction de leur efficacité. Des comités des bureaux régionaux examinent le travail de la Division pour s'assurer que les objectifs sont atteints conformément aux lignes directrices énoncées dans la politique. Les rapports et les études traitant des stratégies de gestion des ressources sont soumis à des scientifiques dont on attend une critique constructive.
- B. Degré 4 - Des directives professionnelles pour la résolution de problèmes inhabituels et complexes peuvent être obtenus d'autres autorités scientifiques du Ministère.
- C. Degré 4 - Le travail exige d'établir des limites en matière de ressources, de déterminer les objectifs de chaque étude ou projet et de proposer des approches susceptibles de résoudre les problèmes difficiles qui se posent au personnel de la Division.

- D. Degré 4 - Le travail des membres du personnel subalterne, de même que les recommandations et les conclusions sont examinés afin de s'assurer qu'ils reposent sur un jugement sûr et qu'ils respectent les normes d'efficacité. Les propositions d'autres scientifiques et les études reliées au travail sont examinées pour s'assurer qu'elles sont applicables et acceptables.
- E. Degré 4 - Les résultats des études et des projets du personnel de la Division et des experts-conseils sont examinés pour s'assurer qu'ils sont valides et acceptables et sont interprétés en vue de déterminer les répercussions des conclusions et des recommandations sur les objectifs de la Division et d'en déterminer l'importance pour la conservation des espèces de poisson et de mammifères marins.
- F. Degré 4 - Le travail exige la prestation de conseils qui font autorité aux scientifiques et à la haute direction du Ministère, ainsi qu'à des représentants du gouvernement des T.N.-O. et de l'industrie quant à la gestion et au développement de l'exploitation ainsi qu'en matière de conservation et de protection des poissons d'eau douce, des poissons anadromes et des mammifères marins dans les T.N.-O. et dans les eaux arctiques; ces conseils portent aussi sur l'interprétation des politiques et des directives et sur la résolution des problèmes.

Responsabilités de gestion

4

- A. Degré 4 - Le travail exige la gestion opérationnelle d'un personnel comprenant des biologistes, des techniciens et un personnel saisonnier.
- B. Degré 4 - Il faut établir les priorités et répartir le matériel, les fournitures et allouer les installations nécessaires aux subalternes et en contrôler l'usage.
- C. Degré 4 - Le travail exige de prévoir les besoins, à court et à long terme, en matière de ressources et de recommander des plans relatifs à l'achat, à l'utilisation et à l'entretien du matériel, des installations et des fournitures, et d'établir des prévisions de dépenses de fonds en vue d'atteindre les objectifs et de respecter les priorités établies.
- D. Degré 4 - Le travail exige la négociation et le choix des services extérieurs appropriés, ainsi que des interventions, auprès du MAS, à titre de spécialiste faisant autorité en matière scientifique pour l'octroi de contrats à des experts-conseils. Plusieurs projets sont financés par des intervenants de l'extérieur.
- E. Degré 4 - Il faut contrôler et coordonner des projets, établir et mettre en oeuvre des mécanismes de contrôle et des normes de rendement et de sécurité en vue de respecter les priorités et les objectifs; assumer des fonctions administratives conjointes en vue de poursuivre des activités pertinentes en collaboration avec d'autres organisations [p. ex.: programme de pêche expérimentale du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest; P&O (Direction de l'expansion industrielle)].
- F. Degré 4 - Le travail exige la coordination de diverses activités auxquelles prennent part d'autres organisations de l'extérieur, par exemple le MEIR, le Fonds mondial pour la nature, Petro Canada.
- G. Degré 4 - Le travail exige la recommandation et l'élaboration de directives internes en matière d'administration et de sécurité, fondées sur la connaissance des conditions de travail sur le terrain dans le Nord.

Répercussions des recommandations et des activités

4

- A. Degré 4 - Les recommandations, les conseils ou les consultations contribuent à l'élaboration des politiques et les décisions influent directement sur l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes relatifs aux poissons et aux mammifères marins, les politiques et les projets qui leur sont reliés, les études, les lignes directrices et les directives qui concernent les Territoires du Nord-Ouest.

- B. Degré 4 -
- i) Degré 4 - Les recommandations, les conseils ou les décisions ont des répercussions économiques sur les pêcheries et sur les secteurs industriels, minier ou énergétique.
 - ii) Degré 4 - Les activités contribuent directement à l'élaboration des politiques et ont des répercussions sur l'utilisation et la conservation des ressources en poissons et en mammifères marins dans un vaste territoire géographique.
 - iii) Aucune répercussion significative.
 - iv) Degré 3 - Les quotas négociés sur la pêche de subsistance ont des répercussions économiques et sociales sur certaines collectivités.
- C. Degré 4 - L'élaboration de nouveaux concepts et de nouvelles approches et les résultats du travail contribuent à la somme des connaissances techniques et scientifiques dans le domaine du développement et de la gestion des ressources en poissons et en mammifères marins dans le nord du Canada; en outre, ils permettent aux représentants de l'industrie et d'autres organisations, de mieux comprendre les dangers des déséquilibres écologiques et de la surexploitation des communautés biotiques marines et d'eau douce et de sensibiliser davantage à ces phénomènes.

ORGANIGRAMME LI NÉAIRE

- Directeur général - Région de l'Ouest
- Gestionnaire - Section de l'évaluation des ressources de l'Arctique
- * - Chef, Division de la gestion des poissons et mammifères marins B1-4
 - Biologistes - Gestion des pêcheries BI-3 (2)
 - Techniciens (EG-ESS-6 (5)
 - Biologiste - Gestion des pêcheries B1-2
 - Biologistes - Gestion des mammifères marins B1-3 (2)
 - Techniciens EG-ESS-6 (4)
- * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE REPÈRE

Numéro de poste-repère: 20

Niveau: 5

Titre descriptif: Conseiller supérieur de politiques et de programmes,
Pêcheries maritimes

Sous l'autorité du Directeur adjoint, Évaluation des ressources:

Élaborer, analyser et recommander à la haute direction, des procédures et des stratégies relatives aux politiques nationales en matière de gestion des ressources marines renouvelables du Canada, en évaluant les données des recherches et les renseignements rassemblés par les chercheurs du gouvernement fédéral, par les gouvernements provinciaux, les universités et les organismes internationaux de gestion des pêches et de recherches sur les pêcheries, en établissant les stratégies de contrôle, ainsi que l'ampleur, la nature et les problèmes de la gestion des ressources en consultation avec des spécialistes de diverses disciplines, en évaluant l'efficacité des stratégies en vigueur et en appliquant des concepts et des techniques modernes de gestion et d'élaboration de programmes.

Déterminer les problèmes d'évaluation et de gestion des ressources ainsi que les besoins des programmes de recherches en consultation avec les gestionnaires des centres régionaux de recherches et les scientifiques, et déterminer les besoins en années-personnes et en ressources financières en vue de faire des propositions et des recommandations.

Conseiller la haute direction, les organismes scientifiques internationaux, les fonctionnaires supérieurs des gouvernements provinciaux, ainsi que les cadres de l'industrie de la pêche sur les mesures à prendre en gestion des ressources pour assurer l'utilisation optimale des ressources halieutiques ainsi que sur les tendances et les projections relatives à l'abondance et à la disponibilité des réserves de poissons de la mer à l'échelle nationale; faire état des répercussions des interventions sur le plan de la gestion des ressources et des changements apportés aux stratégies de pêche selon le rendement des poissons de la mer; se tenir au courant des progrès scientifiques à l'échelle nationale et internationale en matière de démécologie et de dynamique des écosystèmes ainsi que dans le domaine des méthodes de gestion des ressources marines renouvelables.

Planifier, élaborer et coordonner les travaux de recherches et les programmes nationaux d'évaluation de ressources reliés aux pêcheries maritimes et prodiguer des conseils sur leur mise en oeuvre en vue de fournir une base rationnelle à la gestion des ressources marines renouvelables et de coordonner la contribution des bureaux régionaux aux programmes nationaux.

Évaluer les extraits des programmes de recherches des divers établissements de recherches du pays en ce qui a trait à l'évaluation quantitative des ressources de poissons de la mer, en analysant, en évaluant et en interprétant les résultats des programmes en fonction des objectifs, des besoins nationaux en matière de recherches et des ressources qui y sont consacrées.

Établir, en matière de ressources nationales, des prévisions quant à la disponibilité et à l'abondance des ressources marines en analysant, en évaluant et en interprétant les résultats des recherches sur l'évaluation des ressources et en participant à des comités d'études et à des groupes de travail.

Participer, de concert avec d'autres pays, à l'élaboration et à la coordination de programmes d'évaluation conjointe des pêcheries maritimes; établir, en consultation avec les gestionnaires des centres de recherches régionaux, les besoins du Canada quant à la participation des autres pays à l'évaluation scientifique des ressources, sous l'égide du Canada pour ce qui est de la gestion des

pêcheries, et ce, dans la zone des 200 milles, en consultant les scientifiques de ces pays sur les niveaux de ressources et les engagements requis avant d'autoriser la pêche à l'intérieur des zones de pêche canadiennes et en coordonnant les activités étrangères et canadiennes en matière d'évaluation des ressources.

Particularités

Degré

Nature du travail

5

- A. Degré 5 - Les objectifs du travail sont définis par le Directeur adjoint, Evaluation des ressources, sous forme de politiques générales encadrant la gestion des pêcheries maritimes du Canada sur le plan national.
- B. Degré 5 - Le travail comporte l'élaboration de concepts, de stratégies et de politiques pour la gestion des pêcheries maritimes du Canada, recouvre un large éventail de travaux scientifiques et comprend une activité importante sur le plan du programme.
- C. Degré 5 - Les activités comprennent l'évaluation scientifique de programmes nationaux de recherches portant sur l'évaluation des pêcheries maritimes; la formulation de recommandations; la prestation de conseils sur la gestion des ressources, les stratégies, les politiques ou la législation, et de directives sur les façons d'aborder les problèmes complexes; l'évaluation des extraits des programmes de recherches; la coordination des activités d'évaluation scientifique des ressources à l'échelle nationale et internationale.
- D. Degré 5 - Le travail comporte la conception, l'élaboration et la planification de programmes, de même que la coordination de plusieurs études d'évaluation et de recherches scientifiques en matière de pêcheries maritimes menées simultanément sur le plan régional et international; l'exercice des fonctions du poste contribue à la formulation de politiques nationales sur la gestion des pêcheries maritimes.

Complexité du travail

5

- A. Degré 5 - Le travail exige l'élaboration et la coordination des programmes de recherches réalisés en collaboration avec d'autres organismes et d'autres pays en vue de réunir les données et les renseignements scientifiques requis pour fournir une base rationnelle à la gestion des pêcheries et pour établir des modèles interdisciplinaires complets convenant à plusieurs espèces, simulant de grands ensembles de pêcheries et servant à établir des prévisions sur la population des poissons de la mer.
- B. Degré 5 - La plupart des données et des renseignements sont extrapolés et hypothétiques et ne peuvent être entièrement validés.
- C. Degré 5 - Les données et les renseignements obtenus, à l'échelle nationale, de nombreux établissements de recherches établis dans diverses régions et ceux obtenus d'autres pays varient considérablement et sont souvent ambigus; il faut donc faire preuve d'ingéniosité et d'un jugement hautement sélectif pour les utiliser.
- D. Degré 5 - Pour chaque situation donnée en matière de ressources, il faut tenir compte d'un grand nombre de variables et, les rapports entre ces variables sont souvent contradictoires et difficiles à définir et à mesurer pour ce qui est de la démécologie (dynamique de la population) des poissons de la mer, de l'évaluation et de la prévision des tendances éventuelles.
- E. Degré 5 - Les travaux de recherches en matière de pêcheries touchant l'évaluation de la population des poissons de la mer et qui sont réalisés par des organismes provinciaux, internationaux et commerciaux influent sur l'ensemble des renseignements; il faut tenir compte des répercussions des activités de ces organismes et de leurs résultats.

Degré

- F. Degré 5 - Il faut communiquer avec les principaux scientifiques et les hauts fonctionnaires, à l'échelle nationale ou internationale, en vue de négocier les activités des programmes de recherches et parfois représenter le Ministère en ce qui a trait aux politiques relatives à la gestion des poissons de la mer.
- G. Degré 5 - Le travail exige l'approbation et la recommandation de nouvelles procédures et propositions de recherches explorant de nouveaux concepts et de nouvelles approches dans des domaines où il n'existe que peu de précédents.
- H. Degré 5 - Le travail exige l'application d'une connaissance poussée des principes, des théories et des méthodes de la biologie des poissons de la mer ainsi qu'une bonne connaissance des disciplines connexes telles que la démécologie, la simulation par modèles, l'écologie marine, les méthodes de gestion des poissons de la mer ainsi que des techniques de pointe de la pêche commerciale.

Responsabilités professionnelles

5

- A. Degré 5 - Les résultats du travail sont évalués en fonction de la réalisation des politiques et des objectifs du programme, ainsi qu'au regard de la conservation d'une réserve de poissons de la mer à un niveau viable en vue de l'exploitation commerciale des pêcheries.
- B. Degré 5 - Les seules directives reçues sont en termes de l'objet de la politique pour les services des pêcheries et de la marine et de l'ensemble des objectifs nationaux pour la gestion des pêches. Les autorités scientifiques d'autres pays peuvent fournir des directives professionnelles.
- C. Degré 5 - Le travail exige la définition des objectifs de recherches par les grands projets portant sur l'évaluation des ressources des pêcheries maritimes, l'élaboration d'approches conceptuelles en vue de la résolution de problèmes complexes d'évaluation et de gestion des ressources et l'établissement de lignes directrices scientifiques.
- D. Degré 5 - Les recommandations et les conclusions des scientifiques du Ministère et d'autres organismes dans le domaine de l'évaluation des ressources sont examinées en vue d'établir leur validité et leur efficacité aussi bien que leurs répercussions, à court et à long terme sur l'orientation des programmes, les objectifs et les stratégies nationales de gestion des pêches.
- E. Degré 5 - Les résultats des études, des conclusions et des recommandations des scientifiques sont interprétés en vue d'en déterminer les répercussions générales, sur le plan national, sur la gestion des ressources des pêcheries ainsi que sur l'état de la population des diverses espèces de poissons de la mer à différents endroits.
- F. Degré 5 - Le travail comporte la prestation, à la haute direction et aux hauts fonctionnaires, y compris au sous-ministre adjoint, de conseils et de recommandations qui font autorité sur l'état des réserves de poissons de la mer et les méthodes de gestion de ces ressources.

Responsabilités de gestion

3

- A. Degré 1 - Le travail exige d'assigner, s'il y a lieu, des travaux à du personnel non subalterne.
- B. Degré 2 - Le travail exige de s'assurer que l'on fait un usage convenable des fournitures, des installations et du matériel alloués.
- C. Degré 4 - Il faut évaluer la nécessité de s'engager dans des recherches sur les évaluations; élaborer et recommander des plans et des propositions destinés à justifier les ressources et les dépenses de fonds nécessaires au respect des priorités et des objectifs établis pour les programmes de recherches, dans le cadre des programmes nationaux d'évaluation des ressources des pêcheries maritimes.

- D. Degré 4 - Le travail comporte la prestation de conseils fondés sur une compétence reconnue sur les exigences en matière d'assistance scientifique externe et sur le choix de ces services.
- E. Degré 1 - Il faut se conformer aux lignes directrices, aux directives et aux procédures administratives établies pour mener à bien les travaux.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la coordination des activités des programmes d'évaluation des ressources auxquelles participent plusieurs établissements de recherches et de chercheurs, et la coordination de leur participation en fonction de programmes nationaux afin d'assurer le respect des priorités et des objectifs pour ce qui est de la gestion des ressources marines renouvelables.
- G. Degré 3 - Le travail exige d'interpréter les politiques, les directives et les lignes directrices en matière de gestion des programmes, et de mettre en oeuvre des concepts et des techniques de gestion relatives à l'élaboration et à la gestion des programmes.

Répercussions des recommandations et des activités

5

- A. Degré 5 - Les résultats du travail, les recommandations et les conseils qui font autorité influent sur l'élaboration des stratégies et des politiques en matière de gestion des ressources marines renouvelables, la conception des programmes d'évaluation des ressources de poissons de la mer et les règles et les méthodes de gestion des ressources ainsi que sur l'élaboration, la mise en oeuvre, la poursuite et la conduite d'activités de programmes de recherches.
- B. Degré 5 -
 - i) Degré 5 - Les conseils et les recommandations font autorité et les résultats des travaux ont, à court et long terme, des effets considérables sur l'industrie de la pêche, sur la détermination et l'imposition des quotas qui régissent le déploiement de la flotte et les plans d'expansion actuels ainsi que sur le développement des pêcheries canadiennes en une industrie viable.
 - ii) Degré 5 - Les recommandations, les conseils et les consultations qui font autorité ont d'importantes répercussions sur l'élaboration des politiques et sur les décisions relatives à la conservation des espèces, la gestion de la population des poissons de la mer, et l'utilisation optimale de cette ressource naturelle renouvelable.
 - iii) Aucune répercussion significative.
 - iv) Aucun autre répercussion significative.
- C. Degré 5 - La détermination des besoins et des stratégies de recherches et l'élaboration de programmes nationaux d'évaluation de ressources ainsi que les recherches portant sur l'élaboration de nouveaux concepts apportent de nouvelles connaissances dans les domaines de la biologie des poissons de la mer, de l'écologie et de la démécologie dans le cadre de l'évaluation et de la gestion des ressources.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Directeur, Direction générale de la recherche sur les pêcheries
 - Directeur adjoint, Analyse et planification de la recherche
 - Directeur adjoint, Évaluation des ressources
 - Conseiller supérieur de politiques et de programmes, Pêcheries dans le Nord et l'intérieur
 - Conseiller supérieur de politiques et de programmes, Mammifères marins
- Conseiller supérieur de politiques et de programmes, Écologie des pêcheries
- Conseiller supérieur de politiques et de programmes, Pêcheries anadromes
- * - Conseiller supérieur de politiques et de programmes, Pêcheries maritimes (B1-5)
- Conseiller scientifique, Évaluation des ressources * Poste-repère

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 21

Niveau: 5

Titre descriptif: Chef, Section des produits chimiques alimentaires

Sous l'autorité du chef, Division de l'évaluation toxicologique:

Au sein de la Direction générale, exercer les fonctions d'autorité en matière de toxicologie et de conseiller spécialiste sur la sécurité et le caractère acceptable des produits chimiques susceptibles d'être intentionnellement ou par inadvertance ajoutés aux aliments disponibles au Canada.

Planifier, diriger et contrôler les activités du personnel de la Section pour atteindre les objectifs des programmes de la Direction, répartir les tâches selon la compétence et l'expérience individuelles et évaluer tous les documents et rapports établis par la Section. Coordonner le travail de la Section avec celui d'autres sections, divisions, bureaux et directions. Recommander le recrutement d'experts conseils lorsque le bureau ne dispose pas de la compétence nécessaire ou lorsqu'il faut une seconde opinion pour résoudre des questions litigieuses et participer à la dotation au sein de la Section.

Effectuer et superviser l'examen, l'évaluation et l'appréciation toxicologique de tous les renseignements pertinents contenus dans les présentations de pré-commercialisation, effectuées par l'industrie alimentaire pour l'homologation des additifs chimiques ou de nouveaux produits renfermant des contaminant éventuels, utilisés pour la manutention, la transformation, l'entreposage et l'emballage des aliments. (L'évaluation d'innocuité s'effectue afin de protéger la santé des personnes, conformément à la Loi des aliments et drogues et au Règlement sur les aliments et drogues.) Établir les rapports réciproques des données scientifiques recueillies auprès de nombreuses autres sources disponibles, y compris les grandes études effectuées dans d'autres pays, et élaborer une évaluation globale de la toxicité chimique des produits pour les animaux en tenant compte de facteurs comme: la cancérogénicité, la tératogénicité, la toxicité reproductive, la toxicité chronique, l'immunotoxicité, la toxicité d'élaboration, la mutagénicité et le métabolisme comparatif. Extrapoler aux humains les résultats d'expériences, faites sur des animaux en laboratoire (en s'inspirant, le cas échéant, des données sur les effets sur les humains recueillies par des études épidémiologiques, des études sur l'exposition professionnelle et des expériences sur les humains) pour évaluer la toxicité ou l'innocuité du produit chimique susceptible d'être intentionnellement ou par inadvertance ajouté aux aliments et déterminer une dose d'absorption quotidienne admissible représentant la quantité pouvant être consommée chaque jour par une personne pendant sa vie sans que cela ne présente de risque appréciable pour sa santé.

Donner des conseils, des recommandations et des consultations qui font autorité sur des sujets liés aux effets sur la santé des humains et aux risques éventuels pour la santé qu'entraînent les produits chimiques présents dans les aliments, et ce aux hauts fonctionnaires du Ministère et à des représentants d'autres ministères, d'organismes nationaux, provinciaux et internationaux, de l'industrie, des médias et du public.

Participer à la planification de projets, d'études et d'expériences de recherche devant être exécutés au Ministère ou par le secteur privé, pour fournir les données scientifiques additionnelles nécessaires à une évaluation complète de l'innocuité d'un produit chimique dans les aliments.

Recommander des améliorations à apporter aux politiques de la Direction générale et aux lois sur les aliments pour assurer l'uniformité et l'équité dans l'application de la Loi des aliments et drogues et du Règlement sur les aliments et drogues à tous les secteurs de l'industrie alimentaire.

Particularités

Degré

Nature du travail

5

- A. Degré 5 - Les objectifs du travail sont énoncés en fonction des buts pour le programme national du Ministère relatif à l'innocuité des produits chimiques dans les aliments destinés au marché canadien.
- B. Degré 5 - Le travail comporte la prestation de conseils faisant autorité sur la toxicologie d'une gamme étendue de produits chimiques ajoutés aux aliments, pour améliorer diverses caractéristiques souhaitables de ces derniers, ou pendant le contact avec eux à l'occasion de la transformation et de l'emballage, et l'établissement de la dose d'absorption quotidienne admissible sans risque pour la santé.
- C. Degré 5 - Les activités comportent un large éventail de fonctions scientifiques (la toxicologie est une science pluridisciplinaire) et administratives, et incluent l'évaluation d'études considérables sur la toxicité de produits pour les animaux, la formulation de recommandations, la prestation de conseils faisant autorité sur la politique et les lois et de directives aux organismes internes et externes sur la détermination d'approches aux problèmes complexes ainsi que la participation à la planification de projets de recherche internes et externes.
- D. Degré 5 - Planifier, coordonner et mettre en oeuvre un programme national d'évaluation de l'innocuité des produits chimiques alimentaires et élaborer des lignes directrices nationales sur les aliments (dose quotidienne admissible) ainsi que des politiques ministérielles à l'appui de la Loi des aliments et drogues et du Règlement sur les aliments et drogues.

Complexité du travail

5

- A. Degré 5 - Le travail exige la coordination de la collecte et la sélection de renseignements et données sur la toxicologie des produits chimiques ajoutés intentionnellement ou par inadvertance aux aliments; ces renseignements sont normalement obtenus par l'industrie au prix de grandes difficultés et de grands frais au moyen d'études complexes et prolongées sur des animaux, effectuées par des équipes pluridisciplinaires et, subséquentement, par l'évaluation des résultats et la supervision de celle-ci, la préparation de rapports et de recommandations sur la toxicité du produit chimique. Des renseignements sur les effets de l'exposition aux produits chimiques en question chez les humains sont parfois disponibles.
- B. Degré 5 - Les renseignements et les données sur les études de toxicité chez les animaux, requis pour l'autorisation de pré-commercialisation, exigent généralement plusieurs années d'expérimentation. Les données ne peuvent pas toutes être confirmées, et la répétition des études exige beaucoup de temps et d'argent. Il est souvent impossible de valider l'extrapolation des résultats aux humains.
- C. Degré 5 - Les renseignements et données sur une gamme étendue de produits chimiques ajoutés aux aliments et sur leurs propriétés toxicologiques obtenues, comprennent de nombreuses variables et interactions au sein d'une même espèce et entre les espèces; leur utilisation pour l'évaluation de l'innocuité exige de l'ingéniosité et un jugement très sélectif.
- D. Degré 5 - Bon nombre des paramètres toxicologiques mesurés et évalués sont liés entre eux et leur importance pour la santé humaine suscite souvent des opinions contradictoires.
- E. Degré 5 - Le travail de la Division de l'évaluation toxicologique est directement influencé par les activités et délibérations des principaux scientifiques et cadres supérieurs de l'industrie alimentaire, qui font des pressions pour faire accepter leurs produits alimentaires sur le marché canadien, et exige que les données fournies à l'appui par le manufacturier soient pleinement considérées. Les interventions d'autres organismes, tant nationaux qu'internationaux, peuvent également influencer sur le travail.

Degré

- F. Degré 5 - Il faut communiquer avec des scientifiques et des hauts fonctionnaires du Ministère pour planifier et coordonner des études d'évaluation en vue de donner des conseils faisant autorité, et avec des scientifiques principaux et des représentants d'autres organismes fédéraux, provinciaux et internationaux de réglementation des aliments, pour échanger des renseignements et des conseils sur le caractère acceptable de certains produits chimiques dans les aliments.
- G. Degré 4 - Le travail exige l'élaboration et la mise en oeuvre des approches et des procédures améliorées pour la détermination des risques et l'évaluation de l'innocuité des produits chimiques présents dans les aliments. Par exemple, en ce qui a trait au processus de carcinogénèse, il faut une étude suivie pour se tenir au courant des plus récentes découvertes.
- H. Degré 5 - Le travail exige l'application d'une connaissance poussée des principes, des théories et des pratiques de la toxicologie (une science pluridisciplinaire relativement nouvelle et en expansion) ainsi qu'une bonne connaissance de la chimie des produits utilisés par l'industrie de transformation des aliments. Il faut également une connaissance de base de l'épidémiologie.

Responsabilités professionnelles

5

- A. Degré 5 - Les résultats des travaux sont évalués sur le plan de l'efficacité des conseils fournis à l'appui des politiques sur l'innocuité des aliments, y compris les évaluations de pré-commercialisation des additifs alimentaires et de la réalisation des objectifs des programmes ministériels.
- B. Degré 5 - Le chef donne des directives sur l'objet de la politique et des répercussions sur les programmes. Des conseils professionnels sur les problèmes toxicologiques peuvent être obtenus d'autres autorités scientifiques de la Direction générale ou de collègues effectuant des travaux similaires dans d'autres pays.
- C. Degré 5 - Pour chaque nouveau produit chimique introduit dans l'industrie des aliments, il faut définir les objectifs du processus d'évaluation, élaborer des démarches conceptuelles pour s'assurer que tous les aspects des études requises sur les animaux sont convenablement évalués et que ce procédé tient compte de tous les risques pour la santé des individus, et établir des lignes directrices scientifiques pour déterminer la dose d'absorption quotidienne admissible à l'échelle nationale.
- D. Degré 5 - Le travail exige d'examiner les rapports d'évaluation, les recommandations et les conclusions de son propre personnel au sujet des études de toxicité pour en déterminer la validité, l'efficacité et la conformité aux principes courants d'évaluation de la toxicologie et des risques, ainsi qu'aux politiques et lignes directrices établies par le Ministère. Il faut également évaluer les grandes études ou les activités principales d'autres scientifiques de la Direction générale ou de l'industrie des produits alimentaires, pour déterminer s'ils s'appliquent à ses propres objectifs de programmes.
- E. Degré 5 - Le travail comporte l'interprétation des résultats des principales études épidémiologiques et sur les animaux en laboratoire, présentés dans la demande d'homologation pré-commercialisation de produits chimiques alimentaires, et tous les autres renseignements pertinents, pour déterminer tous les risques toxicologiques susceptibles d'influer sur les programmes de la Direction générale relatifs à l'innocuité des produits chimiques alimentaires.
- F. Degré 5 - Le travail exige la prestation, aux hauts fonctionnaires du Ministère, de conseils et de recommandations faisant autorité et portant sur tous les aspects de l'innocuité des produits chimiques dans les aliments, et sur l'application des règlements pour protéger la santé des consommateurs canadiens.

Responsabilités de gestion

4

- A. Degré 4 - Le travail exige la gestion opérationnelle d'un nombre variable de toxicologues ayant diverses spécialités et chargés d'évaluer l'innocuité de produits chimiques susceptibles de se trouver dans les aliments.

- B. Degré 2 - Le travail exige de s'assurer de l'utilisation convenable de l'équipement, des fournitures et des installations attribués.
- C. Degré 4 - Il faut évaluer les exigences, élaborer et recommander des plans pour les études de recherche requises selon les priorités du travail et les objectifs d'évaluation.
- D. Degré 4 - Le travail exige d'évaluer la nécessité d'une aide extérieure et de recommander le recrutement d'experts conseils appropriés lorsque la Direction générale ne possède pas la compétence nécessaire pour résoudre des questions litigieuses.
- E. Degré 4 - Il faut contrôler et coordonner les travaux des toxicologues chargés d'évaluer l'innocuité des produits chimiques alimentaires de pré-commercialisation, et de recommander des normes pour ces produits conformément aux priorités et aux objectifs de la Direction.
- F. Degré 4 - Le travail comporte la coordination des activités de la Section avec celles des groupes de recherche en toxicologie de la Direction générale ou de l'industrie alimentaire.
- G. Degré 2 - Le travail exige la mise en oeuvre des procédures administratives de bureau.

Répercussions des recommandations et des activités

5

- A. Degré 5 - Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité influent sur l'élaboration de politiques ministérielles de réglementation, et de lignes directrices nationales sur l'innocuité des aliments. Les recommandations touchent les programmes d'autres ministères comprenant des éléments liés à l'alimentation.
- B. Degré 5 -
 - i) Degré 4 - Les recommandations, les activités et les conseils (c'est-à-dire, l'approbation ou le refus de l'introduction d'un nouveau produit chimique, d'une prolongation de l'utilisation d'un ancien produit chimique) ont des répercussions économiques ou technologiques sur l'industrie alimentaire, et touchent une gamme étendue de produits, de processus ou d'opérations.
 - ii) Aucune répercussion significative.
 - iii) Degré 5 - Les recommandations, les conseils ou les consultations faisant autorité ont un important effet sur l'élaboration de politiques ministérielles sur la santé ou la protection de la santé du publique et de lignes directrices nationales sur l'innocuité des aliments.
 - iv) Aucune autre répercussion significative.
- C. Degré 5 - Les décisions et les recommandations influent sur le lancement, la poursuite ou l'orientation d'études ou de projets de recherche en toxicologie visant à acquérir de nouvelles connaissances sur la toxicité des produits chimiques contenus dans les aliments.

ORGANIGRAMME LINÉAIRE

- Directeur, Bureau d'innocuité des produits chimiques
 - Chef, Division de l'évaluation toxicologique
 - Chef, Section des produits chimiques agricoles
 - Chef, Section des contaminants des aliments
 - * - Chef, Section des produits chimiques alimentaires BI-5
 - Toxicologues BI-4 et 3
(De 3 à 5 AP disponibles au besoin)
- * Poste-repère